



## Circulaire 9045

du 20/09/2023

Maîtres et professeurs de religion dans l'enseignement officiel subventionné - Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et des réaffectations – Déclaration des emplois vacants (FOND / SEC OFFICIEL)

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 8743

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 28/08/2023
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Résumé	Cette circulaire décrit la procédure pour la mise en disponibilité par défaut d'emploi et les opérations de remise à l'emploi (réaffectations et rappels provisoires à l'activité) des maîtres et professeurs de religion nommés à titre définitif
--------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mots-clés	Réaffectation, rappel provisoire à l'activité, mise en disponibilité par défaut d'emploi, dispo, emplois vacants, EV, perte(s) de charge
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.
----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Ens. officiel subventionné	Primaire ordinaire Secondaire ordinaire  Primaire spécialisé Secondaire spécialisé

### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGPE - Madame Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale
---------------------------------------------------------------------------------------

### Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
Service de la Gestion des Emplois	AGE-DGPE-SGAT-DTFGE	02/413.28.61 cgeofficiel.religion@cfwb.be

## INTRODUCTION

Depuis le 10 mars 2006, les maîtres de religion et professeurs de religion exerçant leur fonction dans l'enseignement officiel subventionné sont dotés d'un statut propre.

Le décret du 10 mars 2006 *relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion* confirme, en ses articles 92 et suivants, la compétence de l'Administration en matière de réaffectation et de rappel provisoire à l'activité des membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge par la création en son sein d'une commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné.

Cette Commission de gestion des emplois comporte une chambre par religion considérée, soit 5 chambres : catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique.

Pour la présente année scolaire 2023-2024, les documents utiles aux opérations de mises en disponibilité et réaffectation seront, comme les années précédentes, transmis par la voie informatique selon les principes repris dans la présente circulaire.

Vous trouverez ci-après toutes les instructions utiles et nécessaires pour vous permettre de remplir vos obligations telles que prévues par la réglementation en matière de mise en disponibilité par défaut d'emploi et de réaffectation :

**La 1ère section** relative au cadre réglementaire et instructions administratives ;

**La 2ème section** relative aux obligations des membres du personnel et des Pouvoirs organisateurs ;

**La 3ème section** relative aux procédures de travail informatisées.

Tous les documents sont à renvoyer à  
Madame Jamila AFKIR  
Boulevard Léopold II, 44 (local 1 E 136.1) à 1080 Bruxelles  
Tél. : 02/413.28.61 - Courriel : [cgeofficiel.religion@cfwb.be](mailto:cgeofficiel.religion@cfwb.be)

**J'attire votre attention sur le fait qu'il n'y a qu'une commission de gestion des emplois pour l'ensemble des établissements quel que soit le niveau.**

Je vous remercie pour toute l'attention que vous voudrez bien apporter à la présente et pour votre entière collaboration.

**La Directrice générale,**

**Lisa SALOMONOWICZ**

<b>SECTION 1 : CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES</b>	<b>3</b>
1. CONTEXTE LEGAL	3
2. Notions importantes et références décrétales	3
2.1. Mesures préalables à la mise en disponibilité par défaut d'emploi	3
2.2. Mise en disponibilité par défaut d'emploi consécutive à la création du cours de philosophie et citoyenneté	4
3. Réaffectation et rappel provisoire à l'activité	6
4. Reconduction des réaffectations et des rappels provisoires à l'activité	6
5. Non-reconduction	7
6. Déclaration des emplois vacants	7
7. Procédure de recours contre les réaffectations et les rappels provisoires à l'activité	8
<b>SECTION 2 : OBLIGATIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL ET DES POUVOIRS ORGANISATEURS</b>	<b>10</b>
1. Obligations des membres du personnel	10
2. Obligations des Pouvoirs organisateurs	10
<b>SECTION 3 : PROCEDURES DE TRAVAIL INFORMATISEES</b>	<b>13</b>
1. GENERALITES	13
2. ERREURS FREQUENTES	13
3. FICHIERS INFORMATIQUES	15
3.1. Informations générales	15
3.2. Remarques importantes avant encodage	15
4. CALENDRIER	18
5. PERSONNES DE CONTACT	18

# SECTION 1 : CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

---

## 1. CONTEXTE LEGAL

Dans le cadre des opérations de mise en disponibilité par défaut d'emploi et de réaffectation, les obligations des Pouvoirs organisateurs, les droits et obligations des membres du personnel ainsi que les missions de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné sont régis par le décret du 10 mars 2006 *relatif au statut des maîtres de religion et professeurs de religion* et plus particulièrement par son chapitre IX (M.B. 19-05-2006).

Ce texte est disponible à l'adresse Internet suivante :

[https://www.galilex.cfwb.be/fr/leg\\_res\\_02.php?ncda=30654&referant=l01](https://www.galilex.cfwb.be/fr/leg_res_02.php?ncda=30654&referant=l01)

L'article 93 du décret du 10 mars 2006 précité prévoit que *la commission de gestion des emplois* :

*1° procède aux réaffectations externes des maîtres de religion et professeurs de religion en disponibilité par défaut d'emploi ou déclarés en perte partielle de charge par des désignations d'office dans tous les établissements d'enseignement ;*

*2° rappelle provisoirement à l'activité un membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi ou déclaré en perte partielle de charge, selon les règles énoncées à l'article 86 ;*

*3° statue sur les demandes de non-reconduction des réaffectations et des rappels provisoires à l'activité visées à l'article 88, §3, alinéa 3 ;*

*4° se prononce sur les recours introduits par les Pouvoirs organisateurs ou les membres du personnel notamment contre les réaffectations et les rappels provisoires à l'activité qui répondent aux conditions de l'article 90, §1<sup>er</sup>, alinéa 2, et §2.*

*5° se prononce sur les situations particulières liées à l'application de la législation en matière de disponibilité et réaffectation.*

## 2. Notions importantes et références décrétales

### 2.1. Mesures préalables à la mise en disponibilité par défaut d'emploi

Il s'agit de toutes mesures qui ont pour effet d'éviter une mise en disponibilité d'un membre du personnel nommé à titre définitif. Ces mesures sont décrites à l'article 83 du décret du 10 mars 2006 précité.

Par dérogation à l'article 83 précité, dans l'enseignement spécialisé, la fonction de maître ou de professeur de religion ne s'applique pas au membre du personnel temporaire qui doit céder son emploi par l'application des mesures préalables prévues ou par une réaffectation, et qui peut justifier d'une compétence particulière.

Pour justifier cette compétence particulière, le membre du personnel temporaire doit :

- Avoir exercé la fonction pendant la durée nécessaire pour que l'emploi soit soustrait à la réaffectation et au rappel provisoire à l'activité

Ou

- à défaut d'une telle ancienneté, posséder une formation spécifique ou complémentaire telle que listée dans l'AGCF du 19 avril 2017 *définissant la liste des compétences particulières pris en exécution de l'article 35 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française*. Les membres du personnel concernés possédant les compétences particulières reprises ci-dessous, est réputé posséder la formation spécifique lui permettant de protéger son emploi :

Types et/ou pédagogies adaptées	Intitulé de la formation certifiée	Opérateur de formation
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les types 6 et 7 de l'enseignement spécialisé.</li> <li>- Pour toutes les pédagogies adaptées (Art 8bis et 8ter du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé) : autisme, aphasie/dysphasie, polyhandicap, handicaps physiques lourds mais disposant de compétences intellectuelles leur permettant d'accéder aux apprentissages scolaires.</li> </ul>	Certificat d'aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques OU Spécialisation en orthopédagogie.	Enseignement de promotion sociale et Haute école
Type 7, là où la langue des signes est utilisée.	Unité d'enseignement «Langue des signes francophone belge appliquée à l'enseignement supérieur - UE9.	Enseignement de promotion sociale
Classes à pédagogie adaptée aux élèves ayant un trouble lié au spectre de l'autisme.	Formation à la méthode TEACCH : théorie et pratique.	Institut interréseaux de la Formation Professionnelle Continue et opérateurs de formation continue des réseaux reconnus par le Gouvernement.

## 2.2. Mise en disponibilité par défaut d'emploi consécutive à la création du cours de philosophie et citoyenneté

Afin de prémunir les maîtres et professeurs de religion, revêtant la qualité de membre du personnel définitif ou de temporaire prioritaire à la veille de la création du cours de philosophie et citoyenneté, d'une mise en disponibilité du fait de l'instauration de ce cours, il existe une procédure d'obtention de périodes supplémentaires. Celle-ci est fixée :

- **pour l'enseignement fondamental**, par l'article 39 du décret du 13 juillet 1998 *portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement*
- **pour l'enseignement fondamental spécialisé**, par l'article 43bis du décret du 3 mars 2004 *organisant l'enseignement spécialisé*
- **pour l'enseignement secondaire ordinaire**, par l'article 7/1 du décret du 29 juillet 1992 *portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice*
- **pour l'enseignement secondaire spécialisé**, par l'article 94bis du décret du 3 mars 2004 *organisant l'enseignement spécialisé*

**ATTENTION !!!**

Les mises en disponibilité des membres du personnel susmentionnés ne doivent donc pas être déclarées, ceux-ci étant censés avoir fait l'objet d'une déclaration de périodes supplémentaires.

Ce mécanisme a fait l'objet des instructions transmises par :

- La circulaire n° 8720 du 14-09-2022 « ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ordinaire et spécialisé - Déclaration 2022-2023 des périodes supplémentaires en application du décret du 19 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement secondaire et portant diverses adaptations dans l'enseignement fondamental
- La circulaire n° 8721 du 14-09-2022 « ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ordinaire et spécialisé - Déclaration 2022-2023 des périodes supplémentaires en application du décret du 19 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement secondaire et portant diverses adaptations dans l'enseignement fondamental

Pour le reste, ce sont les dispositions de l'**article 84** du décret du 10 mars 2006 précité qui trouvent ici à s'appliquer.

Le Pouvoir organisateur doit mettre en disponibilité, après avoir appliqué les mesures préalables reprises à l'**article 83** du décret, le membre du personnel nommé à titre définitif qui exerce la fonction considérée à titre principal et qui compte dans la fonction concernée l'ancienneté de service la plus réduite parmi les membres du personnel exerçant la même fonction dans l'ensemble des établissements que le Pouvoir organisateur organise sur le territoire de la même commune. La mise en disponibilité s'effectue donc par Pouvoir organisateur.

En cas d'égalité d'ancienneté de service, c'est l'ancienneté de fonction qui est déterminante. En cas d'égalité de l'ancienneté de service et de l'ancienneté de fonction, c'est le membre du personnel le plus jeune qui est mis en disponibilité (**Art 86, § 2** du décret).

### 3. Réaffectation et rappel provisoire à l'activité

La réaffectation est le rappel en service d'un maître de religion ou professeur de religion en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge dans un emploi vacant ou non vacant de la fonction pour laquelle il est nommé à titre définitif (Art 79, 4° du décret).

Le rappel provisoire à l'activité est le rappel en service d'un membre du personnel en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge dans un emploi d'une fonction de maître de religion ou professeur de religion autre que celle pour laquelle il est nommé à titre définitif et pour l'exercice de laquelle il possède le titre requis (Art 79, 5° du décret).

L'attention des pouvoirs organisateurs est attirée sur les mesures transitoires en matière de titres qui ont été spécifiquement fixées pour les maîtres et professeurs de religion par le décret du 13 juillet 2016 précité. Celles-ci sont détaillées dans les circulaires n°5831, 5832 et 5864<sup>1</sup>.

Dans le cadre de la réaffectation et du rappel provisoire à l'activité au sein du Pouvoir organisateur, il y a lieu de tenir compte des conditions suivantes :

- ✓ La réaffectation prime toujours sur le rappel provisoire à l'activité (**Art. 85, § 6** du décret) ;
- ✓ Lorsque le Pouvoir organisateur dispose de plusieurs emplois vacants, il est tenu de confier en priorité les emplois définitivement vacants aux membres du personnel mis en disponibilité (**Art. 85, § 1<sup>er</sup>** du décret);
- ✓ Lorsque le Pouvoir organisateur a mis en disponibilité plusieurs membres du personnel dans la même fonction, il doit rappeler d'abord en service celui qui a la plus grande ancienneté de service et, en cas d'égalité de service, celui qui a la plus grande ancienneté de fonction (**Art. 85, § 4, alinéa 1** du décret). En cas d'égalité de fonction, la priorité revient au membre du personnel le plus âgé (**Art. 85, § 4, alinéa 2** du décret).

### 4. Reconduction des réaffectations et des rappels provisoires à l'activité

L'article 88 du décret du 10 mars 2006 précité précise que les réaffectations externes et les rappels provisoires à l'activité effectués au cours d'une année scolaire sont reconduits chaque année aussi longtemps que le membre du personnel n'a pas acquis 600 jours d'ancienneté au service du Pouvoir organisateur auprès duquel il a été réaffecté ou rappelé provisoirement à l'activité.

L'ancienneté dont question à l'alinéa précédent est calculée conformément aux dispositions de l'article 18 dudit décret. Il s'agit en l'occurrence de tous les services rendus dans les fonctions de maître de religion ou de professeur de religion, en fonction principale, et pour autant que le membre du personnel porte le titre requis soit le titre suffisant soit un autre titre remplissant en outre les conditions fixées par l'article 36 §3 du décret du 11 avril 2014 précité pour cette fonction<sup>2</sup>.

Ces 600 jours doivent être répartis sur trois années scolaires au moins. Cela signifie donc que la reconduction d'une réaffectation externe ou d'un rappel provisoire à l'activité – qui doit s'effectuer en priorité dans des emplois vacants à durée indéterminée et à défaut dans des emplois vacants de plus longue durée – a priorité sur la désignation d'un membre du personnel qui protège son emploi contre la réaffectation et le rappel provisoire à l'activité, dans l'hypothèse où les deux membres du personnel

---

<sup>1</sup> Pour une présentation générale de la Réforme, veuillez consulter les circulaires n°6409 du 20 octobre 2017, relative à *la réforme des titres et fonctions*, et n°5831, du 25 juillet 2016, relative à *réforme des titres et fonctions dans l'enseignement fondamental subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Présentation des mesures transitoires applicables et de leur mise en œuvre en vue de l'entrée en vigueur au 1er septembre 2016* ainsi que la circulaire n°5832 *Réforme des titres et fonctions dans l'enseignement secondaire de plein exercice et en alternance subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Présentation des mesures transitoires applicables et de leur mise en œuvre en vue de l'entrée en vigueur au 1er septembre 2016*

<sup>1</sup> Pour une présentation des mesures transitoires, notamment en matière de titre propre aux maîtres et professeurs de religion, veuillez consulter la circulaire n°6324 du 30 août 2017, *relative au Visa du chef de culte et titres exigés pour les fonctions de maîtres et professeurs de religion à partir du 1er septembre 2016 dans l'enseignement subventionné.*

<sup>2</sup> Inséré par l'article 95 du 17 juillet 2020 précité

seraient en compétition pour l'attribution d'un seul emploi en début d'exercice, même si cet emploi a été annoncé à la nomination à titre définitif en mai 2022.

En application de l'article 91, alinéa 3 dudit décret, les opérations de réaffectation et de rappel provisoire à l'activité effectuées par la Commission de gestion des emplois, à l'exception de leur reconduction, ne peuvent conduire à priver un membre du personnel de l'emploi obtenu en application de l'article 69 du décret (victime d'un acte de violence). Par ailleurs, en application de son article 91, alinéa 4, la reconduction de l'affectation prioritaire visée à l'article 69 a priorité sur la reconduction de la réaffectation et du rappel provisoire à l'activité visée.

## 5. Non-reconduction

### 5.1. Procédure classique

La Commission de gestion des emplois est compétente pour statuer, au nom du Ministre, sur les demandes de non-reconduction des réaffectations et des rappels provisoires à l'activité introduites par les Pouvoirs organisateurs et par les membres du personnel (article 88, §3, alinéa 3 du décret du 10 mars 2006).

Les demandes de non reconduction à l'encontre des réaffectations et des rappels provisoires à l'activité opérés durant l'année scolaire 2023-2024 devront être introduites pour le 30 mai 2024 au plus tard.

Les modalités pratiques de transmission des données ont été précisées, en 2022-2023, dans la circulaire n°8926 datée du 15 mai 2023 relative à la reconduction des réaffectations et des rappels provisoires à l'activité pour les maîtres et professeurs de religion au 28 août 2023.

Cette circulaire fera l'objet d'une mise à jour en 2023-2024 et sera publiée dans le courant du mois d'avril-mai 2024.

## 6. Déclaration des emplois vacants

En ce qui concerne la déclaration des emplois vacants, sont concernés ici, les emplois définitivement vacants et les emplois temporairement vacants d'une durée de 15 semaines au moins.

Tous les emplois, qu'ils soient ou non protégés de la réaffectation, doivent être déclarés en application de l'article 99, §2 du décret du 10 mars 2006 précité.

Il est rappelé toutefois qu'il n'y aura pas de désignations dans les emplois soustraits à la réaffectation, dans le respect des règles applicables en la matière.

Les emplois vacants attribués par rappel provisoire à l'activité conformément à l'article 86, §3 dudit décret sont également concernés et doivent figurer dans le relevé.

Si les conditions prévues à :

- **L'article 91, alinéa 1<sup>er</sup>** du décret du 10 mars 2006 sont remplies<sup>3</sup>, le membre du personnel en place protège son emploi vis-à-vis de la réaffectation et, en conséquence, aucune désignation, à l'initiative de la Commission de gestion des emplois, ne sera opérée dans cet emploi.

- **L'article 91, alinéa 2** dudit décret sont remplies, le membre du personnel en place (victime d'un acte de violence) protège son emploi vis-à-vis de la réaffectation et, en conséquence, aucune désignation, à l'initiative de la Commission de gestion des emplois, ne sera opérée dans cet emploi.

## **7. Procédure de recours contre les réaffectations et les rappels provisoires à l'activité**

La Commission se prononce sur les recours introduits par les Pouvoirs organisateurs ou les membres du personnel notamment contre les réaffectations et les rappels provisoires à l'activité qui répondent aux conditions reprises ci-dessous.

- **Article 90, §1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>** dudit décret : « *Le membre du personnel peut décliner une offre d'emploi qui se présenterait dans un établissement d'enseignement situé dans une autre commune que celle où il a été mis en disponibilité par défaut d'emploi ou déclaré en perte partielle de charge et qui serait offerte à plus de 25 km du domicile du membre du personnel. Il ne pourra toutefois revendiquer ultérieurement cet emploi.*

*Par dérogation à l'alinéa précédent, la réaffectation ou le rappel provisoire à l'activité peut s'opérer au-delà de 25 km si l'établissement au sein duquel le membre du personnel exerçait ses prestations au moment où il a été mis en disponibilité par défaut d'emploi ou déclaré en perte partielle de charge était situé à une distance supérieure, sans toutefois pouvoir s'opérer au-delà de cette distance ».*

- **Article 90, §2** dudit décret : « *Tout membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi ou déclaré en perte partielle de charge, déjà réaffecté dans les conditions précisées ci-dessus ou encore à réaffecter, qui exerce des fonctions dans trois établissements d'enseignement au moins et qui assume un ensemble de prestations égal à 75 % au moins du nombre de périodes exigé pour une fonction à prestations complètes peut décliner toute charge supplémentaire qui lui est offerte en réaffectation ou rappel provisoire à l'activité et qui ne se situe pas sur le territoire de la même commune ».*

Les recours doivent être adressés par pli recommandé à la Commission dont l'adresse est la suivante :

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE Commission de gestion des emplois des maîtres et professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné Espace 27 septembre Extension Jennifer 1 <sup>E</sup> 136.1 Boulevard Léopold II, 44 -1080 BRUXELLES-
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Celle-ci communiquera sa décision au membre du personnel et au Pouvoir organisateur concernés par pli recommandé (**art. 90, §3, alinéa 3** du décret du 10 mars 2006).

Si les motifs de refus invoqués par le membre du personnel ne sont pas jugés valables par la Commission de gestion des emplois et que le membre du personnel ne donne pas suite à sa réaffectation ou rappel provisoire à l'activité, il sera démis d'office de ses fonctions conformément à **l'article 111, 6<sup>o</sup>** du décret du 10 mars 2006 (**cf. art. 90, §3, alinéa 2** dudit décret).

<sup>3</sup> Pour rappel, comptabiliser, à l'issue de l'année scolaire qui précède, 600 jours de service dans la fonction considérée au sein du pouvoir organisateur, répartis sur trois années scolaires au moins

Il est utile de rappeler que la fin de fonction du membre du personnel temporaire qui occupe l'emploi ne doit être opérée qu'à la confirmation de la prise de fonction du membre du personnel désigné par les organes de réaffectation externes.

## SECTION 2 : OBLIGATIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL ET DES POUVOIRS ORGANISATEURS

---

### 1. Obligations des membres du personnel

Toute personne réaffectée ou rappelée provisoirement à l'activité est tenue de notifier son acceptation ou son refus motivé par pli recommandé au Pouvoir organisateur auprès duquel elle est désignée ainsi qu'au Président de la Commission de gestion des emplois dans un délai de 10 jours calendrier à compter de la réception de la désignation.

Toute personne peut faire valoir ses motifs de refus auprès du Président de la Commission de gestion des emplois dans un délai de 10 jours calendrier à compter de la réception de l'offre de réaffectation ou de rappel provisoire à l'activité.

La Commission appréciera les motifs invoqués par les personnes qui ont reçu l'offre de réaffectation ou de rappel provisoire à l'activité et confirmera ou annulera la désignation qu'elle a faite initialement (par pli recommandé).

#### ATTENTION !!! :

**Le recours ne suspend pas l'obligation pour le membre du personnel de prendre ses fonctions à la date indiquée sur l'acte de désignation.**

Si le membre du personnel ne donne pas suite à sa réaffectation ou rappel provisoire à l'activité, il sera démis d'office de ses fonctions (**Article 90, §3, alinéa 2** du décret du 10 mars 2006).

### 2. Obligations des Pouvoirs organisateurs

**2.1.** L'attention des Pouvoirs organisateurs est attirée sur les dispositions prévues aux **articles 81 et 82** dudit décret, quant à la notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et des emplois vacants.

*« Art. 81 §1er. Tout Pouvoir organisateur est tenu de notifier pour agrégation au service compétent du Ministère de la Communauté française, en la motivant, toute décision par laquelle il place un membre de son personnel en disponibilité par défaut d'emploi ou le déclare en perte partielle de charge, pour toute fonction de maître de religion ou de professeur de religion.*

*La notification doit être adressée au service compétent par pli recommandé dans les trente jours qui suivent la date à laquelle se produit la perte d'emploi ou la diminution de la charge.*

*Cette notification doit être visée, pour information, par le membre du personnel intéressé qui, s'il échet, y formule ses remarques et y mentionne des réserves.*

*Lorsqu'elle concerne un membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi, elle est accompagnée d'une demande du membre du personnel tendant à bénéficier d'une subvention-traitement d'attente.*

*§ 2. Le Gouvernement agrée les mises en disponibilité par défaut d'emploi et les pertes partielles de charge qui s'effectuent suivant les règles fixées au présent chapitre.*

*Aucune décision n'est agréée si elle est notifiée par le Pouvoir organisateur après le délai prévu au § 1er.*

*Toutefois, le Gouvernement peut, dans des circonstances exceptionnelles et sur demande dument motivée, déroger à ce délai.*

*Les mises en disponibilité par défaut d'emploi et les pertes partielles de charge visant des prestations qui se situent au-delà d'une fonction à prestations complètes ne sont pas agréées.*

§ 3. Le membre du personnel est mis en disponibilité par défaut d'emploi ou déclaré en perte partielle de charge à la date à laquelle se produit la perte d'emploi ou la diminution de charge ou à la date à laquelle il aurait repris ses fonctions s'il n'avait pas été remplacé définitivement dans son emploi en application de la réglementation en vigueur en matière de disponibilité et de congé.

§ 4. Sont susceptibles d'être agréées les mises en disponibilité par défaut d'emploi et les pertes partielles de charge qui découlent d'une diminution de la population scolaire ou qui sont la conséquence d'une décision prise par le Pouvoir organisateur concernant l'organisation de son enseignement, y compris la suppression d'un établissement, pour autant que cette suppression soit justifiée par l'application d'une mesure de rationalisation ou autorisée par le Gouvernement.

Art. 82. Tout Pouvoir organisateur est tenu de communiquer à la commission de gestion des emplois visée à l'article 92, selon les modalités fixées par le Gouvernement :

1° La liste, par fonction, des maîtres de religion et professeurs de religion mis en disponibilité par défaut d'emploi ou déclarés en perte partielle de charge;

2° La liste, par fonction, des emplois occupés par les maîtres de religion et professeurs de religion temporaires qui ne sont pas soustraits à la réaffectation au sens de l'article 91».

**2.2.** Vis-à-vis des réaffectations et rappels provisoires à l'activité effectués par la Commission de gestion des emplois, conformément à l'**article 93, 4°** du décret, un Pouvoir organisateur qui conteste la désignation effectuée par la Commission de gestion des emplois doit en faire connaître immédiatement les raisons auprès du Président de ladite Commission.

**ATTENTION !!! :**

**Le recours introduit par le Pouvoir organisateur ne suspend pas l'obligation pour ce dernier d'exécuter la décision de la Commission de gestion des emplois.**

**2.3** Précision en matière de réaffectation administrative :

Lorsque des désignations administratives sont décidées en Commission centrale de gestion des emplois, le pouvoir organisateur d'accueil doit introduire un DOC12 au bureau de traitement, même en l'absence de prise de fonction effective du membre du personnel réaffecté. Il doit y être renseigné le membre du personnel temporaire qui occupe l'emploi en remplacement du membre du personnel réaffecté.

Le membre du personnel en réaffectation administrative prendra effectivement ses fonctions à l'issue de son congé. Les réaffectations administratives sont reconduites l'année scolaire suivante.

**2.4.** Au terme des travaux de la Commission de gestion des emplois, il y a lieu de faire application des articles 105 à 108 du décret du 10 mars 2006 repris ci-dessous :

**Article 105 :** « Lorsqu'un pouvoir organisateur dispose d'un emploi vacant, ou non vacant pour une durée de quinze semaines au moins, et que cet emploi ne peut être attribué par réaffectation ou par rappel provisoire à l'activité à aucun membre du personnel par le pouvoir organisateur, ce dernier interroge, avant toute désignation à titre temporaire, le secrétaire de la commission de gestion des emplois selon les modalités déterminées par le Gouvernement.

*Le secrétaire consulte la liste visée à l'article précédent et communique sans délai au président de la commission de gestion des emplois, le nom de la personne qui doit, le cas échéant, être réaffectée ou rappelée provisoirement à l'activité conformément aux dispositions du présent chapitre. »*

**Article 106 :** « Dans l'attente de la décision prise en application de l'article 108, le président de la commission de gestion des emplois procède provisoirement à la réaffectation ou au rappel provisoire à l'activité du membre du personnel concerné. »

**Article 107 :** « § 1er. Le membre du personnel peut refuser l'emploi qui lui est proposé aux mêmes conditions que celles prévues à l'article 90, § 1er, alinéa 2. L'introduction d'un recours ne suspend pas l'obligation pour le membre du personnel de prendre ses fonctions.

§ 2. Si le pouvoir organisateur a des arguments statutaires à objecter par rapport à la décision du président, il peut introduire un recours motivé contre cette dernière. Dans ce cas, le membre du personnel désigné par le président ne prend pas ses fonctions et, dans l'attente de la notification de la décision visée à l'article 108, le pouvoir organisateur bénéficie de la subvention-traitement pour la désignation à titre temporaire dans l'emploi considéré. »

**Article 108 :** « § 1er. Dans le mois qui suit la décision du président, la commission de gestion des emplois examine le dossier du membre du personnel visé à l'article 106. Si un recours a été introduit conformément à l'article 107, elle l'examine en même temps

Dans le cas d'un recours introduit par le pouvoir organisateur, la commission peut inviter le membre du personnel visé à l'article 106, préalablement prévenu du recours, à s'exprimer.

§ 2. La commission de gestion des emplois notifie sa décision au pouvoir organisateur et au membre du personnel concerné.

§ 3. Lorsque la commission de gestion des emplois entérine la décision du président, la mesure de réaffectation ou de rappel provisoire à l'activité devient définitive et est réputée l'être à dater de la décision du président. Dans le cas contraire, le membre du personnel est censé avoir été réaffecté ou rappelé provisoirement à l'activité durant la période écoulée entre la décision du président et celle de la commission. »

**2.5.** Les conséquences du non-respect par les Pouvoirs organisateurs des obligations qui leur incombent en matière de mise en disponibilité et réaffectation sont précisées à l'article 109 du décret du 10 mars 2006.

## SECTION 3 : PROCEDURES DE TRAVAIL INFORMATISEES

---

### 1. GENERALITES

Les Pouvoirs organisateurs trouveront les modèles de documents à utiliser, pour l'année scolaire 2023-2024, en vue de transmettre à la Commission de gestion les renseignements suivants :

- ➔ La notification individuelle des mises en disponibilité par défaut d'emploi ou des pertes partielles de charge;
- ➔ Un relevé par établissement des mises en disponibilité par défaut d'emploi ou des pertes partielles de charge, des désignations réalisées, par le PO ainsi que des reconductions des désignations réalisées pour l'année scolaire 2023-2024 dans l'établissement ;
- ➔ La notification, par établissement et par fonction, de tous les emplois vacants.

Compte tenu des délais très courts endéans lesquels les établissements scolaires doivent procéder aux encodages des mises en disponibilité et des emplois vacants en vue de les transmettre l'ensemble des fichiers à la Commission de gestion des emplois, il est impératif que les opérations d'encodage soient effectuées en respectant strictement les instructions reprises dans la présente section.

*Afin d'assurer l'authenticité des informations si transmission par courrier électronique, en l'absence de signature électronique, il est demandé que le courriel soit accompagné d'une note introductive certifiant que les informations contenues dans les fichiers joints reflètent la situation exacte des membres du personnel. Cette note introductive, version papier, revêtue de la signature du président du Pouvoir organisateur ou de son mandataire, devra être envoyée simultanément auprès des mêmes instances.*

Pour les besoins des opérations visées par la présente circulaire, chaque établissement est identifié par son numéro FASE que vous trouverez dans l' « **annexe 4 INFO REL 2023-2024** » concernant votre niveau, votre réseau ou votre type d'enseignement.

Si vous remarquez qu'il y a une erreur ou une modification à apporter au niveau de votre établissement, veuillez la communiquer au secrétariat de la Commission de gestion des emplois :

Commission de gestion des emplois  
Téléphone : 02/413.28.61  
Courriel : [cgeofficiel.religion@cfwb.be](mailto:cgeofficiel.religion@cfwb.be)

### 2. ERREURS FREQUENTES

Vous trouverez ci-après une liste, non exhaustive, des erreurs les plus fréquemment commises et qui contraignent à un ré-encodage des données par les secrétaires de la Commission. Nous attirons donc votre attention sur les points suivants :

Au niveau de la notification individuelle de mise en disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge :

- l'envoi tardif des documents REL/D-NTA empêche la vérification des données avant la réunion de la Commission de gestion des emplois ;
- s'assurer que les documents REL/D-NTA ont été signés par les MDP : à défaut, le secrétariat doit renvoyer lesdits documents aux écoles ce qui alourdit d'autant le travail de tous ;
- s'assurer que le MDP a coché la case visant à obtenir la liquidation de la subvention traitement d'attente : à défaut, cette dernière ne lui sera pas versée ;
- l'envoi des dossiers des maîtres et professeurs de religion aux CZGE alors qu'ils doivent être adressés directement et uniquement à la CCGE ;

- l'envoi des dossiers DISPO pour les membres du personnel dont la perte est couverte par l'octroi des périodes supplémentaires.

#### Au niveau de l'encodage des mises en disponibilité :

- le fichier regroupant l'ensemble des numéros FASE d'un même PO doit parvenir en un seul envoi ;
- des lignes blanches ne doivent pas être introduites entre les lignes encodées et l'encodage doit commencer dès la ligne 5 ;
- lorsque plusieurs lignes sont encodées pour un même MDP, toutes les données le concernant doivent être reproduites à chaque ligne ;
- toutes les données demandées doivent être complétées ;
- calcul du reste à pourvoir est erroné ;
- la charge initiale doit être correctement indiquée (des cellules distinctes pour le numérateur et dénominateur) ;
- s'assurer qu'il n'y a pas de doublons ;
- la colonne DI doit être complétée si la situation du MDP le justifie ;
- s'assurer que le MDP pour lequel un document REL/D-NTA a été établi est bien repris dans le fichier « mise en disponibilité ». Le document REL/D-NTA et le fichier doivent correspondre ;
- s'assurer que le nom donné au fichier est correct ;
- le dénominateur mentionné doit correspondre à la fonction ;
- lorsque le PO a retrouvé des heures pour un MDP, les colonnes relatives à la désignation doivent être complétées ;
- l'ancienneté de service globale doit être indiquée en nombre de jours, vérifier donc que le nombre de jours indiqué n'est pas fantaisiste (ex. : 60 000 jours) ;
- si aucune mise en disponibilité à déclarer, il faut introduire le numéro FASE suivi de la mention « néant » sur la première ligne (n°5), colonne 9 (nom/prénom du membre du personnel mis en dispo).

#### Au niveau de l'encodage des emplois vacants :

- le fichier regroupant l'ensemble des n° FASE d'un même PO doit parvenir en un seul envoi ;
- les données relatives à un même PO doivent être transmises en un seul fichier ;
- des lignes blanches ne doivent pas être introduites entre les lignes encodées ;
- la concordance entre les données des colonnes relatives à la vacance de l'emploi et de la situation du MDP doit être respectée ;
- s'assurer que le nom donné au fichier est correct ;
- s'assurer qu'il n'y a pas d'erreurs manifestes de saisie ex : une ancienneté quasi nulle pour un temporaire assortie d'une protection à tous les niveaux ;
- l'ancienneté de service globale doit être indiquée en nombre de jours ;
- toutes les données demandées doivent être complétées ;
- l'utilisation des choix proposés par les listes déroulantes doit être systématique ;
- les données relatives à l'ancienneté de service globale et la protection de l'emploi doivent être complétées ;
- les données relatives à une même implantation ne peuvent pas varier d'une ligne à l'autre (ex. : encadrement différencié) ;
- lorsqu'il s'agit d'un emploi temporairement et définitivement vacant, la date de fin de vacance doit être indiquée en colonne concernée ;
- le dénominateur mentionné doit correspondre à la fonction ;
- la colonne relative à la protection de l'emploi doit être complétée correctement.

### 3. FICHIERS INFORMATIQUES

#### 3.1. Informations générales

Les Pouvoirs organisateurs des maîtres de religion et professeurs de religion pour les enseignements officiels subventionnés trouveront, dans la présente section, les différentes étapes à suivre ainsi que les modèles de documents à utiliser, pour l'exercice 2023-2024, en vue de transmettre à la Commission de religion toutes les informations utiles et nécessaires à la bonne exécution de ses missions. Ces documents concernent la notification individuelle de mise en disponibilité par défaut d'emploi, le relevé des mises en disponibilité par défaut d'emploi, les désignations P.O. ainsi que la notification des emplois vacants.

Chaque étape comporte des documents associés et annexés à la présente circulaire. Les annexes se déclinent comme suit :

- **Annexe 1 REL DNTA 2023-2024** : Un document WORD 2007 pour encoder les données NOTIFICATION INDIVIDUELLE :
  - RELIGION Notification Individuelle
- **Annexe 2 REL DISPO 2023-2024** : Un document EXCEL 2007 pour encoder les données de MISE EN DISPONIBILITE, il contient :
  - ONGLET 1 : Encodage ;
  - ONGLET 2 : Manuel d'encodage.
- **Annexe 3 REL EV 2023-2024** : Un document EXCEL 2007 pour encoder les données des EMPLOIS VACANTS, il contient :
  - ONGLET 1 : Encodage ;
  - ONGLET2 : Manuel d'encodage.

**L'annexe 3 peut également être utilisée pour encoder les données des EMPLOIS VACANTS EN COURS D'ANNEE.**
- **Annexe 4 INFO REL 2023-2024** : Un document EXCEL 2007 centralisant les données utiles, il contient :
  - ONGLET 1 : données écoles par niveau et par type d'enseignement ;
  - ONGLET 2 : codes DI ;
  - ONGLET 3 : fonctions ;
  - ONGLET 4 : abréviations utilisées dans les différents fichiers ;
  - ONGLET 5: compression de fichiers informatiques.

#### 3.2. Remarques importantes avant encodage

Chaque établissement doit clairement **être identifié** par son numéro FASE établissement et tous les documents doivent être enregistrés **sous la version 2003** (ou version antérieure) suivant le logiciel installé sur votre PC. Si les documents sont enregistrés sous une version plus récente de Microsoft, la Commission ne pourra pas les traiter.

Le lecteur est invité à procéder à une **lecture particulièrement** attentive de l'ensemble des documents qui lui sont fournis afin de permettre à la Commission de religion d'exercer, au mieux et dans l'intérêt de tous, les missions qui lui sont confiées par le législateur.

Le lecteur est invité à utiliser **la nomenclature adéquate** en se référant aux différents documents annexés.

Pour être validés, tous les documents doivent être dûment complétés datés et signés.

## ETAPE 1 : LA NOTIFICATION INDIVIDUELLE DES MISES EN DISPONIBILITE PAR DEFAULT D'EMPLOI (REL/DNTA)

### COMMENT FAIRE ?

- Ouvrir le document Word intitulé « **Annexe 1 – REL DNTA 2023-2024** » ;
- Enregistrer le document Word, en version 2003, sur votre ordinateur en le précédant du numéro FASE établissement :  
**Exemple : NOMMDPPO103ANNEXE1RELIGION2023-2024.doc**  
**En majuscule et pas d'espace**
- Compléter le document Word ;
- Le membre du personnel concerné doit dûment compléter et signer le document ;
- Renvoyer le document au secrétariat de la Commission à l'adresse courriel suivante : [cgeofficiel.religion@cfwb.be](mailto:cgeofficiel.religion@cfwb.be)
- Dans le cadre de la simplification des tâches administratives, il a été convenu que la page 1 de l'annexe 1 pouvait être complétée pour l'ensemble des écoles d'un même Pouvoir organisateur, pour un même niveau :
  - Soit une seule page 1 sur laquelle seraient reprises toutes les écoles concernées ;
  - Soit autant de page 1 qu'il y a d'établissements concernés.
- Pour les mises en disponibilité prenant effet **en cours d'année**, les documents devront parvenir dans les plus brefs délais à la commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné. Ceux-ci devront être parvenus par pli recommandé dans les trente jours qui suivent la date à laquelle se produit la perte d'emploi ou la diminution de la charge. A défaut, la subvention-traitement d'attente ne pourra être octroyée au membre du personnel.

### ATTENTION POUR ETRE VALIDE :

- ✓ Le document doit être **dûment complété et signé par les différentes parties** concernées ;
- ✓ Il est indispensable de **joindre une copie du « Doc 12 »** portant mention des prestations exactes du membre du personnel ;
- ✓ Les informations reprises dans l'annexe 1 doivent être **strictement identiques** à celles figurant sur les documents d'attributions ;
- ✓ **L'attention des Pouvoirs organisateurs est attirée** sur le fait que la charge à pourvoir par la Commission, est mentionnée au cadre C de l'annexe 1, **déduction** faite des périodes couvertes par une **suspension de la subvention-traitement d'attente** ;
- ✓ Il est demandé que le courriel soit accompagné **d'une note introductive certifiant que les informations** contenues dans les fichiers joints reflètent la situation exacte des membres du personnel. Cette note introductive revêtue de la signature du délégué du Pouvoir organisateur, devra être envoyée en version papier simultanément auprès de la Commission, par courrier simple.

## ETAPE 2 : RELEVÉ DES MISES EN DISPONIBILITÉ PAR DÉFAUT D'EMPLOI, DES DESIGNATIONS DANS LE POUVOIR ORGANISATEUR ET LA RECONDUCTION DES DESIGNATIONS EFFECTUEES ANTERIEUREMENT (DISPO)

Ce relevé vise à globaliser en un seul document, par Pouvoir organisateur, les données contenues dans chaque notification individuelle ainsi que des renseignements sur les opérations effectuées au sein des Pouvoirs organisateurs ou sur l'état des reconductions des désignations en cours.

### COMMENT FAIRE ?

- Ouvrir le document EXCEL intitulé « **ANNEXE 2 REL DISPO 2023-2024** »;
- Enregistrer le document EXCEL, en version 2003, de l'annexe 2 sur votre ordinateur en le précédant de votre numéro FASE établissement :

**Exemple : PO103ANNEXE2RELIGION.xls**  
**En majuscule et pas d'espace**

- Compléter le document EXCEL en vous aidant de l'onglet « Manuel d'encodage » et de l'**Annexe 4 INFO REL 2023-2024**;
- Renvoyer le document au secrétariat de la Commission à l'adresse courriel suivante : [cgeofficiel.religion@cfwb.be](mailto:cgeofficiel.religion@cfwb.be).
- Les mises en disponibilité par défaut d'emploi prononcées **en cours d'année** par le Pouvoir organisateur doivent être envoyées dans les plus brefs délais au secrétariat de la Commission dans les trente jours qui suivent la date à laquelle se produit la perte d'emploi ou la diminution de la charge. A défaut, la subvention-traitement d'attente ne pourra être octroyée au membre du personnel.

### ATTENTION POUR ETRE VALIDE

- ✓ Veiller à utiliser la nomenclature adéquate en se référant aux différents documents ;
- ✓ Le document doit être dûment complété ;
- ✓ Il convient d'encoder les données relatives aux disponibilités pour vos établissements ainsi que les décisions touchant les membres du personnel de votre établissement, tant au niveau des nouvelles désignations P.O. qu'au niveau des reconductions des désignations prononcées antérieurement ;
- ✓ Les Pouvoirs organisateurs qui ne prononcent aucune disponibilité doivent le signaler en encodant NEANT dans le fichier à la ligne 5, colonne 9 « nom prénom du MDP mis en dispo »;
- ✓ Il est demandé que le courriel soit accompagné d'une note introductive certifiant que les informations contenues dans les fichiers joints reflètent la situation exacte des membres du personnel. Cette note introductive revêtue de la signature du délégué du Pouvoir organisateur, devra être envoyée en version papier simultanément auprès de la Commission, par courrier normal.

## ETAPE 3 : NOTIFICATION DES EMPLOIS VACANTS, PAR FONCTION, PAR LE POUVOIR ORGANISATEUR (EV)

### COMMENT FAIRE ?

- Ouvrir le document EXCEL intitulé « **ANNEXE 3 REL EV 2023-2024** »;
- Enregistrer le document EXCEL, en version 2003, sur votre ordinateur en le précédant de votre numéro FASE établissement :

**Exemple : PO103ANNEXE3RELIGION2023-2024.xls**  
**En majuscule et pas d'espace**

- Compléter le document EXCEL en vous aidant de l'onglet « Manuel d'encodage » ainsi que de « **l'ANNEXE 4 REL INFO 2023-2024** »
- L'onglet ENCODAGE est la feuille que vous devez utiliser pour l'encodage du relevé des emplois vacants de votre établissement scolaire.
- Renvoyer le document au secrétariat de la Commission à l'adresse courriel suivante : [cgeofficiel.religion@cfwb.be](mailto:cgeofficiel.religion@cfwb.be)
- Pour les emplois devenant définitivement ou temporairement vacants pour une durée de 15 semaines au moins en cours d'année, le relevé est envoyé dans les plus brefs délais par le Pouvoir organisateur au secrétariat de la Commission.

### ATTENTION POUR ETRE VALIDE

- ✓ Veiller à utiliser la nomenclature adéquate en se référant aux différents documents ;
- ✓ Il est évident que ce relevé ne peut contenir que les emplois déclarés vacants au plus tard le 16 octobre 2023 ;
- ✓ Il est demandé que le courriel soit accompagné d'une note introductive certifiant que les informations contenues dans les fichiers joints reflètent la situation exacte des membres du personnel. Cette note introductive revêtue de la signature du délégué du Pouvoir organisateur, devra être envoyée en version papier simultanément auprès de la Commission, par courrier normal ;
- ✓ Le Pouvoir organisateur dont un ou plusieurs emplois définitivement vacants sont occupés par un membre du personnel temporaire qui protège son emploi veillera à compléter correctement la colonne ad hoc du tableau EXCEL relatif aux emplois vacants.

## 4. CALENDRIER

*Tous les documents doivent être envoyés pour le **16 octobre 2023** au plus tard à la Commission de gestion des emplois.*

*Après cette date, pour les mises en disponibilité et les emplois vacants en cours d'année, ceux-ci sont à renvoyer dans les plus brefs délais à la Commission de gestion des emplois*

## 5. PERSONNES DE CONTACT

Président : Monsieur Jan MICHIELS

Secrétariat :

Madame Jamila AFKIR

Boulevard Léopold II, 44 (local 1 E 136.1) à 1080 Bruxelles

Tél. : 02/413.28.61 - Courriel : [cgeofficiel.religion@cfwb.be](mailto:cgeofficiel.religion@cfwb.be)

# ***ANNEXES A LA CIRCULAIRE***



## 2 DESCRIPTION DE LA MISE EN DISPONIBILITE PAR DEFAUT D'EMPLOI OU DE LA PERTE PARTIELLE DE CHARGE

A. Attributions du membre du personnel à la fin (\*) de l'année scolaire **précédant la présente** mise en disponibilité ou perte partielle de charge au sein du PO et/ou dans d'autres PO, y compris les périodes de mise en disponibilité ou de perte partielle de charge et les périodes couvertes par un congé, une absence, une suspension de la subvention de traitement d'attente, .....

(\*) ou au 30 septembre pour l'enseignement spécialisé, ou au 1<sup>er</sup> octobre en cas de recomptage dans l'enseignement secondaire ordinaire

ETABLISSEMENTS CONCERNES AU SEIN DU PO				
N° de FONCTION	INTITULE FONCTIONS	NIV. DI/DS ou Fond	PERIODES / CHARGE TOTALE	SIT <sup>4</sup>
.....				
<b>FORME<sup>5</sup> :</b>		<b>TYPE<sup>6</sup> :</b>		

LES ETABLISSEMENTS DES AUTRES PO					
DENOMINATION ET LOCALITE	N° de FONCTION	INTITULE FONCTIONS	NIV DI/DS ou Fond	PERIODES / CHARGE TOTAE	SIT
	....				
<b>FORME :</b>			<b>TYPE :</b>		

<sup>4</sup> SIT (situation administrative)

D = définitif

V = temporaire dans un emploi définitivement vacant

S = temporaire (d'une durée égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi temporairement vacant

I = temporaire intérimaire (d'une durée inférieure à 15 semaines) dans un emploi temporairement vacant

P = disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge

R = réaffectation dans un emploi définitivement vacant

A = réaffectation dans un emploi temporairement vacant

T = rappel provisoire à l'activité dans un emploi définitivement vacant

M = rappel provisoire à l'activité dans un emploi temporairement vacant.

<sup>5</sup> Si concerne l'enseignement spécialisé, indiquer la forme d'enseignement, tel que repris dans l'Annexe 4 REL INFO [2022-2023/2023-2024](#).

<sup>6</sup> Si concerne l'enseignement spécialisé, indiquer le type d'enseignement, tel que repris dans l'Annexe 4 REL INFO [2022-2023/2023-2024](#).

- B. Attributions actuelles du membre du personnel concerné, dans les établissements au sein du PO et/ou dans les établissements d'autres PO, y compris les périodes de mises en disponibilité ou de perte partielle de charge et les périodes couvertes par un congé, une absence, une suspension de la subvention traitement d'attente,.....

ETABLISSEMENTS CONCERNES AU SEIN DU PO				
N° de FONCTION	INTITULE FONCTIONS	NIV. DI/DS ou Fond	PERIODES / CHARGE TOTALE	SIT
...				
...				
FORME :		TYPE :		

LES ETABLISSEMENTS DES AUTRES PO					
DENOMINATION ET LOCALITE	N° de FONCTION	INTITULE FONCTIONS	NIV. DI/DS ou Fond	PERIODES / CHARGE TOTALE	SIT
	...				
FORME :			TYPE :		

- C. Charge(s) à pourvoir par les instances de réaffectation pour assurer ou compléter la réaffectation, et/ou le rappel provisoire en service, **déduction faites des périodes couvertes par** une suspension de la subvention-traitement d'attente.

N° de FONCTION	INTITULE FONCTIONS	NIV. DI/DS ou Fond	PERIODES / CHARGE TOTALE	A PARTIR DU jj/mm/aaaa
...				
FORME :		TYPE :		

Le / /

Pour le Pouvoir organisateur :

Signature :

Identité du signataire et qualité ou mandat au sein du Pouvoir organisateur :

**3 DECLARATION DU MEMBRE DU PERSONNEL**

Le (la) soussigné(e) Nom : .....

Prénom : .....

**A pris connaissance** de la déclaration du Pouvoir organisateur faisant l'objet de la **présente Annexe 1, en a reçu une copie et** (merci de cocher vos choix)

- Demande à ne pas être réaffecté(e) et/ou rappelé(e) provisoirement à l'activité suivant les dispositions réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement subventionné. Demande une suspension de la subvention-traitement d'attente.

**Je renonce par conséquent à ma subvention-traitement d'attente :**

- pour toute ma perte de charge  
 pour une partie de ma perte de charge :        /        7.



Ceci implique une suspension du droit pendant toute l'année scolaire en cours, à partir de la date de la mise en disponibilité, sauf si un emploi définitivement vacant se déclare dans la fonction de nomination à titre définitif, auquel cas le rappel en service du membre du personnel dans l'emploi mets fin à la disponibilité par défaut d'emploi et donc à la suspension de la subvention-traitement d'attente, au prorata de la charge retrouvée.

- Accepte d'être réaffecté(e) et/ou rappelé(e) provisoirement à l'activité suivant les dispositions réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement subventionné. **Demande par conséquent à percevoir une subvention-traitement d'attente.**

- A des réserves à mentionner :
- .....
- .....

- Comptabilise 10 années d'ancienneté de service dans un établissement/ implantation bénéficiant des mesures d'encadrement différencié renforcé et demande une réaffectation prioritaire dans un emploi définitivement vacant d'un établissement qui ne relève pas des mesures précitées <sup>8</sup> : OUI-NON

- Déclare accepter une réaffectation ou un rappel provisoire à l'activité dans l'enseignement spécialisé : **OUI - NON**

- Déclare être dans les conditions reprises à l'article 90 §1er du décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion (75% charge – 3 établissements) et décline donc toute charge supplémentaire qui serait offerte en réaffectation : **OUI - NON**

Le    /    /

Le membre du personnel,  
Signature :

<sup>7</sup> Indiquer la fraction de charge pour laquelle la suspension est demandée

<sup>8</sup> En cas d'impossibilité de satisfaire à cette demande spécifique, les règles de réaffectation habituelles seront appliquées.



**REMARQUES POUR LE POUVOIR ORGANISATEUR ET LE MEMBRE DU PERSONNEL :**

1. Il y a lieu de joindre une copie des documents 12 portant mention des prestations exactes du membre du personnel aux différentes dates concernées et dans les différents établissements.
2. Il est **impératif** pour le membre du personnel de **cocher, biffer les mentions inutiles, de compléter l'ensemble des items des différentes parties de sa déclaration, de la dater et de la signer.**
3. Se référer à la circulaire pour les modalités pratiques pour l'envoi des dossiers.
4. Destination des exemplaires du présent document EO/D-N.TA :
  - Commission de gestion des emplois : un exemplaire
  - Pouvoir organisateur un exemplaire
  - Membre du personnel un exemplaire

**CALENDRIER**

*Tous les documents doivent être envoyés pour le **17-16 octobre 2022-2023** au plus tard à la Commission de gestion des emplois.*

*Après cette date, pour les mises en disponibilité et les emplois vacants en cours d'année, ceux-ci sont à renvoyer dans les plus brefs délais à la Commission de gestion des emplois.*



	INTITULES COLONNES	NOTE EXPLICATIVE	TYPE D'ENCODAGE	FORMAT
1	N° FASE ETAB ORIGINE	reprend le numéro FASE de l'établissement scolaire qui déclare la mise en disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge	MENU DEROULANT	numérique
2	ENVOI DNTA	DNTA transmise : Oui / Non	MENU DEROULANT	alphabétique
3		reprend le numéro d'entité qui correspond au numéro de l'ORCES	LIBRE	numérique
4	ZONE	reprend le numéro de la zone d'enseignement à laquelle appartient l'établissement	AUTOMATIQUE	numérique
5	DENOMINATION ETABLISSEMENT D'ORIGINE	reprend la dénomination de l'établissement qui déclare la mise en disponibilité ou la perte partielle de charge	AUTOMATIQUE	alphabétique
6	ADRESSE ETABLISSEMENT	reprend l'adresse complète (nom et numéro de la rue) de de l'établissement qui déclare la mise en disponibilité ou la en perte partielle de charge	AUTOMATIQUE	alphabétique
7	CODE POSTAL	reprend le numéro du code postal de l'établissement qui déclare la mise en disponibilité ou la perte partielle de charge	AUTOMATIQUE	numérique
8	COMMUNE	reprend le nom de la commune de l'établissement qui déclare la mise en disponibilité ou la perte partielle de charge	AUTOMATIQUE	numérique
9	NOM ET PRENOM DU MEMBRE DU PERSONNEL MIS EN DISPO	correspond au nom et prénom du membre du personnel déclaré mis en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge pour les personnes mariées, reprendre le nom de jeune fille.Encoder "NEANT" si rien n'est à déclarer.	LIBRE	alphabétique
10	MATRICULE	reprend le numéro de matricule du membre du personnel déclaré mis en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge	LIBRE	numérique
11	MAIL DU MEMBRE DU PERSONNEL	reprend l'adresse mail du membre du personnel déclaré mis en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge	LIBRE	alphabétique
12	ADRESSE DU MEMBRE DU PERSONNEL	reprend l'adresse complète (nom et numéro de la rue ainsi que le numéro de la boîte aux lettres) du membre du personnel déclaré mis en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge	LIBRE	alphabétique
13	CODE POSTAL	reprend le code postal de résidence du membre du personnel déclaré mis en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge	MENU DEROULANT	numérique
14	COMMUNE	reprend le nom de la commune de résidence du membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge	MENU DEROULANT	numérique
15	ANCIENNETE DE SERVICE (JOURS)	Correspond à l'ancienneté de service du membre du personnel mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge.	LIBRE	numérique
16	DATE DE DEBUT DE LA MISE EN DISPONIBILITE	correspond à la date de la mise en disponibilité du membre personnel durant l'année scolaire en cours	LIBRE	date jj/ mm/aaaa
17	DATE DE FIN DE LA MISE EN DISPONIBILITE	correspond à la date de fin de la mise en disponibilité du membre du personnel durant l'année en cours.	LIBRE	date jj/ mm/aaaa
18	RTF/ARTICLE 266 al.2/HORS RTF/ARTICLE 267	il s'agit d'identifier dans quel régime devront être effectuées les opérations statutaires. Veuillez donc choisir: <b>RTF : dans le régime des titres et fonction</b> <b>ARTICLE 266 al.2</b> <b>ARTICLE 267 : ne s'applique pas pour la commission de gestion des professeurs et maîtres de religion</b>	MENU DEROULANT	alphabétique
19	TITRE MULTIPLE	il s'agit d'identifier si le membre du personnel concerné possède 1 ou plusieurs titres. Veuillez donc choisir : <b>Oui si le MDP possède plusieurs titres et compléter la cellule REMARQUE</b> <b>Non si le MDP possède 1</b>	MENU DEROULANT	alphabétique
20	CODE TITRE DE CAPACITE	il s'agit d'identifier le code titre de capacité complet tel que repris dans PRIMOWEB <b>Si le MDP ne possède pas de titre ou est TPnl, veuillez indiquer 0</b>	LIBRE	numérique
21	TITRE CAPACITE	il s'agit de reprendre l'intitulé exacte du titre de capacité tel que repris dans les données RTF sur la base du code titre. Si le membre du personnel ne possède pas de titre, veuillez indiquer 0	LIBRE	alphabétique
22	NUMERATEUR DE LA CHARGE INITIALE TOTALE DANS L'ETABLISSEMENT	reprend le nombre de périodes définitives totales initiales (en ce compris les périodes qui font l'objet d'un congé, d'une suspension,...)	LIBRE	numérique
23	DENOMINATEUR DE LA CHARGE INITIALE TOTALE DANS L'ETABLISSEMENT	reprend le dénominateur de la charge initiale totale	LIBRE	numérique
24	NUMERATEUR DE LA CHARGE PERDUE DANS L'ETABLISSEMENT	reprend le nombre de périodes faisant l'objet de la mise en disponibilité ou de la perte de charge par fonction	LIBRE	numérique
25	DENOMINATEUR DE LA CHARGE PERDUE DANS L'ETABLISSEMENT	reprend le dénominateur de la charge perdue. Le dénominateur doit correspondre aux données reprises dans la cellule 21	LIBRE	numérique
26	FONCTION MULTIPLE	il s'agit d'identifier toutes les fonctions que possède le membre du personnel déclaré mis en disponibilité par défaut d'emploi. Veuillez donc choisir: <b>OUI si le membre du personnel possède plusieurs fonctions. compléter dans la colonne REMARQUE</b> <b>NON si le membre du personnel possède 1 fonction unique</b>	MENU DEROULANT	alphabétique
27	CLASSIFICATION FONCTION	précise la classification de la fonction dans laquelle le membre du personnel est mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge. Veuillez donc indiquer: CG : cours généraux CT : cours techniques PP : cours de pratiques professionnelle NCC : personnel non chargé de cours MOR : cours de moral REL : cours de religion CA : cours artistique	MENU DEROULANT	numérique

28	FILIERE ENSEIGNEMENT	précise la filière de l'enseignement. Veuillez sélectionner, si HRTF ou RT: G: général P : professionnel TQ: technique de qualification TT: technique de transition AT: artistique de qualification AQ : artistique de transition	MENU DEROULANT	alphabétique
29	CYCLE	Correspond au cycle inférieur ou au cycle supérieur Enseignement de plein exercice : Di : cycle inférieur DS : cycle supérieur CEFA : HRI : cycle inférieur HRS : cycle supérieur Enseignement de promotion sociale : SI : cycle inférieur SS : cycle supérieur SU : pour l'enseignement supérieur Enseignement secondaire artistique à horaire réduit : HA : humanités artistiques AHR : artistique à horaire réduit	MENU DEROULANT	alphabétique
30	CODE FONCTION	repren la codification RTF utilisée pour identifier la fonction dans laquelle le membre du personnel est déclaré en disponibilité par défaut d'emploi et/ou en perte de charge partielle. Si vous avez sélectionné RTF dans la cellule 16, veuillez introduire le code fonction tel que repris dans les données RTF Si vous avez sélectionné article 266 al.2 dans la cellule 16, veuillez introduire 0 car il n'existe pas de code administratif. Si vous avez sélectionné HRT dans la cellule 16, veuillez introduire le numéro de fonction de l'ancien régime car il n'existe pas de code administratif.	MENU DEROULANT	numérique
31	INTITULE FONCTION	repren l'intitulé de la fonction partielle de charge. Si vous avez sélectionné RTF dans la cellule 16, l'intitulé RTF se mettra automatiquement. Si pas, veuillez introduire le libellé complet fonction tel que repris dans les données RTF Si vous avez sélectionné Article 266 al.2 ou HRTF dans la cellule 16, veuillez préciser la fonction concernée par la perte de charge	AUTOMATIQUE/LIBRE	alphabétique
32	PERTE TOTALE (DT) OU PARTIELLE (PP)	repren la qualité de la perte de charge. Veuillez donc noter : DT: perte totale PP: perte partielle	MENU DEROULANT	alphabétique
33	CODE DI	ne sont concernés ici que les congés, absences, suspension de la subvention-traitement d'attente, etc. couvrant la totalité de l'année scolaire, pour un nombre de périodes, ayant un impact sur les opérations statutaires à effectuer dans le cadre de la déclaration de la mise ne disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge. La liste des codes DI concernés est reprise dans l'annexe 4 INFO, onglet "code DI"	MENU DEROULANT	alphanumérique
34	NOMBRE DE PERIODES CONCERNEES PAR LE CODE DI	repren le nombre de périodes concernées par une dispense - congé repris dans la colonne 31.	LIBRE	numérique
35	N° FASE ETABLISSEMENT ACCUEIL	repren le numéro FASE qui correspond à l'établissement dans lequel le membre du personnel a retrouvé un emploi.	MENU DEROULANT	numérique
36	DENOMINATION ETABLISSEMENT DECLARANT EMPLOI VACANT	repren la dénomination de l'établissement qui déclare l'emploi vacant et qui accueillera le membre du personnel désigné par les organes de réaffectation	AUTOMATIQUE	alphabétique
37	ADRESSE	repren l'adresse de l'établissement qui déclare l'emploi vacant	AUTOMATIQUE	alphabétique
38	CODE POSTAL	repren le numéro du code postal de l'établissement qui déclare l'emploi vacant	AUTOMATIQUE	numérique
39	COMMUNE	repren le nom de la commune de l'établissement qui déclare l'emploi vacant	AUTOMATIQUE	alphabétique
40	NUMERATEUR DE LA CHARGE RETROUVEE DANS L'ETABLISSEMENT	repren le nombre de périodes octroyées au membre du personnel déclaré en disponibilité et/ou en perte partielle de charge sur base des périodes déclarées disponibles dans l'emploi déclaré vacant.	LIBRE	numérique
41	DENOMINATEUR DE LA CHARGE RETROUVEE DANS L'ETABLISSEMENT	repren le dénominateur de la charge des périodes déclarées disponibles dans l'emploi déclaré vacant.	LIBRE	numérique
42	CLASSIFICATION FONCTION	précise la classification de la fonction dans laquelle le membre du personnel est mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge. Veuillez donc indiquer: CG : cours généraux CT : cours techniques PP : cours de pratiques professionnelles NCC : personnel non chargé de cours MOR : cours de moral REL : cours de religion CA : cours artistique	MENU DEROULANT	numérique
43	FILIERE ENSEIGNEMENT	précise la filière de l'enseignement. Veuillez sélectionner, si HRTF ou RT: G: général P : professionnel TQ: technique de qualification TT: technique de transition AT: artistique de qualification AQ : artistique de transition	MENU DEROULANT	alphabétique

44	CYCLE	Correspond au cycle inférieur ou au cycle supérieur Enseignement de plein exercice : Di : cycle inférieur DS : cycle supérieur CEFA : HRI : cycle inférieur HRS : cycle supérieur Enseignement de promotion sociale : SI : cycle inférieur SS : cycle supérieur SU : pour l'enseignement supérieur Enseignement secondaire artistique à horaire réduit : HA : humanités artistiques AHR : artistique à horaire réduit	MENU DEROULANT	alphabétique
45	CODE FONCTION	reprend la codification administrative utilisée pour identifier la fonction dans laquelle le MDP retrouve de l'emploi. Veuillez choisir les données dans le menu déroulant proposé.  ! Dans le cadre de la Réforme des titres et des fonctions, les opérations statutaires doivent impérativement avoir lieu dans des emplois vacants correspondant aux fonctions RTF	MENU DEROULANT	numérique
46	INTITULE FONCTION	reprend l'intitulé de la fonction dans laquelle le MDP est déclaré mis en disponibilité par défaut d'emploi et/ou perte de charge partielle. S'affiche automatiquement après avoir sélectionné le code fonction dans la cellule précédente	AUTOMATIQUE	alphabétique
47	TYPE D'EMPLOI (DV/TV)	spécifie le type de vacance de l'emploi. Veuillez donc indiquer: DV : définitivement vacant TV : temporairement vacant TVcovid: temporairement vacant jusqu'au 31/12/2021 pour le FOND et jusqu'au 30/06/2022 pour le SEC	MENU DEROULANT	alphabétique
48	OPERATIONS STATUTAIRES	correspond au type d'opération statutaire effectué.  Veuillez donc indiquer: R : réaffectation dans un emploi définitivement vacant R* : reconduction R A : réaffectation dans un emploi temporaire vacant A* : reconduction A T : rappel provisoire à l'activité dans un emploi définitivement vacant T* : reconduction T M : rappel provisoire à l'activité I dans un emploi temporairement vacant M* : reconduction M D Admin: désignation administrative	MENU DEROULANT	alphabétique
49	NUMERATEUR DE LA CHARGE ENCORE A POURVOIR	reprend le dénominateur de la charge encore à pourvoir au membre du personnel déclaré en disponibilité et/ou en perte partielle de charge.	LIBRE	numérique
50	DENOMINATEUR DE LA CHARGE ENCORE A POURVOIR	Le dénominateur doit correspondre aux données communiquées dans la cellule 21	LIBRE	numérique
51	DATE DE FIN R A T M	correspond à la date de fin de la vacance de l'emploi déclaré.  TVcovid: temporairement vacant jusqu'au 31/12/2021 pour le FOND et jusqu'au 30/06/2022 pour le SEC	LIBRE	date jj/ mm/aaaa
52	DESIGNATION EFFECTUEE PAR	reprend ici l'organe compétent qui a procédé à la désignation du membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge dans un emploi déclaré vacant.  Veuillez indiquer: PO : pouvoir organisateur CC : Commission centrale IN : initiative	MENU DEROULANT	alphabétique
53	REMARQUES	permet d'attirer l'attention des organes de réaffectation sur certains points jugés importants pouvant influencer les désignations, par exemple : autres fonctions, autres titres	LIBRE	alphabétique



Réseau		OFFICIEL										RELIGION										DECLARATION EMPLOIS VACANTS - 2023-2024																
INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI DECLARE VACANT																														RESERVE AUX ORGANES DE REAFFECTATION								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37		
N° FASE ETAB.	ZONE	DENOMINATION ETABLISSEMENT	ADRESSE	CODE POSTAL	LOCALITE	ED	CODE FONCTION	INTITULE FONCTION	CYCLE	FILIERE	CLASSIFICATION	FORME ENS. SPECIALISE	TYPE ENS. SPECIALISE	NUMERATEUR CHARGE DISPONIBLE	DENOMINATEUR CHARGE DISPONIBLE	TYPE D'EMPLOI DISPONIBLE	DATE DEBUT DE L'EMPLOI VACANT	DATE FIN DE L'EMPLOI VACANT	NOM ET PRENOM DE L'OCCUPANT	MATRICULE DU MEMBRE DU PERSONNEL	RTF/ARTICLE 206 « SINGRS RTF	CODE TITRE DE CAPACITE	TITRE DE CAPACITE	QUALITE DU TITRE	SITUATION ADMINISTRATIVE DU MEMBRE DU PERSONNEL	DATE DEBUT DE L'INTERIM	ANCIENNETE DE SERVICE CZ CC (JOURS)	PROTECTION DE L'EMPLOI	EMPLOI VACANT ATTRIBUE A NOM ET PRENOM DU MEMBRE DU PERSONNEL	MATRICULE	OPERATIONS STATUTAIRES	NUMERATEUR DE LA CHARGE ATTRIBUEE	DENOMINATEUR DE LA CHARGE ATTRIBUEE	DESIGNATION EFFECTUEE PAR	REMARQUES			

INTITULES COLONNES	NOTE EXPLICATIVE	TYPE D'ENCODAGE	FORMAT
1 N° FASE ETAB.	reprend le numéro FASE qui correspond l'établissement scolaire qui déclare l'emploi vacant	MENU DEROULANT	numérique
2	Ne concerne que l'enseignement officiel subventionné		
3 ZONE	reprend le numéro de la zone de réaffectation à laquelle appartient l'établissement	AUTOMATIQUE	numérique
4 DENOMINATION ETABLISSEMENT	reprend la dénomination de l'établissement qui déclare l'emploi vacant	AUTOMATIQUE	alphabétique
5 ADRESSE	reprend le nom de la rue où se situe l'établissement qui déclare l'emploi vacant	AUTOMATIQUE	alphabétique
6 CODE POSTAL	reprend le code postal où se situe l'établissement qui déclare l'emploi vacant	AUTOMATIQUE	numérique
7 LOCALITE	reprend avec précision la localité où se situe l'établissement qui déclare l'emploi vacant	AUTOMATIQUE	alphabétique
8 ED	spécifie si l'emploi déclaré vacant se situe dans une école ou une implantation à encadrement différencié ou hors encadrement différencié. Veuillez donc préciser: NON, 1, 2, 3a, 3b, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20	MENU DEROULANT	alphabétique
9 CODE FONCTION	reprend le code fonction administratif RTF PRIMOWEB à choisi dans le menu déroulant	MENU DEROULANT	numérique
10 INTITULE FONCTION	reprend l'intitulé fonction complète. Apparaît automatiquement dans le cadre d'RTF	AUTOMATIQUE	alphabétique
11 CYCLE	Correspond au cycle inférieur ou au cycle supérieur Enseignement de plein exercice : DI : cycle inférieur DS : cycle supérieur CEFA : HRI : cycle inférieur HRS : cycle supérieur Enseignement de promotion sociale : SI : cycle inférieur SS : cycle supérieur SU : pour l'enseignement supérieur Enseignement secondaire artistique à horaire réduit : HA : humanités artistiques AHR : artistique à horaire réduit	MENU DEROULANT	alphabétique
12 FILIERE	précise la filière de l'enseignement. Veuillez sélectionner, si HRTF ou RT : G : général P : professionnel TQ : technique de qualification TT : technique de transition AT : artistique de qualification AQ : artistique de transition	MENU DEROULANT	alphabétique
13 CLASSIFICATION	précise la classification de la fonction dans laquelle le membre du personnel est mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge. Veuillez donc indiquer: CG : cours généraux CT : cours techniques PP : cours de pratiques professionnelles NCC : personnel non chargé de cours MOR : cours de moral REL : cours de religion CA : cours artistique	MENU DEROULANT	alphabétique
14 FORME ENS. SPECIALISE	correspond au numéro de la forme d'enseignement spécialisé dans l'emploi est vacant 1 : forme 1 enseignement d'adaptation sociale 2 : forme 2 enseignement d'adaptation sociale et professionnel 3 : forme 3 enseignement professionnel 4 : forme 4 enseignement général, technique, artistique ou professionnel veuillez indiquer 0 pour l'enseignement ordinaire	MENU DEROULANT	numérique
15 TYPE ENS. SPECIALISE	correspond au numéro de type (1 à 8) dans l'enseignement spécialisé de l'emploi vacant 1 : type 1 : présentant une déficience mentale légère 2 : type 2 : présentant une déficience mentale modérée à sévère 3 : type 3 : présentant un trouble du comportement et de la personnalité 4 : type 4 : présentant une déficience physique 5 : type 5 : présentant une maladie qui oblige une hospitalisation à long terme 6 : type 6 : présentant un déficience visuelle 7 : type 7 : présentant un déficience auditive 8 : type 8 : présentant des troubles instrumentaux ou des troubles d'apprentissage veuillez indiquer 0 pour l'enseignement ordinaire	MENU DEROULANT	numérique
16 NUMERATEUR CHARGE DISPONIBLE	correspond au nombre de périodes disponibles de l'emploi déclaré vacant	LIBRE	numérique
17 DENOMINATEUR CHARGE DISPONIBLE	correspond au dénominateur de la charge de l'emploi déclaré vacant	LIBRE	numérique
18 TYPE D'EMPLOI DISPONIBLE	spécifie le type de vacance de l'emploi. Veuillez donc indiquer: DV : définitivement vacant TV : temporairement vacant	MENU DEROULANT	alphabétique
19 DATE DEBUT DE L'EMPLOI VACANT	Date de début de la vacance de l'emploi	LIBRE	date jj/ mm/aaaa
20 DATE FIN DE L'EMPLOI VACANT	Date de fin de la vacance de l'emploi	LIBRE	date jj/ mm/aaaa
21 NOM ET PRENOM DE L'OCCUPANT	reprend les nom et prénom du membre du personnel qui occupe l'emploi déclaré vacant	LIBRE	alphabétique
22 MATRICULE DU MEMBRE DU PERSONNEL	reprend le numéro de matricule du membre du personnel qui occupe l'emploi déclaré vacant. Si le membre du personnel ne possède pas encore de numéro de matricule, veuillez encoder 999999999	LIBRE	numérique
23 RTF/ARTICLE 266 a.2/HORS RTF	il s'agit d'identifier dans quel régime se situe le membre du personnel qui occupe l'emploi vacant RTF : dans le régime des titres et fonction	MENU DEROULANT	alphabétique

24	CODE TITRE DE CAPACITE	il s'agit d'identifier le code titre de capacité complet tel que repris dans les données RTF à rechercher via PRIMOWEB sur enseignement.be	LIBRE	numérique
25	TITRE DE CAPACITE	il s'agit de reprendre l'intitulé exacte du titre de capacité tel que repris dans les données RTF à rechercher via PRIMOWEB sur enseignement.be	LIBRE	alphabétique
26	QUALITE DU TITRE	précise la nature du titre afin d'identifier les exigences qui découlent de la Réforme des titres et fonction. En fonction du choix opéré dans la cellule V. TR : porteur d'un titre requis TS : porteur d'un titre jugé suffisant TPL : porteur d'un titre pénurie listé TPLN : porteur d'un titre pénurie non listé	MENU DEROUlant	alphabétique
27	SITUATION ADMINISTRATIVE DU MEMBRE DU PERSONNEL	précise la situation administrative du membre du personnel qui occupe actuellement l'emploi vacant. Veuillez donc noter: D : définitif V : temporaire stable dont la durée est égale ou supérieure à 15 semaines dans un emploi DV S : temporaire stable dont la durée est égale ou supérieure à 15 semaines dans un emploi TV I : temporaire intérimaire dont la durée est inférieure à 15 semaines P : disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge R : réaffectation dans un emploi définitivement vacant A : réaffectation dans un emploi temporaire vacant T : rappel provisoire à l'activité I dans un emploi DV M : rappel provisoire à l'activité un emploi TV D Admin: désignation administrative	MENU DEROUlant	alphabétique
28	DATE DEBUT DE L'INTERIM	précise la date de prise de fonction par le membre du personnel dans cet intérim (sans interruption)	LIBRE	date jj/ mm/aaaa
29	ANCIENNETE DE SERVICE CZ CC (JOURS)	Correspond à l'ancienneté de service du membre du personnel mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge. Calcul de l'ancienneté de service : application de l'article 80 qui renvoie à l'article 18, §1 du décret du 10/03/2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion	LIBRE	numérique
30	PROTECTION DE L'EMPLOI	précise les règles en matière de protection de l'emploi sur la base de l'application de l'article 91 du décret du 10/03/2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion Veuillez donc noter: ED : encadrement différencié CC : article 91 du décret 10 mars 2006 VIOLENCE : article 69 du décret du 10 mars 2006 SPEC : compétence particulière sur la base de l'article 83 al2 du décret du 10 mars 2006 NON : pour les emplois non soustraits à la réaffectation	MENU DEROUlant	alphabétique
<b><u>RESERVE AUX ORGANES DE REAFFECTATION</u></b>				
31	EMPLOI VACANT ATTRIBUE A NOM ET PRENOM DU MEMBRE DU PERSONNEL	reprend les nom et prénom du membre du personnel désigné pour occuper l'emploi déclaré vacant	LIBRE	alphabétique
32	MATRICULE	reprend le matricule du membre du personnel désigné suite aux opérations statutaires dans l'emploi déclaré vacant	LIBRE	numérique
33	OPERATIONS STATUTAIRES	correspond au type d'opération statutaire effectuée. Veuillez donc indiquer: R : réaffectation dans un emploi définitivement vacant R* : reconduction R A : réaffectation dans un emploi temporaire vacant A* : reconduction A T :rappel provisoire à l'activité dans un emploi définitivement vacant T* : reconduction T M : rappel provisoire à l'activité dans un emploi temporairement vacant M* : reconduction M D Admin: désignation administrative	MENU DEROUlant	alphabétique
34	NUMERATEUR DE LA CHARGE ATTRIBUEE	reprend le nombre de périodes attribuées au membre du personnel désigné dans l'emploi vacant.	LIBRE	numérique
35	DENOMINATEUR DE LA CHARGE ATTRIBUEE	reprend le dénominateur de la charge attribuée au membre du personnel désigné dans l'emploi vacant. Le nombre doit correspondre aux données reprises dans la cellule 17	LIBRE	numérique
36	DESIGNATION EFFECTUEE PAR	reprend ici l'organe compétent qui a procédé à la désignation du membre du personnel mis disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge dans un emploi déclaré vacant. Veuillez indiquer: PO : pouvoir organisateur CC : Commission centrale INI : initiative	MENU DEROUlant	alphabétique
37	REMARQUES	permet d'attirer l'attention des organes de réaffectation sur certains points jugés importants pouvant influencer les désignations	LIBRE	alphabétique



COMMUNE PO	FASE ETAB.	ZONE	DENOMINATION ETABLISSEMENT	ADRESSE ETAB.	CODE POSTAL ETAB.	LOCALITE ETAB.	COMMUNE ETAB.	NIVEAU
ANDERLECHT	4	1	Ecole maternelle communale n°3 - M	Avenue Romain Rolland	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
ANDERLECHT	6	1	Ecole fondamentale Clair Soleil (P1-	Rue du Potaerdenberg,	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
ANDERLECHT	7	1	Ecole fondamentale communale Les	Rue de Douvres 80	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
ANDERLECHT	9	1	Ecole fondamentale Les Tourterelles	Rue Odon 22	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
ANDERLECHT	10	1	Ecole primaire P9/10 Carrefour	Rue Eloy 114	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
ANDERLECHT	11	1	Ecole fondamentale communale "La	Rue des Trèfles 77	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
ANDERLECHT	12	1	Ecole fondamentale n°12 Le Tilleul	Rue Alphonse Demunte	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
ANDERLECHT	13	1	Ecole primaire communale n°14	Avenue Camille Vaneuk	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
ANDERLECHT	14	1	Ecole primaire Pierre Lairin	Rue Jakob Smits 114	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
ANDERLECHT	15	1	Ecole primaire communale n°18 Les	Rue Pierre Longin 1-3	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
ANDERLECHT	16	1	Ecole communale fondamentale Les	Clos des Asters 6	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
ANDERLECHT	17	1	Ecole fondamentale Maurice Carém	Avenue Frans van Kalke	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
ANDERLECHT	31	1	ECOLE SECONDAIRE THEO LAMBERT	Av Victor et Jules Bertau	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	Secondaire ordinaire
ANDERLECHT	35	1	INSTITUT COMMUNAL MARIUS REN	Rue Georges Moreau 10	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	Secondaire ordinaire
SCHAERBEEK	38	1	Institut Redouté-Peiffer	Avenue Marius Renard	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	Secondaire ordinaire
ANDERLECHT	45	1	Ecole Les Sureaux	Boulevard Sylvain Dupu	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
ANDERLECHT	46	1	Ecole Communale Spécialisée Les Ac	Place Séverine 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
ANDERLECHT	52	1	Ecole fondamentale Les peupliers pr	Rue des Fruits 73	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
AUDERGHEM	55	1	Centre scolaire du Souverain	Rue Robert Willame 25	1160	BRUXELLES	AUDERGHEM	FOND
AUDERGHEM	56	1	Centre scolaire du Blankedelle	Avenue Jean Van Horen	1160	BRUXELLES	AUDERGHEM	FOND
AUDERGHEM	57	1	Centre scolaire du Pré des Agneaux	Place Edouard Pinoy 20	1160	BRUXELLES	AUDERGHEM	FOND
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	70	1	Ecole maternelle communale "Sept	Rue de l'Etoile Polaire 1	1082	BRUXELLES	BERCHEM-SAINTE-AGAT	FOND
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	71	1	Ecole communale primaire "Les Glyc	Place du Roi Baudouin 3	1082	BRUXELLES	BERCHEM-SAINTE-AGAT	FOND
SCHAERBEEK	74	1	Institut d'enseignement spécialisé A	Rue de Dilbeek 1	1082	BRUXELLES	BERCHEM-SAINTE-AGAT	FOND
SCHAERBEEK	74	1	Institut d'enseignement spécialisé A	Rue de Dilbeek 1	1082	BRUXELLES	BERCHEM-SAINTE-AGAT	Secondaire spécialisé
BRUXELLES	76	1	Ecole maternelle de l'Eclusier Cogge	Avenue de l'Héliport 17	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	77	1	Ecole maternelle Catteau - Aurore	Rue de l'Aurore 37	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	78	1	Ecole maternelle des Pagodes	Avenue de Versailles 89	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	79	1	Ecole maternelle Reine Astrid	Rue De Wand 22	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	81	1	Ecole maternelle de Heembeek	Rue François Vekemans	1120	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	82	1	Ecole maternelle du Jardin aux Fleur	Rue des Six-Jetons 60	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	83	1	Ecole maternelle Léopold 1er	Rue Laneau 5	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	84	1	Ecole maternelle Emile Bockstael	Rue du Heysel 104	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	85	1	Ecole maternelle des Magnolias	Av Impératrice Charlott	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	86	1	Ecole Primaire Reine Astrid	Avenue Mutsaard 71	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	87	1	Ecole primaire Emile Bockstael	Rue Reper-Vreven 80	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	88	1	Ecole primaire de l'Allée Verte	Rue Masui 73	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	89	1	Ecole primaire de Heembeek	Rue des Trois Pertuis 4	1120	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	90	1	Ecole fondamentale de l'Héliport	Rue Simons 12	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	91	1	Ecole fondamentale de Haren	Rue de la Paroisse 34	1130	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	92	1	Ecole primaire Steyls	Rue Thys-Vanham 21	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	93	1	Ecole fondamentale du Canal	Rue du Canal 53-57	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	94	1	Ecole primaire Charles Buls	Boulevard du Midi 86	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	95	1	Ecole primaire Léon Lepage	Rue des Riches Claires 3	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND

1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
469	1	Commission communautaire française	Rue des Palais 42 A	1030	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue d'Auderghem 115	1040	ETTERBEEK
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue d'Auderghem 115	1040	ETTERBEEK
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue d'Auderghem 115	1040	ETTERBEEK
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue d'Auderghem 115	1040	ETTERBEEK
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue d'Auderghem 115	1040	ETTERBEEK
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue d'Auderghem 115	1040	ETTERBEEK
1296	1	Commune d'Evere	Square Servaas Hoedemaekers, 10	1140	BRUXELLES
1296	1	Commune d'Evere	Square Servaas Hoedemaekers, 10	1140	BRUXELLES
1296	1	Commune d'Evere	Square Servaas Hoedemaekers, 10	1140	BRUXELLES
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	BRUXELLES
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	BRUXELLES
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	BRUXELLES
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	BRUXELLES

BRUXELLES	96	1	Ecole primaire des Pagodes	Avenue des Pagodes 30	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	97	1	Ecole primaire des Magnolias	Avenue des Magnolias 1	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	98	1	Ecole fondamentale du Tivoli	Rue Claessens 59	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	99	1	Ecole primaire des Eburons	Rue des Eburons 46	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	100	1	Ecole primaire du Jardin aux Fleurs	Rue des Six Jetons 60	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	101	1	Ecole fondamentale Emile Jacquain	Rue Véronèse, 21	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	102	1	Ecole fondamentale Congrès-Dachs	Rue de l'Enseignement	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	103	1	Ecole primaire Henriette Dachsbeck	Rue de Rollebeek 22	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	104	1	Ecole primaire Adolphe Max	Rue Charles-Quint 31	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	105	1	Ecole fondamentale Emile André	Rue Haute 107	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	106	1	Ecole fondamentale Baron Louis Ste	Rue Haute 255	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	107	1	Ecole primaire des Six-Jetons	Rue des Six Jetons 55	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	123	1	ATHENE ADOLPHE MAX	Boulevard Clovis 40	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
BRUXELLES	126	1	ATHENE ROBERT CATTEAU	Rue Ernest Allard 49	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
BRUXELLES	127	1	ATHENE LEON LEPAGE	Rue des Riches Claires 3	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
BRUXELLES	128	1	LYCEE EMILE JACQMAIN	Rue Belliard 135A	1040	BRUXELLES	ETTERBEEK	Secondaire ordinaire
BRUXELLES	129	1	ATHENE EMILE BOCKSTAEL	Rue Reper-Vreven 80	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
BRUXELLES	130	1	LYCEE HENRIETTE DACHSBECK	Rue de la Paille 24	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
BRUXELLES	134	1	ATHENE DES PAGODES	Rue de Beyseghem 141	1120	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
BRUXELLES	142	1	INSTITUT DIDEROT	Rue des Capucins 58	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
BRUXELLES	143	1	INSTITUT PAUL-HENRI SPAAK	Rue Alfred Stevens 20	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
BRUXELLES	145	1	INSTITUT BISCHOFFSHEIM	Rue de la Blanchisserie	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
BRUXELLES	152	1	INSTITUT DES ARTS ET METIERS	Boulevard de l'Abattoir	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
SCHAERBEEK	173	1	Charles Gheude Ens. secondaire spé	Rue des Tanneurs 41	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire spécialisé
BRUXELLES	175	1	Centre pédagogique de Vlaesendael	Rue François Vekemans	1120	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	176	1	Centre pédagogique du Parc Astrid	Avenue de Madrid, 100	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	177	1	Centre pédagogique Jules Anspach	Rue du Vautour 68	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	178	1	Centre pédagogique des Pagodes	Avenue de Versailles 87	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	179	1	ACADEMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS	Rue du Poinçon 28	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
BRUXELLES	184	1	Ecole maternelle Adolphe Max	Boulevard Clovis, 42	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	187	1	Ecole maternelle Henriette Dachsbe	Rue Blaes 47	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	195	1	Ecole Robert Dubois	Avenue Jean-Joseph Cro	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	195	1	Ecole Robert Dubois	Avenue Jean-Joseph Cro	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire spécialisé
ETTERBEEK	197	1	Complexe scolaire La Farandole & Le	Chaussée Saint-Pierre 1	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	FOND
ETTERBEEK	198	1	Ecole communale Colombe de la Pai	Rue Général Tombeur 7	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	FOND
ETTERBEEK	199	1	Ecole communale fondamentale Cla	Rue Beckers 129	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	FOND
ETTERBEEK	200	1	Ecole communale Paradis des Enfant	Avenue Commandant L	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	FOND
ETTERBEEK	210	1	Centre d'enseignement secondaire d	Place Saint-Pierre 5	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	Secondaire ordinaire
ETTERBEEK	218	1	Ecole Les Carrefours	Rue Fédis 29	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	FOND
EVERE	225	1	Ecole communale La Source	Rue du Doolegt 6	1140	BRUXELLES	EVERE	FOND
EVERE	226	1	Ecole communale L'Aubier	Av du Cimetière de Brus	1140	BRUXELLES	EVERE	FOND
EVERE	227	1	Ecole communale Clair-vivre	Avenue Notre-Dame 40	1140	BRUXELLES	EVERE	FOND
FOREST	234	1	Ecole communale maternelle n°3	Rue Timmermans 55	1190	BRUXELLES	FOREST	FOND
FOREST	235	1	Ecole communale Les Bruyères	Rue Jef Devos 55	1190	BRUXELLES	FOREST	FOND
FOREST	236	1	Groupe scolaire du Vignoble	Avenue de Monte-Carlo	1190	BRUXELLES	FOREST	FOND
FOREST	237	1	Ecole fondamentale communale n°9	Rue du Monténégro 15	1190	BRUXELLES	FOREST	FOND

1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	BRUXELLES
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	BRUXELLES
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	BRUXELLES
1019	1	Commune de Ganshoren	Avenue Charles-Quint 140	1083	BRUXELLES
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	BRUXELLES
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	BRUXELLES
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	BRUXELLES
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	BRUXELLES
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	BRUXELLES
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	BRUXELLES
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	BRUXELLES
1150	1	Commune de Koekelberg	Place Henri Vanhuffel 6	1081	BRUXELLES
1150	1	Commune de Koekelberg	Place Henri Vanhuffel 6	1081	BRUXELLES
1150	1	Commune de Koekelberg	Place Henri Vanhuffel 6	1081	BRUXELLES
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	BRUXELLES
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES
1021	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	BRUXELLES
1021	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	BRUXELLES

FOREST	239	1	Ecole communale n°12 Les Sept Bon	Avenue des Sept-Bonni	1190	BRUXELLES	FOREST	FOND
FOREST	251	1	Ecole Les Marronniers	Avenue Zaman 57	1190	BRUXELLES	FOREST	FOND
FOREST	254	1	Ecole communale Arc-en-ciel	Avenue du Globe 40	1190	BRUXELLES	FOREST	FOND
GANSHOREN	258	1	Ecole maternelle communale Nos Ba	Rue Sergent Sorensen 3	1083	BRUXELLES	GANSHOREN	FOND
IXELLES	267	1	Ecole primaire et maternelle n°2 et 1	Rue Sans-Souci 130	1050	IXELLES	IXELLES	FOND
IXELLES	268	1	GS Eugene Flagey - du Coeur d'Ixelle	Chaussée d'Ixelles 132	1050	IXELLES	IXELLES	FOND
IXELLES	269	1	Groupe scolaire n°5 des Etangs	Rue Alphonse De Witte	1050	IXELLES	IXELLES	FOND
IXELLES	270	1	Ecole n°7 du Bois de la Cambre	Avenue du Bois de la Ca	1050	IXELLES	IXELLES	FOND
IXELLES	271	1	Ecole du Bois de la Cambre n°8	Avenue du Bois de la Ca	1050	IXELLES	IXELLES	FOND
IXELLES	272	1	Groupe scolaire de Ten Bosch	Rue Américaine 136	1050	IXELLES	IXELLES	FOND
IXELLES	273	1	Groupe scolaire Les Jardins d'Elise -	Rue Elise 100	1050	IXELLES	IXELLES	FOND
IXELLES	289	1	INSTITUT TECHNIQUE RENE CARTIGN	Place de la Petite Suisse	1050	IXELLES	IXELLES	Secondaire ordinaire
IXELLES	290	1	ATHENE COMMUNAL CHARLES JAN	Place de Londres 5	1050	IXELLES	IXELLES	Secondaire ordinaire
IXELLES	294	1	Ecole Les Mouettes	Avenue des Eperons d'O	1050	IXELLES	IXELLES	FOND
IXELLES	301	1	Ecole professionnelle Edmond Peete	Rue du Viaduc 97	1050	IXELLES	IXELLES	Secondaire spécialisé
BRUXELLES	302	1	Ecole primaire Catteau - Aurore	Rue de l'Aurore 23-29	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
JETTE	306	1	Ecole Van Helmont	Avenue de Levis Mirepo	1090	BRUXELLES	JETTE	FOND
JETTE	307	1	Ecole fondamentale communale Jacq	Rue Essegheem 101	1090	BRUXELLES	JETTE	FOND
JETTE	308	1	Ecole fondamentale communale Fra	Rue Hubert Van Eepoel	1090	BRUXELLES	JETTE	FOND
JETTE	309	1	Ecole fondamentale communale Cla	Avenue Firmin Lecharlie	1090	BRUXELLES	JETTE	FOND
JETTE	310	1	Ecole fondamentale communale Aur	Rue Maurice Van Rolleg	1090	BRUXELLES	JETTE	FOND
JETTE	311	1	Ecole fondamentale Arbre ballon	Avenue du Laerbeek 10	1090	BRUXELLES	JETTE	FOND
JETTE	321	1	Ecole du Champ des Tournesols	Rue Henri Van Bortonne	1090	BRUXELLES	JETTE	FOND
KOEKELBERG	323	1	Ecole communale Armand Swartenb	Rue des Tisserands, 24	1081	BRUXELLES	KOEKELBERG	FOND
KOEKELBERG	324	1	Ecole fondamentale communale Osd	Rue Emile Sergijsels 15	1081	BRUXELLES	KOEKELBERG	FOND
KOEKELBERG	329	1	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGN. T	Rue Emile Sergijsels 15	1081	BRUXELLES	KOEKELBERG	Secondaire ordinaire
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	331	1	Ecole fondamentale communale n°1	Rue des Quatre-Vents, 7	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEA	FOND
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	332	1	Ecole fondamentale communale n°2	Rue Le Lorrain, 94	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEA	FOND
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	333	1	Ecole primaire communale n°9 Augu	Rue du Gulden Bodem 4	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEA	FOND
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	334	1	Ecole fondamentale communale n°7	Rue de Ribaucourt, 21	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEA	FOND
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	335	1	Ecole communale n°13 - Ecole qui bo	Rue De Koninck 63	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEA	FOND
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	336	1	Ecole fondamentale communale n°5	Pl de la Duchesse de Bra	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEA	FOND
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	337	1	Ecole primaire n°11 - Aux Sources du	Chaussée de Ninove, 10	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEA	FOND
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	338	1	Ecole communale n°10 - La Cité des	Rue Ransfort 76	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEA	FOND
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	339	1	Ecole prim. communale n°16/16 bis	Avenue Carl Requette 2	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEA	FOND
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	350	1	INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE CC	Chaussée de Gand 49	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEA	Secondaire ordinaire
SAINT-GILLES	357	1	Ecole les Quatre Saisons	Place de Bethléem 10	1060	BRUXELLES	SAINT-GILLES	FOND
SAINT-GILLES	358	1	Ecole communale J.J. Michel	Rue de Bordeaux 16	1060	BRUXELLES	SAINT-GILLES	FOND
SAINT-GILLES	359	1	Ecole communale Peter Pan	Rue de la Rhétorique 13	1060	BRUXELLES	SAINT-GILLES	FOND
SAINT-GILLES	360	1	Ecole communale 1/2	Rue de la Perche 11	1060	BRUXELLES	SAINT-GILLES	FOND
SAINT-GILLES	361	1	Ecole Ulenspiegel	Place des Héros 5	1060	BRUXELLES	SAINT-GILLES	FOND
SAINT-GILLES	369	1	Institut Pierre Paulus	Rue de la Croix de Pierr	1060	BRUXELLES	SAINT-GILLES	Secondaire ordinaire
FOREST	376	1	Ecole fondamentale spécialisée n°14	Rue du Dries 27	1190	BRUXELLES	FOREST	FOND
SAINT-GILLES	377	1	Ecole primaire spécialisée communale	Rue Louis Coenen 12	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	FOND
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	382	1	Ecole fondamentale communale Her	Rue Braemt 55-57	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOOD	FOND
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	383	1	Ecole fondamentale communale Jos	Rue Potagère 52	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOOD	FOND

1021	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	BRUXELLES
1021	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	BRUXELLES
1021	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	BRUXELLES
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES
994	1	Commune de Watermael-Boitsfort	Place Antoine Gilson 1	1170	BRUXELLES
994	1	Commune de Watermael-Boitsfort	Place Antoine Gilson 1	1170	BRUXELLES
994	1	Commune de Watermael-Boitsfort	Place Antoine Gilson 1	1170	BRUXELLES
994	1	Commune de Watermael-Boitsfort	Place Antoine Gilson 1	1170	BRUXELLES
994	1	Commune de Watermael-Boitsfort	Place Antoine Gilson 1	1170	BRUXELLES
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	BRUXELLES
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	BRUXELLES
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	BRUXELLES
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	BRUXELLES
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	BRUXELLES
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	BRUXELLES
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	BRUXELLES
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	BRUXELLES
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	BRUXELLES
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	BRUXELLES
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	BRUXELLES
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	BRUXELLES
1116	2	Commune de Beauvechain	Place Communale 3	1320	BEAUVECHAIN
1078	2	Collège communal de Braine-l'Alleud	Grand-Place Baudouin 1er 3	1420	BRAINE-L'ALLEUD

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	385	1	Ecole fondamentale communale Arc	Rue de l'Abondance 19	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	FOND
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	390	1	LYCEE GUY CUDELL	Rue de Liedekerke 66	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	Secondaire ordinaire
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	393	1	Ecole communale La Nouvelle Ecole	Place Saint-Josse 12	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	FOND
SCHAERBEEK	395	1	Ecole fondamentale communale n°1	Rue Josaphat 229	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
SCHAERBEEK	396	1	Ecole primaire communale n°2	RUE GALLAIT 131	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
SCHAERBEEK	397	1	Ecole primaire communale n°6 Geor	Rue de l'Agriculture 46	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
SCHAERBEEK	398	1	Ecole fondamentale communale n°1	Grande rue au Bois 57	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
SCHAERBEEK	400	1	Ecole fondamentale communale n°1	Avenue de Roodebeek 1	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
SCHAERBEEK	401	1	Ecole fondamentale communale n°1	Rue Capronnier 1	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
SCHAERBEEK	402	1	Ecole primaire communale n°17	Avenue Raymond Fouca	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
SCHAERBEEK	403	1	Ecole fondamentale communale n°3	Rue Rogier 188	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
SCHAERBEEK	404	1	Ecole primaire communale n°16	Boulevard Léopold III 29	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
SCHAERBEEK	405	1	Ecole fondamentale communale n°8	Rue Gaucheret 124	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
SCHAERBEEK	420	1	ATHENEES COMMUNAL FERNAND BL	Avenue Ernest Renan, 1	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	Secondaire ordinaire
SCHAERBEEK	421	1	LYCEE COMMUNAL EMILE MAX	Chaussée de Haecht, 23	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	Secondaire ordinaire
SCHAERBEEK	429	1	INSTITUT COMMUNAL TECHNIQUE P	Rue Général Eenens, 66	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	Secondaire ordinaire
SCHAERBEEK	435	1	Ecole primaire communale spécialis	Avenue Chazal 181-183	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
SCHAERBEEK	436	1	Ecole primaire communale spécialis	Grande rue au Bois 78	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
UCCLE	443	1	Ecole communale fondamentale de	Rue Jean Benaets 74	1180	BRUXELLES	UCCLE	FOND
UCCLE	444	1	Ecole communale fondamentale du	Rue Edith Cavell 29	1180	BRUXELLES	UCCLE	FOND
UCCLE	445	1	Ecole communale fondamentale de	Rue François Vervloet 1	1180	BRUXELLES	UCCLE	FOND
UCCLE	446	1	Ecole communale primaire du Homb	Avenue d'Homborchvel	1180	BRUXELLES	UCCLE	FOND
UCCLE	447	1	Ecole communale fondamentale de	Avenue de Messidor 16	1180	BRUXELLES	UCCLE	FOND
UCCLE	448	1	Ecole communale primaire des Eglar	Avenue des Eglantiers 2	1180	BRUXELLES	UCCLE	FOND
UCCLE	449	1	Ecole communale fondamentale Val	Avenue du Vossegat 45	1180	BRUXELLES	UCCLE	FOND
UCCLE	473	1	Ecole Le Merlo	Rue du Merlo 16	1180	BRUXELLES	UCCLE	FOND
UCCLE	476	1	Institut communal professionnel spé	Rue des Polders 51-53	1180	BRUXELLES	UCCLE	Secondaire spécialisé
WATERMAEL-BOITSFORT	485	1	Jardins d'Enfants communaux Colibr	Place du Colibri 1	1170	BRUXELLES	WATERMAEL-BOITSFOR	FOND
WATERMAEL-BOITSFORT	486	1	Ecole communale La Sapinière	Chaussée de La Hulpe 3	1170	BRUXELLES	WATERMAEL-BOITSFOR	FOND
WATERMAEL-BOITSFORT	487	1	Ecole communale Les Cèdres	Rue du Gruyer 8	1170	BRUXELLES	WATERMAEL-BOITSFOR	FOND
WATERMAEL-BOITSFORT	488	1	Ecole fondamentale La Futaie	Avenue des Coccinelles	1170	BRUXELLES	WATERMAEL-BOITSFOR	FOND
WATERMAEL-BOITSFORT	489	1	Ecole primaire communale du Karre	Rue François Ruytinx 31	1170	BRUXELLES	WATERMAEL-BOITSFOR	FOND
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	500	1	Ecole communale Vervloesem	Rue Vervloesem 36	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMB	FOND
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	501	1	Ecole communale Princesse Paola	Chaussée de Roodebeek	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMB	FOND
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	502	1	Ecole fondamentale communale Pri	Avenue du Couronnement	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMB	FOND
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	503	1	Ecole Robert Maistriau	Rue Joseph Aernaut 9	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMB	FOND
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	504	1	Ecole fondamentale Van Meyel	Avenue Georges Henri 2	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMB	FOND
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	505	1	Ecole Parc Schuman	rue de l'Athénée royal 9	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMB	FOND
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	525	1	Ecole La Charmille	Avenue Jacques Brel 30	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMB	FOND
WOLUWE-SAINT-PIERRE	531	1	Ecole communale de Stockel	Rue Henri Vandermaele	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	FOND
WOLUWE-SAINT-PIERRE	532	1	Ecole primaire communale Joli-Bois	Val des Epinettes 3	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	FOND
WOLUWE-SAINT-PIERRE	533	1	Ecole communale du Chant d'Oiseau	Avenue des Eperviers 6	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	FOND
WOLUWE-SAINT-PIERRE	543	1	Centre scolaire Eddy Merckx	Avenue Salomé 2	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	Secondaire ordinaire
WOLUWE-SAINT-PIERRE	546	1	Ecole Joli-Bois individualisé	Val des Epinettes 5	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	FOND
BEAUVECHAIN	554	2	Ecole fondamentale communale de	Rue de l'Ecole 1	1320	BEAUVECHAIN	BEAUVECHAIN	FOND
BRAINE-L'ALLEUD	559	2	Ecole primaire communale Prévart	Rue René Francq 7	1428	LILLOIS-WITZERZEE	BRAINE-L'ALLEUD	FOND

1078	2	Collège communal de Braine-l'Alleud	Grand-Place Baudouin 1er 3	1420	BRAINE-L'ALLEUD
1205	2	Commune de Braine-le-Château	Rue de la Libération 9	1440	BRAINE-LE-CHATEAU
1181	2	Commune de Chaumont-Gistoux	Rue Colleau 2	1325	CHAUMONT-GISTOUX
1181	2	Commune de Chaumont-Gistoux	Rue Colleau 2	1325	CHAUMONT-GISTOUX
1181	2	Commune de Chaumont-Gistoux	Rue Colleau 2	1325	CHAUMONT-GISTOUX
1181	2	Commune de Chaumont-Gistoux	Rue Colleau 2	1325	CHAUMONT-GISTOUX
1181	2	Commune de Chaumont-Gistoux	Rue Colleau 2	1325	CHAUMONT-GISTOUX
1224	2	Commune de Court-Saint-Etienne	Rue des Ecoles 1	1490	COURT-SAINT-ETIENNE
1224	2	Commune de Court-Saint-Etienne	Rue des Ecoles 1	1490	COURT-SAINT-ETIENNE
1298	1	Province du Brabant wallon	Avenue Einstein 2	1300	WAVRE
1186	2	Ville de Genappe	Espace 2000 3	1470	GENAPPE
1186	2	Ville de Genappe	Espace 2000 3	1470	GENAPPE
1147	2	Administration communale de Grez-Doiceau	Place Ernest Dubois 1	1390	GREZ-DOICEAU
1185	2	Commune d'Incourt	Rue de Brombais 2	1315	INCOURT
1286	2	Commune d'Ittre	Rue de la Planchette 2	1460	ITTRE
1242	2	Ville de Jodoigne	Rue du Château 13	1370	JODOIGNE
1298	1	Province du Brabant wallon	Avenue Einstein 2	1300	WAVRE
1222	2	Commune de La Hulpe	Rue des Combattants 59	1310	LA HULPE
1222	2	Commune de La Hulpe	Rue des Combattants 59	1310	LA HULPE
1163	2	Ville de Nivelles	Place Albert 1er	1400	NIVELLES
1163	2	Ville de Nivelles	Place Albert 1er	1400	NIVELLES
1298	1	Province du Brabant wallon	Avenue Einstein 2	1300	WAVRE
1298	1	Province du Brabant wallon	Avenue Einstein 2	1300	WAVRE
1298	1	Province du Brabant wallon	Avenue Einstein 2	1300	WAVRE
1257	2	Commune de Perwez	Rue Emile de Brabant 2	1360	PERWEZ
1257	2	Administration communale de Perwez	Rue Emile de Brabant 2	1360	PERWEZ
991	2	Commune de Rixensart	Avenue de Mérode 75	1330	RIXENSART
991	2	Commune de Rixensart	Avenue de Mérode 75	1330	RIXENSART
991	2	Commune de Rixensart	Avenue de Mérode 75	1330	RIXENSART
991	2	Commune de Rixensart	Avenue de Mérode 75	1330	RIXENSART
1062	2	Commune de Tubize	Grand'Place 1	1480	TUBIZE
1062	2	Commune de Tubize	Grand'Place 1	1480	TUBIZE
1298	1	Province du Brabant wallon	Avenue Einstein 2	1300	WAVRE
1276	2	Commune de Villers-la-Ville	Rue de Marbais 37	1495	VILLERS-LA-VILLE
1276	2	Commune de Villers-la-Ville	Rue de Marbais 37	1495	VILLERS-LA-VILLE
1260	2	Commune de Waterloo	Rue François Libert 28	1410	WATERLOO
1260	2	Commune de Waterloo	Rue François Libert 28	1410	WATERLOO
1127	2	Ville de Wavre	Place de l'Hôtel de Ville	1300	WAVRE
1127	2	Ville de Wavre	Place de l'Hôtel de Ville	1300	WAVRE
1127	2	Ville de Wavre	Place de l'Hôtel de Ville	1300	WAVRE
1127	2	Ville de Wavre	Place de l'Hôtel de Ville	1300	WAVRE
1127	2	Ville de Wavre	Place de l'Hôtel de Ville	1300	WAVRE
1029	2	Commune de Chastre	Avenue du Castillon 71	1450	CHASTRE-VILLEROUX-BLANMC
1029	2	Commune de Chastre	Avenue du Castillon 71	1450	CHASTRE-VILLEROUX-BLANMC
1279	2	Commune de Hélécinne	Le Brouc 2	1357	NEERHEYLISSEM
1106	2	Commune de Lasne	Place Communale 1	1380	OHAIN

BRAINE-L'ALLEUD	577	2	Ecole fondamentale communale Le	Rue du Cimetière 51	1421	OPHAIN-BOIS-SEIGNEUR-ISAAC	BRAINE-L'ALLEUD	FOND
BRAINE-LE-CHATEAU	578	2	Ecole communale fondamentale	Rue de la Libération 25	1440	BRAINE-LE-CHATEAU	BRAINE-LE-CHATEAU	FOND
CHAUMONT-GISTOUX	581	2	Ecole fondamentale communale	Chemin de l'Herbe 51	1325	BONLEZ	CHAUMONT-GISTOUX	FOND
CHAUMONT-GISTOUX	582	2	Ecole communale de Dion-Valmont	Rue du Brocsous 3	1325	DION-VALMONT	CHAUMONT-GISTOUX	FOND
CHAUMONT-GISTOUX	583	2	Ecole communale de Corroy-le-Gran	Rue de Chastre 83	1325	CORROY-LE-GRAND	CHAUMONT-GISTOUX	FOND
CHAUMONT-GISTOUX	584	2	Ecole communale de Gistoux	Rue Zaine 1-3	1325	CHAUMONT-GISTOUX	CHAUMONT-GISTOUX	FOND
CHAUMONT-GISTOUX	585	2	Ecole communale Le Chemin des En	Rue de la Barre 5	1325	CHAUMONT-GISTOUX	CHAUMONT-GISTOUX	FOND
COURT-SAINT-ETIENNE	586	2	Ecole communale fondamentale de	Rue Notre-Dame 4	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	FOND
COURT-SAINT-ETIENNE	587	2	Ecole communale fondamentale de	Chaussée de Bruxelles 3	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	FOND
WAVRE	591	1	INSTITUT TECHNIQUE PROVINCIAL	Parc de Wisterzée	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	Secondaire ordinaire
GENAPPE	597	2	Ecoles communales de Genappe	Avenue des Combattant	1470	BOUSVAL	GENAPPE	FOND
GENAPPE	599	2	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 8	1476	HOUTAIN-LE-VAL	GENAPPE	FOND
GREZ-DOICEAU	605	2	Ecole communale fondamentale Fer	Rue du Pont au Lin 22	1390	GREZ-DOICEAU	GREZ-DOICEAU	FOND
INCOURT	609	2	Ecole fondamentale communale d'Ir	Place 8	1315	OPPREBAIS	INCOURT	FOND
ITTRE	611	2	Ecole communale fondamentale de	Rue Jean Jolly, 2	1460	ITTRE	ITTRE	FOND
JODOIGNE	614	2	Ecole communale fondamentale n°1	Chée de Tirlemont, 81	1370	JODOIGNE	JODOIGNE	FOND
WAVRE	622	1	CEPES - Centre provincial d'enseigne	Chaussée de Tirlemont	1370	JODOIGNE	JODOIGNE	Secondaire ordinaire
LA HULPE	624	2	Ecole communale maternelle Les Lu	Rue Gaston Bary 52	1310	LA HULPE	LA HULPE	FOND
LA HULPE	625	2	Ecole communale Les Colibris	Rue des Combattants 1	1310	LA HULPE	LA HULPE	FOND
NIVELLES	635	2	Ecole communale fondamentale de	Rue Félicien Canart 1	1404	BORNIVAL	NIVELLES	FOND
NIVELLES	636	2	Ecole communale fondamentale And	Rue de Dinant 6	1401	BAULERS	NIVELLES	FOND
WAVRE	645	1	INSTITUT PROVINCIAL DES ARTS ET M	Rue Ferdinand Delcroix	1400	NIVELLES	NIVELLES	Secondaire ordinaire
WAVRE	648	1	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEM	Rue du Paradis 79A	1400	NIVELLES	NIVELLES	Secondaire ordinaire
WAVRE	650	1	Ecole Provinciale des Métiers	Chemin du Malgras 4	1400	NIVELLES	NIVELLES	Secondaire spécialisé
PERWEZ	655	2	Ecole communale fondam. La Farang	Rue du Culot, 2	1360	PERWEZ	PERWEZ	FOND
PERWEZ	656	2	Ecole communale fondamentale de	Rue de Brabant 45	1360	PERWEZ	PERWEZ	FOND
RIXENSART	660	2	Ecole maternelle communale de Ma	Avenue Gevaert 256	1332	GENVAL	RIXENSART	FOND
RIXENSART	662	2	Ecole primaire communale	Rue de La Hulpe 17	1331	ROSIERES	RIXENSART	FOND
RIXENSART	663	2	Ecole communale du Centre	Rue des Ecoles 1	1330	RIXENSART	RIXENSART	FOND
RIXENSART	664	2	Ecole communale de Genval	Rue des Volontaires 55	1332	GENVAL	RIXENSART	FOND
TUBIZE	673	2	Ecole fondamentale communale	Square René Larcier 7	1480	CLABECQ	TUBIZE	FOND
TUBIZE	676	2	Ecole communale fondamentale d'O	Place des Grées du Lou	1480	OISQUERCQ	TUBIZE	FOND
WAVRE	679	1	I.P.E.S. DE TUBIZE	Chaussée de Mons 241-	1480	TUBIZE	TUBIZE	Secondaire ordinaire
VILLERS-LA-VILLE	682	2	Ecole communale Marbaix-Marbisou	Rue du Berceau 18	1495	MARBAIS	VILLERS-LA-VILLE	FOND
VILLERS-LA-VILLE	683	2	Ecole communale fondamentale Vill	Rue Jules Tarlier 34	1495	VILLERS-LA-VILLE	VILLERS-LA-VILLE	FOND
WATERLOO	685	2	Ecole communale du Chenois	Rue Mattot 135	1410	WATERLOO	WATERLOO	FOND
WATERLOO	687	2	Ecole communale fondamentale Mo	Rue du Ménil 3	1410	WATERLOO	WATERLOO	FOND
WAVRE	697	2	Ecole communale n°1 Ile aux Trésors	Avenue des Déportés 8	1300	WAVRE	WAVRE	FOND
WAVRE	698	2	Ecole maternelle communale	Rue Achille Bauduin 71	1300	LIMAL	WAVRE	FOND
WAVRE	699	2	Ecole communale de l'Amitié	Rue de l'Amitié 2	1300	LIMAL	WAVRE	FOND
WAVRE	702	2	Ecole fondamentale communale	Chaussée des Gaulois 9	1300	WAVRE	WAVRE	FOND
WAVRE	720	2	Ecole fondamentale communale	Rue des Combattants 2	1301	BIERGES	WAVRE	FOND
CHASTRE	722	2	Ecole communale regroupée	Rue des Combattants 2	1450	CHASTRE-VILLEROUX-BLANMONT	CHASTRE	FOND
CHASTRE	723	2	Ecole communale de Cortil-Noirmont	Rue du Tilleul 45	1450	CORTIL-NOIRMONT	CHASTRE	FOND
HELECINE	727	2	Ecole fondamentale communale d'H	Le Brouc 4-8	1357	NEERHEYLISSEM	HELECINE	FOND
LASNE	728	2	Ecole communale de Plancenoit	Place de Plancenoit 4	1380	PLANCENOIT	LASNE	FOND

1106	2	Commune de Lasne	Place Communale 1	1380	OHAIN
1106	2	Commune de Lasne	Place Communale 1	1380	OHAIN
1110	2	Commune d'Orp-Jauche	Place Communale 1	1350	ORP-LE-GRAND
1110	2	Commune d'Orp-Jauche	Place Communale 1	1350	ORP-LE-GRAND
1110	2	Commune d'Orp-Jauche	Place Communale 1	1350	ORP-LE-GRAND
1110	2	Commune d'Orp-Jauche	Place Communale 1	1350	ORP-LE-GRAND
1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUV
1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUV
1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUV
1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUV
1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUV
1028	2	Commune de Ramillies	Avenue des Déportés 48	1367	RAMILLIES
1075	2	Commune de Rebecq	Rue Docteur Colson 1	1430	REBECQ-ROGNON
1075	2	Commune de Rebecq	Rue Docteur Colson 1	1430	REBECQ-ROGNON
1111	2	Commune de Walhain	Place Communale 1	1457	WALHAIN-SAINT-PAUL
1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath	Rue de Pintamont 54	7800	ATH
1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath	Rue de Pintamont 54	7800	ATH
1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath	Rue de Pintamont 54	7800	ATH
1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath	Rue de Pintamont 54	7800	ATH
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1274	8	Collège communal de Beloeil	Rue Joseph Wauters 1	7972	QUEVAUCAMPS
1274	8	Collège communal de Beloeil	Rue Joseph Wauters 1	7972	QUEVAUCAMPS
1069	9	Commune de Bernissart	Place de Bernissart 1	7320	BERNISSART
1069	9	Commune de Bernissart	Place de Bernissart 1	7320	BERNISSART
1061	8	Commune de Brugelette	Grand Place 2 A	7940	BRUGELETTE
1072	9	Ville de Chièvres	Du Grand Vivier 2	7950	CHIEVRES
1072	9	Ville de Chièvres	Du Grand Vivier 2	7950	CHIEVRES
1092	8	Commune d'Ellezelles	Rue Saint-Mortier 14	7890	ELLEZELLES
1130	8	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL
1130	8	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL
1130	8	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL
1131	9	Commune de Chapelle-lez-Herlaimont	Place de l'Hôtel de Ville, 16	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
1131	9	Commune de Chapelle-lez-Herlaimont	Place de l'Hôtel de Ville, 16	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
1131	9	Commune de Chapelle-lez-Herlaimont	Place de l'Hôtel de Ville, 16	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
1131	9	Commune de Chapelle-lez-Herlaimont	Place de l'Hôtel de Ville, 16	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI

LASNE	729	2	Ecole communale de Maransart	Route de l'Etat 325	1380	LASNE	LASNE	FOND
LASNE	730	2	Ecole communale Pierre Van Hoegaerdt	Place Communale 2	1380	OHAIN	LASNE	FOND
ORP-JAUCHE	735	2	Ecole communale fondamentale Jan	Chaussée de Wavre 59	1350	JANDRAIN-JANDRENOUILLE	ORP-JAUCHE	FOND
ORP-JAUCHE	736	2	Ecole communale fondamentale	Rue de Hannut 48	1350	MARILLES	ORP-JAUCHE	FOND
ORP-JAUCHE	737	2	Ecole communale fondamentale de	Rue de Folx-les-Caves 2	1350	JAUCHE	ORP-JAUCHE	FOND
ORP-JAUCHE	740	2	Ecole fondamentale communale	Rue Sylvain Bawin 40-42	1350	ORP-LE-GRAND	ORP-JAUCHE	FOND
OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	741	2	Ecole communale fondamentale de	Chaussée de La Croix 80	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	FOND
OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	742	2	Ecole communale fondamentale de	Rue des Coquerées 4	1341	CEROUX-MOUSTY	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	FOND
OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	743	2	Ecole communale fondamentale de	Rue des Ecoles 8	1341	CEROUX-MOUSTY	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	FOND
OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	744	2	Ecole communale primaire de Blocry	Rue de l'Invasion 119A	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	FOND
OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	752	2	Ecole communale fondamentale de	Avenue de Jassans 67	1342	LIMELETTE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	FOND
OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	757	2	Ecole communale fondamentale de	Cour Marie d'Oignies 23	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	FOND
RAMILLIES	760	2	Ecole communale de Ramillies	Avenue des Déportés 48	1367	RAMILLIES	RAMILLIES	FOND
REBECQ	762	2	Ecole communale fondamentale	Rue de Saintes 1	1430	QUENAST	REBECQ	FOND
REBECQ	763	2	Ecole communale fondamentale	Rue du Montgras 36	1430	REBECQ-ROGNON	REBECQ	FOND
WALHAIN	766	2	Ecole fondamentale communale	Place Communale 2	1457	WALHAIN-SAINT-PAUL	WALHAIN	FOND
ATH	771	8	Ecole communale n°1	Rue Hennepin 12	7800	ATH	ATH	FOND
ATH	772	8	Ecole communale n°2	Rue de la Brasserie 92A	7812	LIGNE	ATH	FOND
ATH	773	8	Ecole communale n°3	Place d'Isières 13	7822	ISIERES	ATH	FOND
ATH	774	8	Ecole communale n°4 La ruche	Rue du Mont 2	7812	MAINVAULT	ATH	FOND
MONS	780	2	I.P.E.S. D'ATH	Rue Paul Pastur 11	7800	ATH	ATH	Secondaire ordinaire
BELOEIL	789	8	Ecole fondamentale communale	Place de Basècles 9	7971	BASECLES	BELOEIL	FOND
BELOEIL	790	8	Ecole fondamentale communale	Rue de Mons 45	7970	BELOEIL	BELOEIL	FOND
BERNISSART	798	9	Ecole communale Pommeroeul - Vill	Place de Ville 1	7322	VILLE-POMMEROEUL	BERNISSART	FOND
BERNISSART	799	9	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 26	7321	BLATON	BERNISSART	FOND
BRUGELETTE	804	8	Ecole fondamentale communale	Avenue Gabrielle Petit 6	7940	BRUGELETTE	BRUGELETTE	FOND
CHIEVRES	808	9	Ecole fondamentale communale	Rue Augustin Melsens 4	7950	HUISSIGNIES	CHIEVRES	FOND
CHIEVRES	809	9	Ecole fondamentale communale	Rue de la Liberté 15	7950	LADEUZE	CHIEVRES	FOND
ELLEZELLES	813	8	Ecole communale fondamentale	Vieux Moulin 4	7890	WODECQ	ELLEZELLES	FOND
FRASNES-LEZ-ANVAING	820	8	Ecole fondamentale communale de	Route de Grandmetz 10	7911	MOUSTIER-LEZ-FRASNES	FRASNES-LEZ-ANVAING	FOND
FRASNES-LEZ-ANVAING	821	8	Ecole fondamentale communale de	Chaussée de Renaix 128	7912	DERGNEAU	FRASNES-LEZ-ANVAING	FOND
FRASNES-LEZ-ANVAING	822	8	Ecole fondamentale communale d'O	Chaussée Brunehault 40	7911	OEUDEGHEN	FRASNES-LEZ-ANVAING	FOND
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	829	9	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Enseignement 1	7160	GODARVILLE	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	FOND
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	830	9	Ecole fondamentale communale	Rue de la Résistance	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	FOND
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	831	9	Ecole fondamentale communale	Avenue Lamarche 34B	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	FOND
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	832	9	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 4	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	FOND
CHARLEROI	834	10	Ecole communale n°4 Cobaux	Boulevard Paul Janson 6	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	835	10	Ecole communale du Nord	Rue de l'Enseignement 1	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	836	10	Ecole primaire de Charleroi-Roton	Rue Bayemont 1	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	837	10	Ecole communale de Bosquetville	Boulevard Joseph Tirou 1	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	842	10	Ecole fondamentale communale du	Place Basile Parent 14	6010	COUILLET	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	843	10	Ecole fondamentale communale du	Rue Fond Jacques 2	6010	COUILLET	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	844	10	Enseignement fondamental Les Fougères	Rue des Fougères 111	6010	COUILLET	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	845	10	Ecole communale du Phénix	Rue du Phénix 11-17	6020	DAMPREMY	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	847	10	Ecole communale du Centre	Rue Paul Barré 28	6020	DAMPREMY	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	849	10	Ecole communale Gilly-Centre	Place Jules Destrée 3	6060	GILLY	CHARLEROI	FOND



CHARLEROI	850	10	Ecole communale des Haies	Rue Nazarin 35	6060	GILLY	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	851	10	Ecole communale Sart-Allet-Corvées	Chaussée de Fleurus 35	6060	GILLY	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	852	10	Ecole communale fondamentale Cité	Rue Circulaire 27	6060	GILLY	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	860	10	Ecole fondamentale communale	Rue des Coquelicots 5	6030	GOUTROUX	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	861	10	Ecole fondamentale de Jumet - Gohy	Rue François Dewiest 94	6040	JUMET	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	862	10	Ecole communale de Houbois	Rue Hector Denis 16	6040	JUMET	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	863	10	Ecole communale du Centre - Bellevue	Rue Surlet 35	6040	JUMET	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	864	10	Ecole fondamentale de Heigne n°29	Rue Edouard Anseele 34	6040	JUMET	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	870	10	Ecole communale de l'Ouest	Rue Alfred Georges 154	6042	LODELINSART	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	871	10	Ecole communale Gros-Fayt	Rue des Chevaliers du T	6042	LODELINSART	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	874	10	Ecole communale du Spignat	Rue Arthur Bredat 27	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	875	10	Ecole communale fondamentale La	Rue des Dochards 25	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	876	10	Ecole communale Groupe I	Rue Edmond Jacquin 80	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	879	10	Ecole communale du Centre	Rue Aurélien Thibaut 20	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	880	10	Ecole communale Hublinbu	Avenue du Panorama 6	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	882	10	Ecole communale de la Belle-Vue	Rue des Champs 144	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	883	10	Ecole communale La Bruyère	Troisième Avenue 30	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	884	10	Ecole communale fondamentale de	Rue Camille Lebon 41	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	885	10	Ecole communale fondamentale	Rue de la Pte Chenevière	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	889	10	Ecole communale Gonceries-Centre	Rue Adolphe Max 5-13	6032	MONT-SUR-MARCHIENNE	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	890	10	Ecole fondamentale communale Rue	Rue de Roux 17	6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	891	10	Ecole Centre	Rue Albert Camus 13	6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	897	10	Ecole communale des Cités	Avenue du Centenaire 1	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	898	10	Ecole communale fondamentale du	Place Albert 1er 36	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	899	10	Ecole communale de la Neuville	Rue du résolu 60	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	902	10	Ecole communale Bois	Rue de Soleilmont 26-24	6043	RANSART	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	903	10	Ecole communale fondamentale du	Rue Paul Pastur 62	6043	RANSART	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	905	10	Complexe scolaire de la Bassée	Rue Léon Willocq 4A	6044	ROUX	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	906	10	Ecole communale fondamentale Ale	Rue Alexandre Lepage 8	6044	ROUX	CHARLEROI	FOND
MONS	923	2	U.T. - Institut d'enseignement techni	Boulevard Gustave Rou	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	Secondaire ordinaire
MONS	926	2	U.T. - Institut Jean Jaurès	Rue de la Brouchetterre	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	Secondaire ordinaire
MONS	952	10	Institut d'ens. spécialisé secondaire	Rue de Beaumont 266	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	CHARLEROI	FOND
MONS	952	2	Institut d'ens. spécialisé secondaire	Rue de Beaumont 266	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	CHARLEROI	Secondaire spécialisé
MONS	959	10	IMP provincial René Thoné Marcinel	Rue du Débarcadère 10	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	FOND
MONS	959	2	IMP provincial René Thoné Marcinel	Rue du Débarcadère 10	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	Secondaire spécialisé
CHARLEROI	960	10	Ecole Les Cerisiers	Rue de la Tombe 307	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	963	2	CENTRE EDUCATIF COMMUNAL SEC	Rue Emile Vandervelde	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	CHARLEROI	Secondaire ordinaire
MONS	967	2	I.P.E.S. PARAMEDICAL LA SAMARITA	Rue Samaritaine 14	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	Secondaire ordinaire
MONS	971	2	Ecole technique provinciale d'enseig	Rue de Lodelinsart 157	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	Secondaire spécialisé
MONS	973	10	Ecole Clinique ens. fondamental spé	Rue de Lodelinsart 157	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	980	2	Centre éducatif communal secondai	Route de Philippeville 3	6010	COUILLET	CHARLEROI	Secondaire ordinaire
CHARLEROI	983	2	CENTRE EDUCATIF COMMUNAL SEC	Rue de Lodelinsart 200	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	Secondaire ordinaire
CHARLEROI	986	10	Ecole communale de l'Alouette	Rue Warmonceau 168	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	FOND
CHARLEROI	988	10	Ecole Cobaux maternelle autonome	Rue de la Science 39	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	FOND
CHATELET	989	10	Groupe scolaire des Hayettes-Solvay	Rue Sainte-Anne 59/61	6200	CHATELINEAU	CHATELET	FOND
CHATELET	990	10	Groupe scolaire Grand Chêne	Rue des Charbonnages	6200	CHATELET	CHATELET	FOND

1261	10	Collège communal de Châtelet	Rue Gendebien 55	6200	CHATELINEAU
1261	10	Collège communal de Châtelet	Rue Gendebien 55	6200	CHATELINEAU
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES
1032	2	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES
1266	10	Commune de Farciennes	Rue de la Liberté 40	6240	FARCIENNES
1266	10	Commune de Farciennes	Rue de la Liberté 40	6240	FARCIENNES
1050	10	Ville de Fleurus	Chemin de Mons 61	6220	FLEURUS
1050	10	Ville de Fleurus	Chemin de Mons 61	6220	FLEURUS
1050	10	Ville de Fleurus	Chemin de Mons 61	6220	FLEURUS
1050	2	Ville de Fleurus	Chemin de Mons 61	6220	FLEURUS
1040	10	Ville de Fontaine-l'Evêque	Rue du Château	6140	FONTAINE-L'EVEQUE
1040	10	Ville de Fontaine-l'Evêque	Rue du Château	6140	FONTAINE-L'EVEQUE
1040	10	Ville de Fontaine-l'Evêque	Rue du Château	6140	FONTAINE-L'EVEQUE
1034	10	Commune de Gerpinnes	Avenue Reine Astrid 11	6280	GERPINNES
1099	9	Commune de Manage	Place Albert 1er 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE
1099	9	Commune de Manage	Place Albert 1er 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE
1099	9	Commune de Manage	Place Albert 1er 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE
1099	9	Commune de Manage	Place Albert 1er 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE
1212	10	Commune de Montigny-le-Tilleul	Rue de Marchienne 5	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL
1212	10	Commune de Montigny-le-Tilleul	Rue de Marchienne 5	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL
1115	10	Commune de Pont-à-Celles	Place Communale 22	6230	PONT-A-CELLES
1115	10	Commune de Pont-à-Celles	Place Communale 22	6230	PONT-A-CELLES
1115	10	Commune de Pont-à-Celles	Place Communale 22	6230	PONT-A-CELLES
1115	10	Commune de Pont-à-Celles	Place Communale 22	6230	PONT-A-CELLES
1145	9	Commune de Seneffe	Rue Lintermans 21	7180	SENEFFE
1145	9	Commune de Seneffe	Rue Lintermans 21	7180	SENEFFE
1145	9	Commune de Seneffe	Rue Lintermans 21	7180	SENEFFE
1277	10	Commune d'Aiseau-Presles	Rue Président John Kennedy, 150	6250	ROSELIES
1277	10	Commune d'Aiseau-Presles	Rue Président John Kennedy, 150	6250	ROSELIES
1277	10	Commune d'Aiseau-Presles	Rue Président John Kennedy, 150	6250	ROSELIES
1125	10	Commune de Les Bons Villers	Place de Frasnes 1	6210	FRASNES-LEZ-GOSSELIES
1059	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU
1059	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU
1059	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU
1059	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU
1059	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU
1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR
1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR
1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR

CHATELET	993	10	Groupe scolaire Boubier	Rue des Ecoles 14	6200	CHATELET	CHATELET	FOND
CHATELET	1010	10	Groupe scolaire Destrée	Place Jules Destrée 47	6200	CHATELINEAU	CHATELET	FOND
COURCELLES	1013	10	Ecole fondamentale communale des	Rue du Moulin 30	6181	GOUY-LEZ-PIETON	COURCELLES	FOND
COURCELLES	1014	10	Ecole fondamentale communale de	Rue de la Glacerie 39	6180	COURCELLES	COURCELLES	FOND
COURCELLES	1015	10	Ecole communale fondamentale Pet	Place Bougard 31	6180	COURCELLES	COURCELLES	FOND
COURCELLES	1016	10	Ecole communale fondamentale Trié	Trieu des Agneaux 32	6180	COURCELLES	COURCELLES	FOND
COURCELLES	1018	10	Ecole fondamentale communale Sar	Rue des Graffes 38	6180	COURCELLES	COURCELLES	FOND
COURCELLES	1022	2	E.P.S.I.S. Les Murets	Rue Hubert Bayet 10	6180	COURCELLES	COURCELLES	Secondaire spécialisé
COURCELLES	1024	10	Ecole primaire d'enseignement spéc	Place Larsimont 1	6183	TRAZEGNIES	COURCELLES	FOND
COURCELLES	1025	10	Ecole fondamentale du Trieu	PI Franklin D. Roosevelt	6182	COURCELLES	COURCELLES	FOND
COURCELLES	1026	10	Ecole communale fondamentale Flé	Rue des Communes 5A	6181	GOUY-LEZ-PIETON	COURCELLES	FOND
FARCIENNES	1027	10	Ecole communale La Marelle	Rue Clément Daix 87	6240	FARCIENNES	FARCIENNES	FOND
FARCIENNES	1028	10	Ecole communale Waloupi	Rue des Cayats 77	6240	FARCIENNES	FARCIENNES	FOND
FLEURUS	1037	10	Ecole communale fondamentale Grd	Place André Renard 1	6224	WANFERCEE-BAULET	FLEURUS	FOND
FLEURUS	1038	10	Ecole fondamentale communale Grd	Chaussée de Charleroi 2	6220	FLEURUS	FLEURUS	FOND
FLEURUS	1039	10	Ecole communale fondamentale "Bo	Rue du Roi-Chevalier 23	6220	WANGENIES	FLEURUS	FOND
FLEURUS	1048	2	INSTITUT COMMUNAL ENSEIGN. PR	Chaussée de Charleroi 2	6220	FLEURUS	FLEURUS	Secondaire ordinaire
FONTAINE-L'EVEQUE	1051	10	Ecole fondamentale communale de	Rue Bertaux 37A	6142	LEERNES	FONTAINE-L'EVEQUE	FOND
FONTAINE-L'EVEQUE	1052	10	Ecole fondamentale communale de	Rue des Trois Bonniers	6141	FORCHIES-LA-MARCHE	FONTAINE-L'EVEQUE	FOND
FONTAINE-L'EVEQUE	1066	10	Ecole fond Cité Oiseaux - Léo Colla	Cité des Oiseaux 8A	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	FONTAINE-L'EVEQUE	FOND
GERPINNES	1067	10	Ecole fondamentale communale He	Rue André Paganetti 2	6280	GERPINNES	GERPINNES	FOND
MANAGE	1074	9	Ecole communale primaire La Drève	Ruelle Vanhulst 15	7170	LA HESTRE	MANAGE	FOND
MANAGE	1075	9	Ecole communale fondamentale	Rue Delval	7170	MANAGE	MANAGE	FOND
MANAGE	1076	9	Ecole communale fondamentale	Rue Valéry Happe 2	7170	BOIS-D-HAINE	MANAGE	FOND
MANAGE	1077	9	Ecole communale fondamentale	Place Albert 1er 1B	7170	FAYT-LEZ-MANAGE	MANAGE	FOND
MONTIGNY-LE-TILLEUL	1082	10	Groupe scolaire communal Docteur	Rue Wilmet 21	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	MONTIGNY-LE-TILLEUL	FOND
MONTIGNY-LE-TILLEUL	1083	10	Groupe scolaire communal du Grand	Rue de Marbaix 105	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	MONTIGNY-LE-TILLEUL	FOND
PONT-A-CELLES	1087	10	Ecole communale fondamentale Eco	Rue du Village 78	6230	OBAIX	PONT-A-CELLES	FOND
PONT-A-CELLES	1088	10	Ecole communale de Luttre	Rue Georges Theys 15	6238	LUTTRE	PONT-A-CELLES	FOND
PONT-A-CELLES	1089	10	Ecole communale de Viesville	Place des Résistants 10	6230	VIESVILLE	PONT-A-CELLES	FOND
PONT-A-CELLES	1090	10	Ecole communale du Centre	Rue Célestin Freinet 1	6230	PONT-A-CELLES	PONT-A-CELLES	FOND
SENEFFE	1095	9	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 10	7181	ARQUENNES	SENEFFE	FOND
SENEFFE	1096	9	Ecole communale de Seneffe	Rue de Buisseret 19	7180	SENEFFE	SENEFFE	FOND
SENEFFE	1097	9	Ecole communale de Familleureux	Rue Ferrer 106	7181	FAMILLEUREUX	SENEFFE	FOND
AISEAU-PRESLES	1100	10	Ecole fondamentale communale - G	Place Communale 23	6250	PRESLES	AISEAU-PRESLES	FOND
AISEAU-PRESLES	1101	10	Ecole fondamentale communale - G	Rue Jules Destrée 2	6250	AISEAU-PRESLES	AISEAU-PRESLES	FOND
AISEAU-PRESLES	1103	10	Ecole fondamentale communale - G	Rue du Centre 124	6250	AISEAU	AISEAU-PRESLES	FOND
LES BONS VILLERS	1105	10	Ecole Jacques Brel	Rue Alphonse Helsen 69	6211	MELLET	LES BONS VILLERS	FOND
BOUSSU	1108	9	Ecole fondamentale communale de	Rue de l'Alliance 19	7300	BOUSSU	BOUSSU	FOND
BOUSSU	1109	9	Ecole fondamentale communale du	Rue de Mons 202	7301	HORNU	BOUSSU	FOND
BOUSSU	1110	9	Ecole fondamentale communale du	Rue Neuve 24	7300	BOUSSU	BOUSSU	FOND
BOUSSU	1111	9	Ecole fondamentale communale du	Rue de Mot 110	7301	HORNU	BOUSSU	FOND
BOUSSU	1122	9	Ecole fondamentale communale de	Rue de Binche 80	7301	HORNU	BOUSSU	FOND
DOUR	1123	9	Ecole communale fondamentale de	Rue de la Carrière 5	7370	WIHERIES	DOUR	FOND
DOUR	1124	9	Ecole communale fondamentale d'E	Rue Charles Wantiez 27	7370	ELOUGES	DOUR	FOND
DOUR	1125	9	Ecole communale fondamentale du	Rue Decrucq 27	7370	DOUR	DOUR	FOND

1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR
1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR
1177	9	Commune de Frameries	Rue Archimède 1	7080	FRAMERIES
1177	9	Commune de Frameries	Rue Archimède 1	7080	FRAMERIES
1177	9	Commune de Frameries	Rue Archimède 1	7080	FRAMERIES
1177	9	Commune de Frameries	Rue Archimède 1	7080	FRAMERIES
1113	9	Commune de Hensies	Place Communale 1	7350	HENSIES
1113	9	Commune de Hensies	Place Communale 1	7350	HENSIES
1251	9	Commune de Jurbise	Rue du Moustier 8	7050	JURBISE
1251	9	Commune de Jurbise	Rue du Moustier 8	7050	JURBISE
1251	9	Commune de Jurbise	Rue du Moustier 8	7050	JURBISE
1133	9	Commune de Lens (Hainaut)	Place de la Trinité 1	7870	LENS
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS
1060	9	Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON
1060	9	Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON
1060	9	Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON
1060	9	Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON
1060	9	Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON
1060	2	Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON
1140	9	Commune de Quiévrain	Rue des Wagnons 4	7380	QUIEVRAIN
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS

DOUR	1126	9	Ecole communale fondamentale de	Rue du Chêne Brûlé 84	7370	DOUR	DOUR	FOND
DOUR	1127	9	Ecole communale fondamentale de	Rue Ropaix 40	7370	DOUR	DOUR	FOND
FRAMERIES	1137	9	Groupe scolaire communal de La Vic	Rue de la Victoire 10	7080	FRAMERIES	FRAMERIES	FOND
FRAMERIES	1138	9	Groupe scolaire communal de Calme	Place Calmette 1	7080	FRAMERIES	FRAMERIES	FOND
FRAMERIES	1139	9	Groupe scolaire communal de La Lib	Rue de la Libération 65	7080	LA BOUVERIE	FRAMERIES	FOND
FRAMERIES	1143	9	Groupe scolaire fondamental comm	Rue du Centre 110	7080	EUGIES	FRAMERIES	FOND
HENSIES	1149	9	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 5	7350	HENSIES	HENSIES	FOND
HENSIES	1150	9	Ecole communale fondamentale	Rue Ferrer	7350	THULIN	HENSIES	FOND
JURBISE	1152	9	Ecole fondamentale communale	Rue du Bois de Genly	7050	MASNUIY-SAINT-JEAN	JURBISE	FOND
JURBISE	1153	9	Ecole communale d'Herchies	Rue de Baudour 4	7050	HERCHIES	JURBISE	FOND
JURBISE	1154	9	Ecole fondamentale communale Pie	Chemin du Prince 115	7050	ERBISOEUL	JURBISE	FOND
LENS	1158	9	Ecole fondamentale communale	Rue du Thy 3	7870	LENS	LENS	FOND
MONS	1160	9	Ecole communale fondamentale d'H	Chaussée de Beaumont	7022	HARMIGNIES	MONS	FOND
MONS	1161	9	Ecole fondamentale communale	Avenue des Espinois 77	7020	MAISIERES	MONS	FOND
MONS	1163	9	Ecole fondamentale communale	Rue François Marcq 4	7030	SAINT-SYMPHORIEN	MONS	FOND
MONS	1164	9	Ecole communale Centre	Rue Victor Baudour 42	7021	HAVRE	MONS	FOND
MONS	1166	9	Ecole communale fondamentale Rol	Place A. Dooms 6	7012	FLENU	MONS	FOND
MONS	1167	9	Ecole communale fondamentale	Rue des Canonnières 3/Z	7000	MONS	MONS	FOND
MONS	1168	9	Ecole communale fondamentale	Rue des Arquebusiers 3	7000	MONS	MONS	FOND
MONS	1169	9	Ecole communale fondamentale	Rue Achille Legrand 12	7000	MONS	MONS	FOND
MONS	1170	9	Ecole communale du Centre	Rue Ferrer 1	7033	CUESMES	MONS	FOND
MONS	1172	9	Ecole fondamentale communale Her	Rue du Couvent 1	7033	JEMAPPES	MONS	FOND
MONS	1173	9	Groupe scolaire Barigand - Saint-Der	Sentier du Vicair 1	7011	GHLIN	MONS	FOND
MONS	1174	9	Ecole communale fondamentale d'H	Rue Louis Piérard 1	7022	HYON	MONS	FOND
MONS	1176	9	Ecole fondamentale communale du	Rue des Ecoles 52-54	7034	OBOURG	MONS	FOND
MONS	1185	10	Ecole fondamentale provinciale Vict	Rue du Gouvernement	7000	MONS	MONS	FOND
MONS	1198	10	Ecole fondamentale spécialisée "L'O	Impasse de la Chapelle	7021	HAVRE	MONS	FOND
MONS	1205	2	ECOLE DU FUTUR	Rue des Etampes 2	7000	MONS	MONS	Secondaire ordinaire
MONS	1206	2	ACADEMIE PROVINCIALE DES METIE	Bld Président Kennedy,	7000	MONS	MONS	Secondaire ordinaire
MONS	1211	2	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECON	Bld Président Kennedy,	7000	MONS	MONS	Secondaire ordinaire
MONS	1225	10	Centre provincial d'enseignement sp	Rue du Temple 2	7011	GHLIN	MONS	FOND
MONS	1225	2	Centre provincial d'enseignement sp	Rue du Temple 2	7011	GHLIN	MONS	Secondaire spécialisé
MONS	1229	2	ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESN	Av du Gouverneur E. Co	7000	MONS	MONS	Secondaire ordinaire
MONS	1232	9	Ecole communale fondamentale	Rue du Rossignol 12	7000	MONS	MONS	FOND
QUAREGNON	1236	9	Ecole communale - Groupe scolaire	Rue de l'Enseignement	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	FOND
QUAREGNON	1237	9	Ecole communale - Groupe scolaire	Rue Docteur Edmond Is	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	FOND
QUAREGNON	1238	9	Ecole communale - Groupe scolaire	Rue Achille Delattre 336	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	FOND
QUAREGNON	1239	9	Ecole communale - Groupe scolaire	Rue Louis de Brouckère	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	FOND
QUAREGNON	1240	9	Ecole fondamentale communale - G	Rue de l'Egalité 102	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	FOND
QUAREGNON	1243	2	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEN	Grand-Place	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	Secondaire ordinaire
QUIEVRAIN	1247	9	Ecole communale fondamentale	Rue de la Gare 1B	7380	QUIEVRAIN	QUIEVRAIN	FOND
SAINT-GHISLAIN	1253	9	Groupe scolaire communal de Baud	Parc Communal de Bau	7331	BAUDOUR	SAINT-GHISLAIN	FOND
SAINT-GHISLAIN	1254	9	Ecole communale Jean-Rolland	Avenue de l'Enseignem	7330	SAINT-GHISLAIN	SAINT-GHISLAIN	FOND
SAINT-GHISLAIN	1255	9	Groupe scolaire communal fondame	Rue de Tournai 112	7333	TERTRE	SAINT-GHISLAIN	FOND
SAINT-GHISLAIN	1256	9	Groupe scolaire communal de Siraul	Rue Albert Bériot 57	7332	SIRAULT	SAINT-GHISLAIN	FOND
MONS	1267	2	LYCEE PROVINCIAL D'ENSEIGNEMEN	Avenue de l'Enseignem	7330	SAINT-GHISLAIN	SAINT-GHISLAIN	Secondaire ordinaire

1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE
1134	9	Collège communal de Colfontaine	Place de Wasmes 22	7340	WASMES
1134	9	Collège communal de Colfontaine	Place de Wasmes 22	7340	WASMES
1134	9	Collège communal de Colfontaine	Place de Wasmes 22	7340	WASMES
1134	9	Collège communal de Colfontaine	Place de Wasmes 22	7340	WASMES
1134	9	Collège communal de Colfontaine	Place de Wasmes 22	7340	WASMES
1264	9	Commune de Honnelles	Rue Grande 1	7387	AUTREPPE
1213	9	Commune de Quévy	Rue de Pâturages 48-50	7041	GIVRY
1162	8	Ville de Comines-Warneton	Place Sainte-Anne 21	7780	COMINES-WARNETON
1071	8	Ville de Mouscron	Grand-Place 1	7700	MOUSCRON
1071	8	Ville de Mouscron	Grand-Place 1	7700	MOUSCRON
1071	8	Ville de Mouscron	Grand-Place 1	7700	MOUSCRON
1071	2	Ville de Mouscron	Grand-Place 1	7700	MOUSCRON
1071	8	Ville de Mouscron	Grand-Place 1	7700	MOUSCRON
1071	8	Ville de Mouscron	Grand-Place 1	7700	MOUSCRON
1082	9	Collège communal de Braine-le-Comte	Grand Place 39	7090	BRAINE-LE-COMTE
1082	9	Collège communal de Braine-le-Comte	Grand Place 39	7090	BRAINE-LE-COMTE
1160	9	Ville d'Enghien	Avenue Reine Adtrid, 18/b	7850	ENGHIEN
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1109	2	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1074	8	Ville de Lessines	Grand'Place 12	7860	LESSINES
1074	8	Ville de Lessines	Grand'Place 12	7860	LESSINES
1074	8	Ville de Lessines	Grand'Place 12	7860	LESSINES
1068	7	Administration communale de Le Roeulx	Grand'Place	7070	LE ROEULX
1094	8	Commune de Silly	PLACE, 18	7830	SILLY

SAINT-GHISLAIN	1274	9	Groupe scolaire Grand Jardin	Les Jardins de l'Abbaye	7330	SAINT-GHISLAIN	SAINT-GHISLAIN	FOND
SAINT-GHISLAIN	1275	9	Ecole communale de Douvrain	Rue Louis Caty 133	7331	BAUDOUR	SAINT-GHISLAIN	FOND
COLFONTAINE	1276	9	Ecole communale Arthur Nazé-Alfre	Rue du Grand Passage 1	7340	PATURAGES	COLFONTAINE	FOND
COLFONTAINE	1277	9	Ecole communale Rampe-Anfouette	Rampe Anfouette 9	7340	WASMES	COLFONTAINE	FOND
COLFONTAINE	1278	9	Ecole communale Genin A Dieu Grou	Place Mosselman 2	7340	WASMES	COLFONTAINE	FOND
COLFONTAINE	1280	9	Ecole communale Cambry - Achille D	Rue Lloyd George 63	7340	WASMES	COLFONTAINE	FOND
COLFONTAINE	1281	9	Ecole communale A. Libiez - Quesno	Rue Albert Libiez 57	7340	COLFONTAINE	COLFONTAINE	FOND
HONNELLES	1292	9	Ecole communale Emile Verhaeren	Rue Bourdon 4	7387	ROISIN	HONNELLES	FOND
QUEVY	1295	9	Groupe scolaire communal de Quev	Rue de Pâturages 64	7041	GIVRY	QUEVY	FOND
COMINES-WARNETON	1302	8	Ecole communale de Comines-Warn	Rempart Godtschalck 2	7784	WARNETON	COMINES-WARNETON	FOND
MOUSCRON	1317	8	Centre éducatif européen	Rue Cotonnière 17	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	FOND
MOUSCRON	1320	8	Ecole communale fondamentale Ray	Rue de l'Enseignement	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	FOND
MOUSCRON	1334	8	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 64	7711	DOTTIGNIES	MOUSCRON	FOND
MOUSCRON	1337	2	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEM	Rue de France 65	7711	DOTTIGNIES	MOUSCRON	Secondaire ordinaire
MOUSCRON	1353	8	Site Educatif Pierre de Coubertin	Rue Roland Vanoversch	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	FOND
MOUSCRON	1354	8	Complexe éducatif Saint-Exupéry	Avenue de la Bourgogne	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	FOND
BRAINE-LE-COMTE	1356	9	Ecole fondamentale communale de	Rue Turenne 4	7090	STEENKERQUE	BRAINE-LE-COMTE	FOND
BRAINE-LE-COMTE	1357	9	Ecole fondamentale communale d'H	Rue du Planois 83	7090	HENNUYERES	BRAINE-LE-COMTE	FOND
ENGHIEN	1367	9	Ecole fondamentale communale	Rue du Village 2	7850	MARCQ	ENGHIEN	FOND
LA LOUVIERE	1378	9	Ecole communale de Haine-Saint-Pa	Rue Maurice Denuit 21	7100	HAINES-SAINTE-PAUL	LA LOUVIERE	FOND
LA LOUVIERE	1379	9	Ecole fondamentale communale de	Rue des Ecoles, 52	7100	HAINES-SAINTE-PAUL	LA LOUVIERE	FOND
LA LOUVIERE	1384	9	Ecole fondamentale communale	Place de Trivières 25	7100	TRIVIERES	LA LOUVIERE	FOND
LA LOUVIERE	1385	9	Ecole fondamentale communale	Rue des Briqueteries, 1	7100	SAINT-VAAST	LA LOUVIERE	FOND
LA LOUVIERE	1386	9	Ecole fondamentale communale	Place de Bracquegnies 1	7110	STREPY-BRACQUEGNIES	LA LOUVIERE	FOND
LA LOUVIERE	1387	9	Ecole fondamentale communale	Rue de Nivelles 155	7110	STREPY-BRACQUEGNIES	LA LOUVIERE	FOND
LA LOUVIERE	1388	9	Ecole communale fond. - Groupe scd	Rue des Canadiens 1-3	7110	STREPY-BRACQUEGNIES	LA LOUVIERE	FOND
LA LOUVIERE	1390	9	Ecole fondamentale communale	Rue Eugène Valentin 22	7110	HOUDENG-AIMERIES	LA LOUVIERE	FOND
LA LOUVIERE	1392	9	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Abattoir 36	7110	HOUDENG-GOEGNIES	LA LOUVIERE	FOND
LA LOUVIERE	1393	9	Ecole fondamentale communale du	Chaussée Paul Houtart	7110	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	FOND
LA LOUVIERE	1395	9	Ecole fondamentale communale R. F	Rue Alphonse Parent 20	7100	HAINES-SAINTE-PIERRE	LA LOUVIERE	FOND
LA LOUVIERE	1396	9	Ecole fondamentale communale	Place Maugrétout 11	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	FOND
LA LOUVIERE	1397	9	Ecole fondamentale communale de	Rue de Baume, 48	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	FOND
MONS	1414	2	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGN. S	Rue de Bonne Espérance	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Secondaire ordinaire
MONS	1419	2	ATHENEE PROVINCIAL	Boulevard du Tivoli 2B	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Secondaire ordinaire
LA LOUVIERE	1423	2	EPSIS Roger Roch	Rue Gustave Brichant 6	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Secondaire spécialisé
MONS	1425	10	IMP provincial René Thoné La Louviè	Rue du Temple 3-5/BP1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	FOND
MONS	1425	2	IMP provincial René Thoné La Louviè	Rue du Temple 3-5/BP1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Secondaire spécialisé
LA LOUVIERE	1426	9	Ecole primaire spécialisée "Le Clair L	Rue de Baume 114	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	FOND
LA LOUVIERE	1430	9	Ecole fondamentale communale du	Rue Victor Boch 2	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	FOND
LA LOUVIERE	1431	9	Ecole maternelle communale autond	Rue Trieu-à-Vallée	7110	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	FOND
MONS	1432	2	INSTITUT PROVINCIAL DE NURSING	Rue Ernest Milcamps, 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Secondaire ordinaire
LESSINES	1434	8	Ecole communale Les Galopins	Rue des Déportés 15	7866	OLLIGNIES	LESSINES	FOND
LESSINES	1435	8	Ecole fondamentale communale	Place de Bois-de-Lessines	7866	BOIS-DE-LESSINES	LESSINES	FOND
LESSINES	1436	8	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 10A	7864	DEUX-ACREN	LESSINES	FOND
LE ROEULX	1446	7	Ecole communale fondamentale du	Rue du Coron 9	7070	VILLE-SUR-HAINE	VILLE-SUR-HAINE	FOND
SILLY	1451	8	Ecole communale de Silly	Rue Saint-Pierre 6	7830	SILLY	SILLY	FOND

1094	8	Commune de Silly	PLACE, 18	7830	SILLY
1165	9	Ville de Soignies	Place Verte 32	7060	SOIGNIES
1165	9	Ville de Soignies	Place Verte 32	7060	SOIGNIES
1165	9	Ville de Soignies	Place Verte 32	7060	SOIGNIES
1165	9	Ville de Soignies	Place Verte 32	7060	SOIGNIES
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1165	2	Ville de Soignies	Place Verte 32	7060	SOIGNIES
1081	9	Commune d'Écaussinnes	Grand-Place 3	7190	ECAUSSINNES-D'ENGHEN
1081	9	Commune d'Écaussinnes	Grand-Place 3	7190	ECAUSSINNES-D'ENGHEN
1081	9	Commune d'Écaussinnes	Grand-Place 3	7190	ECAUSSINNES-D'ENGHEN
1101	10	Commune d'Anderlues	Place Albert 1er 21	6150	ANDERLUES
1101	10	Commune d'Anderlues	Place Albert 1er 21	6150	ANDERLUES
1073	10	Ville de Beaumont	Grand Place 11	6500	BEAUMONT
1073	10	Ville de Beaumont	Grand Place 11	6500	BEAUMONT
1073	10	Ville de Beaumont	Grand Place 11	6500	BEAUMONT
1073	10	Ville de Beaumont	Grand Place 11	6500	BEAUMONT
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1063	10	Ville de Chimay	Grand'Place 1	6460	CHIMAY
1063	10	Ville de Chimay	Grand'Place 1	6460	CHIMAY
1063	10	Ville de Chimay	Grand'Place 1	6460	CHIMAY
1063	10	Ville de Chimay	Grand'Place 1	6460	CHIMAY
1173	9	Commune d'Erquelinnes	Rue Albert 1er 49-51	6560	ERQUELINNES
1173	9	Commune d'Erquelinnes	Rue Albert 1er 49-51	6560	ERQUELINNES
1102	10	Commune de Froidchapelle	Place Albert 1er 38	6440	FROIDCHAPELLE
1102	10	Commune de Froidchapelle	Place Albert 1er 38	6440	FROIDCHAPELLE
1102	10	Commune de Froidchapelle	Place Albert 1er 38	6440	FROIDCHAPELLE
1252	9	Commune de Lobbes	Rue du Pont 1	6540	LOBBES
1252	9	Commune de Lobbes	Rue du Pont 1	6540	LOBBES
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1206	9	Commune de Merbes-le-Château	Rue Saint-Martin 71	6567	MERBES-LE-CHATEAU
1064	10	Commune de Momignies	Grand-Place 1	6590	MOMIGNIES
1087	10	Ville de Thuin	Grand'Rue 36	6530	THUIN
1087	10	Ville de Thuin	Grand'Rue 36	6530	THUIN
1087	10	Ville de Thuin	Grand'Rue 36	6530	THUIN
1087	10	Ville de Thuin	Grand'Rue 36	6530	THUIN
1043	9	Commune de Estinnes	Chaussée Brunehault 232	7120	ESTINNES
1049	10	Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes	Chemin d'Oultre-Heure 20	6120	HAM-SUR-HEURE
1049	10	Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes	Chemin d'Oultre-Heure 20	6120	HAM-SUR-HEURE
1049	10	Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes	Chemin d'Oultre-Heure 20	6120	HAM-SUR-HEURE
1294	9	Commune de Morlanwelz	Rue Raoul Warocqué 2	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT
1294	9	Commune de Morlanwelz	Rue Raoul Warocqué 2	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT

SILLY	1452	8	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 6a	7830	SILLY	SILLY	FOND
SOIGNIES	1454	9	Ecole fondamentale communale	Rue de la Place 21-25	7062	NAAST	SOIGNIES	FOND
SOIGNIES	1455	9	Ecole communale fondamentale de	Place Van Zeeland 33	7060	SOIGNIES	SOIGNIES	FOND
SOIGNIES	1456	9	Ecole fondamentale communale	Rue de la Motte 15	7061	THIEUSIES	SOIGNIES	FOND
SOIGNIES	1457	9	Ecole communale fondamentale Cas	Rue Centrale 8	7063	NEUFVILLES	SOIGNIES	FOND
MONS	1469	2	LYCEE PROVINCIAL DES SCIENCES ET	Rue de la Station, 59	7060	SOIGNIES	SOIGNIES	Secondaire ordinaire
SOIGNIES	1472	2	Etablissement d'ens. professionnel s	Chemin à Rocs 4	7060	HORRUES	SOIGNIES	Secondaire spécialisé
ECAUSSINNES	1476	9	Ecole fondamentale communale de	Rue de l'Avedelle 152	7190	ECAUSSINNES	ECAUSSINNES	FOND
ECAUSSINNES	1477	9	Ecole communale fondamentale Od	Rue de Soignies 1	7190	ECAUSSINNES-D'ENGHIEN	ECAUSSINNES	FOND
ECAUSSINNES	1478	9	Ecole fondamentale communale Eco	Rue Arthur Pouplier 46	7190	ECAUSSINNES-D'ENGHIEN	ECAUSSINNES	FOND
ANDERLUES	1482	10	Ecole fondamentale communale du	Rue Maurice des Ombia	6150	ANDERLUES	ANDERLUES	FOND
ANDERLUES	1483	10	Ecole communale des Bruyères-Polv	Rue des Cent Bonniers 6	6150	ANDERLUES	ANDERLUES	FOND
BEAUMONT	1488	10	Ecole communale de Barbençon - Re	Rue du Pavé 15-17	6500	BARBENCON	BEAUMONT	FOND
BEAUMONT	1489	10	Ecole fondamentale communale	Rue Plagne 4-1	6500	SOLRE-SAINT-GERY	BEAUMONT	FOND
BEAUMONT	1490	10	Ecole fondamentale communale	Rue du Tombois 3	6500	THIRIMONT	BEAUMONT	FOND
BEAUMONT	1491	10	Ecole fondamentale communale	Chaussée de Charleroi 1	6511	STREE-HAINAUT	BEAUMONT	FOND
BINCHE	1495	9	Ecole communale maternelle autond	Rue de la Pépinière 57	7130	BINCHE	BINCHE	FOND
BINCHE	1496	9	Ecole communale fondamentale Bin	Rue de Clerfayt 33	7131	WAUDREZ	BINCHE	FOND
BINCHE	1497	9	Ecole communale fondamentale Bin	Rue Alphonse Gravis 53	7134	PERONNES-LEZ-BINCHE	BINCHE	FOND
BINCHE	1498	9	Ecole communale fondamentale Bin	Rue Joseph Wauters 14	7130	PERONNES-LEZ-BINCHE	BINCHE	FOND
BINCHE	1499	9	Ecole communale fondamentale Bin	Rue Salvador Allende 63	7130	LEVAL-TRAHEGNIES	BINCHE	FOND
MONS	1508	2	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEM	Rue des Archers 12	7130	BINCHE	BINCHE	Secondaire ordinaire
CHIMAY	1515	10	Ecole fondamentale communale Grd	Rue de Rocroi 28	6464	BAILEUX	CHIMAY	FOND
CHIMAY	1520	10	Groupe scolaire communal de Virelle	Rue des Marcheurs 28	6464	VIRELLES	CHIMAY	FOND
CHIMAY	1521	10	Groupe scolaire communal Jehan Fr	Rue de l'Athénée 1	6460	CHIMAY	CHIMAY	FOND
CHIMAY	1522	10	Groupe scolaire communal Arthur M	Rue des Juifs 3	6464	BOURLERS	CHIMAY	FOND
ERQUELINNES	1533	9	Ecole communale fondam. Groupe d	Rue Reine Astrid 8	6560	SOLRE-SUR-SAMBRE	ERQUELINNES	FOND
ERQUELINNES	1534	9	Ecole fondamentale communale	Rue Albert 1er 51	6560	ERQUELINNES	ERQUELINNES	FOND
FROIDCHAPELLE	1543	10	Ecole communale du Crochet	Rue des Arzières 24	6440	FROIDCHAPELLE	FROIDCHAPELLE	FOND
FROIDCHAPELLE	1544	10	Ecole fondamentale communale	Chaussée de Beaumont	6440	BOUSSU-LEZ-WALCOURT	FROIDCHAPELLE	FOND
FROIDCHAPELLE	1545	10	Ecole communale	Rue du Bosquet 1	6440	FOURBECHIES	FROIDCHAPELLE	FOND
LOBBES	1548	9	Ecole fondamentale communale Mo	Rue du Village 40	6540	MONT-SAINTE-GENEVIEVE	LOBBES	FOND
LOBBES	1550	9	Ecole communale fondamentale de	Rue des Bonniers 34A	6540	LOBBES	LOBBES	FOND
MONS	1552	2	Centre Arthur Regniers Enseigneme	Rue Evelyn Drory Van D	6543	BIENNE-LEZ-HAPPART	LOBBES	Secondaire spécialisé
MERBES-LE-CHATEAU	1553	9	Ecole fondamentale communale	Rue Paul Pastur 3	6567	FONTAINE-VALMONT	MERBES-LE-CHATEAU	FOND
MOMIGNIES	1558	10	Ecole communale fondamentale de	Place Yvon Paul 17	6591	MACON	MOMIGNIES	FOND
THUIN	1565	10	Ecole fondamentale communale	Rue de la Cour 8	6536	THUILLIES	THUIN	FOND
THUIN	1566	10	Ecole fondamentale communale	Rue de Marchienne 134	6534	GOZEE	THUIN	FOND
THUIN	1567	10	Ecole fondamentale communale de	Rue Grignard 24	6530	BIERCEE	THUIN	FOND
THUIN	1574	10	Ecole fondamentale communale de	Rue Alphonse Mathé 12	6530	LEERS-ET-FOSTEAU	THUIN	FOND
ESTINNES	1576	9	Ecole fondamentale communale	Chaussée Brunehault 23	7120	ESTINNES	ESTINNES	FOND
HAM-SUR-HEURE-NALINNES	1580	10	Ecole communale fondamentale	Place des Haies 1	6120	NALINNES	HAM-SUR-HEURE-NALIN	FOND
HAM-SUR-HEURE-NALINNES	1581	10	Ecole fondamentale communale	Rue Willy Brogneaux 8	6120	JAMIOULX	HAM-SUR-HEURE-NALIN	FOND
HAM-SUR-HEURE-NALINNES	1582	10	Ecole communale fondamentale	Rue Abel Dubray 16-18	6120	HAM-SUR-HEURE	HAM-SUR-HEURE-NALIN	FOND
MORLANWELZ	1586	9	Ecole primaire communale	Place Franklin Roosevelt	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT	MORLANWELZ	FOND
MORLANWELZ	1587	9	Ecole fondamentale communale	rue des Ecoles 32	7141	CARNIERES	MORLANWELZ	FOND

1294	9	Commune de Morlanwelz	Rue Raoul Warocqué 2	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1076	10	Administration communale de Sivry-Rance - Service de l'Enseignement	Grand'Place 2	6470	SIVRY
1076	10	Administration communale de Sivry-Rance - Service de l'Enseignement	Grand'Place 2	6470	SIVRY
1103	8	Ville d'Antoing	Chemin de Saint-Druon 1	7640	ANTOING
1103	8	Ville d'Antoing	Chemin de Saint-Druon 1	7640	ANTOING
1103	8	Ville d'Antoing	Chemin de Saint-Druon 1	7640	ANTOING
1284	8	Commune de Celles (lez-Tournai)	Rue Parfait 14	7760	CELLES
1184	8	Commune d'Estaimpuis	Rue de Berne 4	7730	LEERS-NORD
1184	8	Commune d'Estaimpuis	Rue de Berne 4	7730	LEERS-NORD
1184	8	Commune d'Estaimpuis	Rue de Berne 4	7730	LEERS-NORD
1095	8	Commune de Pecq	Rue des Déportés 10	7740	PECQ
1095	8	Commune de Pecq	Rue des Déportés 10	7740	PECQ
1095	8	Commune de Pecq	Rue des Déportés 10	7740	PECQ
1171	8	Ville de Péruwelz	Rue Albert 1er 35	7600	PERUWELZ
1171	8	Ville de Péruwelz	Rue Albert 1er 35	7600	PERUWELZ
1171	8	Ville de Péruwelz	Rue Albert 1er 35	7600	PERUWELZ
1093	8	Commune de Rumes	Place 1	7618	TAINTIGNIES
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI
1295	8	Commune de Brunehaut	Rue Wibault-Bouchart 11	7620	BLEHARIES
1295	8	Commune de Brunehaut	Rue Wibault-Bouchart 11	7620	BLEHARIES
1025	8	Ville de Leuze-en-Hainaut	Avenue de la Résistance 1	7900	LEUZE-EN-HAINAUT
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1048	3	Collège communal d'Amay	Chaussée Freddy Terwagne, 76	4540	AMAY
1048	3	Collège communal d'Amay	Chaussée Freddy Terwagne, 76	4540	AMAY
1048	3	Collège communal d'Amay	Chaussée Freddy Terwagne, 76	4540	AMAY
1227	3	Commune de Burdinne	Rue des Ecoles 3	4210	BURDINNE
1258	3	Commune de Clavier	Rue Forville 1	4560	CLAVIER
1124	4	Commune de Ferrières	Place de Chablis 21	4190	FERRIERES
1124	4	Commune de Ferrières	Place de Chablis 21	4190	FERRIERES
1219	4	Commune de Hamoir	Rue de Tohogne 14	4180	HAMOIR
995	3	Commune de Héron	Place Communale 1	4218	COUTHUIN
993	3	Ville de Huy	Grand'Place 1	4500	HUY
993	3	Ville de Huy	Grand'Place 1	4500	HUY

MORLANWELZ	1589	9	Ecole communale du Centre	Place de Carnières 15A	7141	CARNIERES	MORLANWELZ	FOND
MONS	1591	10	Ecole fondamentale provinciale d'ap	Rue de l'Enseignement	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT	MORLANWELZ	FOND
MONS	1594	2	ATHENEE PROVINCIAL WAROCQUE	Rue de l'Enseignement	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT	MORLANWELZ	Secondaire ordinaire
SIVRY-RANCE	1601	10	Ecole communale fondamentale	Rue de Sivry 4	6470	SIVRY-RANCE	SIVRY-RANCE	FOND
SIVRY-RANCE	1602	10	Ecole communale fondamentale	Grand'Place 29	6470	SIVRY	SIVRY-RANCE	FOND
ANTOING	1609	8	Ecole fondamentale communale Ant	Rue Albert 1er 9	7642	CALONNE	ANTOING	FOND
ANTOING	1610	8	Ecole fondamentale communale de	Rue des Ecoles 11	7640	ANTOING	ANTOING	FOND
ANTOING	1615	8	Ecole fondamentale communale	Rue Paul Pastur 41	7643	FONTENOY	ANTOING	FOND
CELLES	1616	8	Ecole communale fondamentale de	Rue de l'Enseignement	7760	POTTES	CELLES	FOND
ESTAIMPUIS	1619	8	Ecole fondamentale communale	Contour de l'Eglise 1B	7730	ESTAIMPUIS	ESTAIMPUIS	FOND
ESTAIMPUIS	1620	8	Ecole communale fondamentale	Rue de l'Ancienne Doua	7730	NECHIN	ESTAIMPUIS	FOND
ESTAIMPUIS	1621	8	Ecole fondamentale communale Est	Rue des Mésanges 22	7730	LEERS-NORD	ESTAIMPUIS	FOND
PECQ	1624	8	Ecole communale fondamentale	Grand-Rue 124	7743	OBIGIES	PECQ	FOND
PECQ	1625	8	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 2	7740	WARCOING	PECQ	FOND
PECQ	1626	8	Ecole communale fondamentale	Avenue des Combattan	7740	PECQ	PECQ	FOND
PERUWELZ	1629	8	Ecole fondamentale communale du	Rue de la Verte Chasse	7600	PERUWELZ	PERUWELZ	FOND
PERUWELZ	1630	8	Ecole communale de la Roé	Rue des Ecoles 77	7600	PERUWELZ	PERUWELZ	FOND
PERUWELZ	1631	8	Ecole fondamentale communale	Rue du Champ Delmée	7608	WIERS	PERUWELZ	FOND
RUMES	1641	8	Ecole communale fondamentale	Rue Hector Delaissé 21	7610	RUMES	RUMES	FOND
TOURNAI	1652	8	Ecole fondamentale communale de	Rue d'Antoing 4	7530	GAURAIN-RAMECROIX	TOURNAI	FOND
TOURNAI	1654	8	Ecole fondamentale communale de	Rue de l'Alène d'Or 9	7522	MARQUAIN	TOURNAI	FOND
TOURNAI	1656	8	Ecole fondamentale communale de	Vieux Chemin d'Ath 175	7548	WARCHIN	TOURNAI	FOND
TOURNAI	1658	8	Ecole fondamentale communale Par	Rue du Sondart 12	7500	TOURNAI	TOURNAI	FOND
TOURNAI	1659	8	Ecole fondamentale communale Jea	Avenue De Gaulle 1	7500	TOURNAI	TOURNAI	FOND
TOURNAI	1660	8	Ecole fondamentale communale de	Rue de la Justice 8B	7500	TOURNAI	TOURNAI	FOND
TOURNAI	1661	8	Ecole fondamentale communale ART	Boulevard des Combatt	7500	TOURNAI	TOURNAI	FOND
TOURNAI	1662	8	Ecole fondamentale communale du	Avenue Leray 33	7500	TOURNAI	TOURNAI	FOND
MONS	1708	2	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECON	Rue de la Lys 1	7500	TOURNAI	TOURNAI	Secondaire ordinaire
MONS	1711	2	I.P.E.S. DE TOURNAI	Boulevard Léopold 92B	7500	TOURNAI	TOURNAI	Secondaire ordinaire
TOURNAI	1715	8	Horizons Nouveaux	Rue des Déportés 2	7503	FROYENNES	TOURNAI	FOND
TOURNAI	1721	8	Ecole fondamentale communale Pré	Rue Mullier 86	7500	TOURNAI	TOURNAI	FOND
BRUNEHAUT	1723	8	Groupe scolaire communal de la Pie	Rue Cazier 2 A	7620	HOLLAIN	BRUNEHAUT	FOND
BRUNEHAUT	1724	8	Groupe scolaire communal des Pépi	Rue Aimoncamps 2b	7623	RONGY	BRUNEHAUT	FOND
LEUZE-EN-HAINAUT	1730	8	Ecole fondamentale communale de	Place de Thieulain 2	7901	THIEULAIN	LEUZE-EN-HAINAUT	FOND
MONS	1736	2	ATHENEE PROVINCIAL	Rue du Rempart 16	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	LEUZE-EN-HAINAUT	Secondaire ordinaire
AMAY	1745	3	Ecole fondamentale communale Am	Rue de l'Hôpital 1	4540	AMAY	AMAY	FOND
AMAY	1746	3	Ecole fondamentale communale Am	Rue des Ecoles 5	4540	AMAY	AMAY	FOND
AMAY	1747	3	Ecole fondamentale communale Am	Rue du Tambour 27	4540	AMAY	AMAY	FOND
BURDINNE	1755	3	Ecole primaire communale	Rue Lambert Daxhelet 2	4210	MARNEFFE	BURDINNE	FOND
CLAVIER	1757	3	Ecole communale du Grand Clavier	Borsu 4	4560	BOIS-ET-BORSU	CLAVIER	FOND
FERRIERES	1760	4	Ensemble scolaire Ferrières 1	Rue de Lognoul 8A	4190	FERRIERES	FERRIERES	FOND
FERRIERES	1763	4	Ensemble scolaire Ferrières 2	Bruyère Fagnette 8	4190	WERBOMONT	FERRIERES	FOND
HAMOIR	1764	4	Ecole communale fondamentale	Rue Gilles Del Cour 10	4180	HAMOIR	HAMOIR	FOND
HERON	1766	3	Ecole fondamentale communale	Place Communale 1	4218	COUTHUIN	HERON	FOND
HUY	1768	3	Ecole communale d'Outre-Meuse	Rue Entre-Deux-Portes	4500	HUY	HUY	FOND
HUY	1769	3	Ecole communale des Bons-Enfants	Avenue de la Croix-Rou	4500	HUY	HUY	FOND

993	3	Ville de Huy	Grand'Place 1	4500	HUY
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING
993	3	Ville de Huy	Grand'Place 1	4500	HUY
1272	3	Commune de Marchin	Rue Joseph Wauters	4570	MARCHIN
1003	3	Commune de Modave	Place Georges Hubin 1-3	4577	VIERSET-BARSE
1159	3	Commune de Nandrin	Place Musin 1	4550	NANDRIN
1255	3	Commune d'Ouffet	Rue du Village 3	4590	OUFFET
1293	3	Commune de Verlaine	Vinàve des Stréats 32	4537	VERLAINE
1220	3	Commune de Villers-le-Bouillet	Rue des Marronniers 16	4530	VILLERS-LE-BOUILLET
1148	3	Commune de Wanze	Chaussée de Wavre 39	4520	WANZE
1148	3	Commune de Wanze	Chaussée de Wavre 39	4520	WANZE
1148	3	Commune de Wanze	Chaussée de Wavre 39	4520	WANZE
1148	3	Commune de Wanze	Chaussée de Wavre 39	4520	WANZE
1195	4	Commune de Anthisnes	Rue de l'Hôtel de Ville 1	4160	ANTHISNES
1288	4	Commune de Engis	Rue Reine Astrid 13	4480	ENGIS
1288	4	Commune de Engis	Rue Reine Astrid 13	4480	ENGIS
1237	3	Commune de Tinlot	Rue du Centre 19	4557	SOHEIT-TINLOT
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR
1228	4	Commune d'Awans	Rue des Ecoles 4	4340	AWANS
1203	4	Commune d'Aywaille	Rue de la Heid, 8	4920	AYWAILLE
1203	4	Commune d'Aywaille	Rue de la Heid, 8	4920	AYWAILLE
1203	4	Commune d'Aywaille	Rue de la Heid, 8	4920	AYWAILLE
1089	4	Commune de Beyne-Heusay	Place Joseph Dejardin 2	4610	BEYNE-HEUSAY
1089	4	Commune de Beyne-Heusay	Place Joseph Dejardin 2	4610	BEYNE-HEUSAY
1030	4	Commune de Chaudfontaine	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG
1030	4	Commune de Chaudfontaine	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG
1030	4	Commune de Chaudfontaine	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG
1030	4	Commune de Chaudfontaine	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG
1030	4	Commune de Chaudfontaine	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG
1030	4	Commune de Chaudfontaine	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG
1249	4	Commune de Comblain-au-Pont	Place Leblanc 13	4170	COMBLAIN-AU-PONT
1262	4	Commune de Dalhem	Rue de Maestricht 7	4607	BERNEAU
1262	4	Commune de Dalhem	Rue de Maestricht 7	4607	BERNEAU
1151	4	Commune d'Esneux	Place Jean d'Ardenne 1	4130	ESNEUX
1151	4	Commune d'Esneux	Place Jean d'Ardenne 1	4130	ESNEUX
1259	4	Commune de Fléron	Rue François Lapiere 19	4620	FLERON
1259	4	Commune de Fléron	Rue François Lapiere 19	4620	FLERON
1259	4	Commune de Fléron	Rue François Lapiere 19	4620	FLERON
1259	4	Commune de Fléron	Rue François Lapiere 19	4620	FLERON
1259	4	Commune de Fléron	Rue François Lapiere 19	4620	FLERON
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL

HUY	1770	3	Ecole fondamentale communale du	Avenue du Hoyoux 7	4500	HUY	HUY	FOND
SERAING	1779	4	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HUY	Rue Saint-Pierre 48	4500	HUY	HUY	Secondaire ordinaire
SERAING	1780	4	I.P.E.S. DE HUY	Avenue Delchambre 6	4500	HUY	HUY	Secondaire ordinaire
HUY	1790	3	Ecole primaire communale de Tihan	Rue du Centre 18	4500	TIHANGE	HUY	FOND
MARCHIN	1791	3	Ecole fondamentale communale de	Rue Joseph Wauters 1A	4570	MARCHIN	MARCHIN	FOND
MODAVE	1795	3	Ecole fondamentale communale de	Place Georges Hubin 1	4577	VIERSET-BARSE	MODAVE	FOND
NANDRIN	1799	3	Ecole communale fondamentale	Rue Joseph Pierco 2	4550	VILLERS-LE-TEMPLE	NANDRIN	FOND
OUFFET	1803	3	Ecole communale fondamentale d'O	Rue des Ecoles 2	4590	OUFFET	OUFFET	FOND
VERLAINE	1804	3	Ecole communale fondamentale	Vinâve des Stréats 32	4537	VERLAINE	VERLAINE	FOND
VILLERS-LE-BOUILLET	1805	3	Ecole fondamentale communale	Rue de Waremme 5	4530	VILLERS-LE-BOUILLET	VILLERS-LE-BOUILLET	FOND
WANZE	1807	3	Ecole fondamentale communale	Rue Pierre Jacques 1	4520	MOHA	WANZE	FOND
WANZE	1808	3	Ecole fondamentale communale	Rue Mottart Laloi 4	4520	VINALMONT	WANZE	FOND
WANZE	1809	3	Espace scolaire Jean Bourgeois	Rue de la Résistance, 3	4520	ANTHEIT	WANZE	FOND
WANZE	1811	3	Ecole fondamentale communale	Rue Robert Delaude 2	4520	WANZE	WANZE	FOND
ANTHISNES	1812	4	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Hôtel de Ville 1	4160	ANTHISNES	ANTHISNES	FOND
ENGIS	1815	4	Ecole communale fondamentale	Rue des Prés 1	4480	ENGIS	ENGIS	FOND
ENGIS	1816	4	Ecole primaire communale	Rue du Pont 8	4480	HERMALLE-SOUS-HUY	ENGIS	FOND
TINLOT	1817	3	Ecole fondamentale communale	Rue de Liège 1	4557	FRAITURE	TINLOT	FOND
ANS	1819	4	Ecole fondamentale communale Pie	Rue des Ecoles 9	4430	ANS	ANS	FOND
ANS	1820	4	Ecole fondamentale communale Fer	Place Nicolaï 2	4430	ANS	ANS	FOND
ANS	1821	4	Ecole fondamentale communale Her	Avenue Henri Lonay 20	4430	ANS	ANS	FOND
ANS	1822	4	Ecole primaire communale du Tilleul	Rue de Jemeppe 27	4431	LONCIN	ANS	FOND
AWANS	1830	4	Ecole fondamentale communale	Place Communale 2	4340	AWANS	AWANS	FOND
AYWAILLE	1833	4	Ecole communale de Harzé	Rue de Bastogne 107	4920	HARZE	AYWAILLE	FOND
AYWAILLE	1834	4	Ecole primaire communale	Awan-Wacostet 7	4920	AYWAILLE	AYWAILLE	FOND
AYWAILLE	1835	4	Ecole fondamentale Albert Xhigness	Hameau de Kin 54	4920	AYWAILLE	AYWAILLE	FOND
BEYNE-HEUSAY	1845	4	Ecole fondamentale communale de	Rue Emile Vandervelde	4610	BEYNE-HEUSAY	BEYNE-HEUSAY	FOND
BEYNE-HEUSAY	1846	4	Ecole fondamentale communale de	Rue Grand'Route 249-2	4610	BEYNE-HEUSAY	BEYNE-HEUSAY	FOND
CHAUDFONTAINE	1851	4	Ecole communale Princesse de Liège	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG	CHAUDFONTAINE	FOND
CHAUDFONTAINE	1852	4	Ecole communale primaire de Beauf	Voie du Facteur	4052	BEAUFAYS	CHAUDFONTAINE	FOND
CHAUDFONTAINE	1853	4	Ecole communale Marcel Thiry	Au Passou 40	4053	EMBOURG	CHAUDFONTAINE	FOND
CHAUDFONTAINE	1856	4	Ecole fondamentale communale de	Rue de la Station 4	4051	VAUX-SOUS-CHEVREMONT	CHAUDFONTAINE	FOND
CHAUDFONTAINE	1857	4	Ecole primaire communale	Route de Beaufays 22	4050	CHAUDFONTAINE	CHAUDFONTAINE	FOND
CHAUDFONTAINE	1860	4	Ecole communale fondamentale Bea	Source aux Papillons 1	4052	BEAUFAYS	CHAUDFONTAINE	FOND
COMBLAIN-AU-PONT	1862	4	Ecole communale fondamentale	Rue des Grottes 19	4170	COMBLAIN-AU-PONT	COMBLAIN-AU-PONT	FOND
DALHEM	1866	4	Ecole fondamentale communale Au	Rue Lieutenant Pirard 5	4607	DALHEM	DALHEM	FOND
DALHEM	1867	4	Ecole fondam. communale - Groupe	Rue de Warsage 29	4607	BERNEAU	DALHEM	FOND
ESNEUX	1868	4	Ecole fondamentale communale d'E	Chemin de la Haze, 16	4130	ESNEUX	ESNEUX	FOND
ESNEUX	1871	4	Ecole fondamentale communale de	Place du Souvenir 29	4130	TILFF	ESNEUX	FOND
FLERON	1873	4	Ecole communale fondamentale Au	Rue Fernand Chèvremo	4621	RETINNE	FLERON	FOND
FLERON	1874	4	Ecole communale Place aux Enfants	Rue de la Cité 34	4621	RETINNE	FLERON	FOND
FLERON	1875	4	Ecole communale fondamentale	Rue François Lapierre 7	4620	FLERON	FLERON	FOND
FLERON	1876	4	Ecole communale fondamentale Tho	Rue de l'Enseignement	4624	ROMSEE	FLERON	FOND
FLERON	1877	4	Ecole fondamentale communale	Rue du Village 11	4623	MAGNEE	FLERON	FOND
HERSTAL	1884	4	Ecole fondamentale communale	Rue Emile Lerousseau 4	4042	LIERS	HERSTAL	FOND
HERSTAL	1886	4	Ecole fondamentale communale Jac	Place Jacques Brel 1	4040	HERSTAL	HERSTAL	FOND



HERSTAL	1887	4	Ecole fondamentale communale Cer	En Faurieux 2	4040	HERSTAL	HERSTAL	FOND
HERSTAL	1888	4	Ecole communale fondamentale Lan	Rue Richard Heintz 48	4040	HERSTAL	HERSTAL	FOND
HERSTAL	1889	4	Ecole fondamentale communale du	Rue de la Clawenne 42-	4040	HERSTAL	HERSTAL	FOND
HERSTAL	1891	4	Ecole communale fondamentale E. N	Rue Emile Muraille 154	4040	HERSTAL	HERSTAL	FOND
SERAING	1901	4	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	Rue de l'Ecole Techniqu	4040	HERSTAL	HERSTAL	Secondaire ordinaire
SERAING	1902	4	I.P.E.S. DE HERSTAL	Rue du Grand Puits 66	4040	HERSTAL	HERSTAL	Secondaire ordinaire
HERSTAL	1905	4	Au Vert-Vinâve - Enseignement spéc	Rue du Bouxthay 181	4041	VOTTEM	HERSTAL	FOND
HERSTAL	1906	4	Centre Spécialisé	Place Jean Jaurès 3	4041	HERSTAL	HERSTAL	FOND
HERSTAL	1907	4	Ecole fondamentale communale Cas	Rue de l'Emancipation 2	4041	VOTTEM	HERSTAL	FOND
JUPRELLE	1909	4	Ecole fondamentale communale de	Rue du Tige 142	4450	JUPRELLE	JUPRELLE	FOND
JUPRELLE	1910	4	Ecole communale de Slins	Rue de la Mer 7C	4450	SLINS	JUPRELLE	FOND
LIEGE	1912	4	Groupe scolaire communal Glain - B	Rue Emile Vandervelde,	4000	GLAIN	LIEGE	FOND
LIEGE	1913	4	Ecole fondamentale communale	Rue François Lefèbvre 6	4000	ROCOURT	LIEGE	FOND
LIEGE	1915	4	Groupe scolaire fondamental comm	Rue de la Vaussale 8	4031	ANGLEUR	LIEGE	FOND
LIEGE	1916	4	Ecole primaire communale du Sart T	Rue du Sart-Tilman 390	4031	ANGLEUR	LIEGE	FOND
LIEGE	1917	4	Ecole communale fondamentale Bre	Rue Général de Gaulle 8	4020	BRESSOUX	LIEGE	FOND
LIEGE	1918	4	Ecole communale fondamentale	Rue de Porto 76	4020	BRESSOUX	LIEGE	FOND
LIEGE	1919	4	Ecole fondamentale communale Bre	Avenue Brigade Piron 1	4020	BRESSOUX	LIEGE	FOND
LIEGE	1920	4	Ecole communale fondamentale du	Parc Sauveur 5	4032	CHENEE	LIEGE	FOND
LIEGE	1921	4	Ecole communale de la Ville de Liège	Rue des Grands Prés 20	4032	CHENEE	LIEGE	FOND
LIEGE	1922	4	Ecole fondamentale Victor Heuskin	Rue Fraîche 14	4032	CHENEE	LIEGE	FOND
LIEGE	1923	4	Ecole fondamentale communale	Rue de la Haminde 33	4030	GRIVEGNEE	LIEGE	FOND
LIEGE	1924	4	Ecole communale fondamentale de	Avenue de Péville 232	4030	GRIVEGNEE	LIEGE	FOND
LIEGE	1925	4	Ecole communale de Bois-de-Breux	Rue de Herve 320	4030	GRIVEGNEE	LIEGE	FOND
LIEGE	1927	4	Ecole fondamentale Jupille-Combatt	Place des Combattants	4020	JUPILLE-SUR-MEUSE	LIEGE	FOND
LIEGE	1928	4	Ecole communale des Bruyères I	Rue Fernand Dehousse	4020	JUPILLE-SUR-MEUSE	LIEGE	FOND
LIEGE	1929	4	Ecole communale fondamentale Jard	Rue du Jardin Botanique	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1930	4	Centre scolaire Georges Mignon	Rue des Rivageois 17	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1932	4	Ecole fondamentale Jardin Botanique	Boulevard d'Avroy 178	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1933	4	Groupe scolaire communal	Rue de la Liberté 25	4020	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1935	4	Groupe scolaire Vieille-Montagne	Place Vieille-Montagne	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1936	4	Centre scolaire communal Morinval	Rue des Vignerons 1-3	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1938	4	Groupe scolaire communal primaire	Rue des Croix-de-Guerr	4020	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1939	4	Groupe scolaire communal Basse-W	Rue Basse-Wez 54	4020	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1940	4	Ecole communale Bronckart-Grandje	Boulevard Ernest Solvay	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1941	4	Ecole fondamentale communale Lyc	Boulevard d'Avroy 96	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1942	4	Ecole fondamentale communale Hor	En-Hors-Château 69	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1943	4	Groupe scolaire communal Justin Bld	Rue du Limbourg 110	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1944	4	Ecole fondamentale communale	Boulevard Léon Philippe	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1946	4	Ecole fondamentale communale A. B	Rue Saint-Gilles 572	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1947	4	Ecole communale de Cointe	Boulevard Gustave Kley	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1948	4	Groupe scolaire Arnould Clausse - N	Boulevard Jean-Théodo	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1949	4	Ecole fondamentale communale Xhd	Rue Xhovémont 145	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1950	4	Groupe scolaire communal de Droix	Place de la Libération 3	4020	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	1991	4	Ecole fondamentale spécialisée And	Rue de la Vaussale 14	4031	ANGLEUR	LIEGE	FOND
LIEGE	1995	4	ATHENE COMMUNAL MAURICE DE	Boulevard Saucy 16	4020	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire

1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1229	4	Commune d'Oupeye	Rue des Ecoles 4	4684	HACCOURT
1229	4	Commune d'Oupeye	Rue des Ecoles 4	4684	HACCOURT
1229	4	Commune d'Oupeye	Rue des Ecoles 4	4684	HACCOURT
1229	4	Commune d'Oupeye	Rue des Ecoles 4	4684	HACCOURT
1229	4	Commune d'Oupeye	Rue des Ecoles 4	4684	HACCOURT
1194	4	Commune de Saint-Nicolas	Rue de l'Hôtel Communal 63	4420	SAINT-NICOLAS
1194	4	Commune de Saint-Nicolas	Rue de l'Hôtel Communal 63	4420	SAINT-NICOLAS
1194	4	Commune de Saint-Nicolas	Rue de l'Hôtel Communal 63	4420	SAINT-NICOLAS
1194	4	Commune de Saint-Nicolas	Rue de l'Hôtel Communal 63	4420	SAINT-NICOLAS
1194	4	Commune de Saint-Nicolas	Rue de l'Hôtel Communal 63	4420	SAINT-NICOLAS
1194	4	Commune de Saint-Nicolas	Rue de l'Hôtel Communal 63	4420	SAINT-NICOLAS
1194	4	Commune de Saint-Nicolas	Rue de l'Hôtel Communal 63	4420	SAINT-NICOLAS
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING

LIEGE	2009	4	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	Rue Léon Mignon 2	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
LIEGE	2011	4	INSTITUT DE LA CONSTRUCTION DES	Rue de Fragnée 76	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
LIEGE	2017	4	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	En-Hors-Château 13	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
LIEGE	2019	4	ECOLE DE COIFFURE ET DE BIOESTHETIQUE	Rue de Pitteurs 31	4020	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
SERAING	2038	4	LYCEE TECHNIQUE PROVINCIAL JEAN	Rue Hullos 52	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
LIEGE	2040	4	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	Rue de l'Espérance 62	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
LIEGE	2054	4	Ecole fondamentale spécialisée Léon	Quai de Wallonie 3	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	2056	4	Ecole fondamentale et second. spéc	Place Sainte-Walburge 3	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	2056	4	Ecole fondamentale et second. spéc	Place Sainte-Walburge 3	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire spécialisé
LIEGE	2057	4	Ecole fondamentale spécialisée Font	Rue de Fexhe 58	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	2061	4	I.R.H.O.V. Enseignement secondaire	Rue Monulphe 80	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire spécialisé
LIEGE	2062	4	Ecole secondaire spécialisée Centre	Rue Maghin 22	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire spécialisé
LIEGE	2068	4	Ecole fondamentale communale de	Rue du Pont de Wandre	4020	WANDRE	LIEGE	FOND
LIEGE	2079	4	Ecole fondamentale communale	Rue du Perron 126	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	2080	4	Ecole communale Arnould Clause-L	Rue du Laveu 52	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	2087	4	Ecole primaire communale Sart Tilm	Rue du Sart-Tilman 376	4031	ANGLEUR	LIEGE	FOND
OUPEYE	2088	4	Ecole fondamentale communale Jos	Rue du Roi Albert 179	4680	OUPEYE	OUPEYE	FOND
OUPEYE	2092	4	Ecole fondamentale communale V	Rue des Ecoles 24	4684	HACCOURT	OUPEYE	FOND
OUPEYE	2093	4	Ecole fondamentale communale Heu	Rue de Baronhaie, 57	4683	HEURE-LE-ROMAIN	OUPEYE	FOND
OUPEYE	2095	4	Ecole fondamentale communale IV	Rue Joseph Bonhomme	4681	HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU	OUPEYE	FOND
OUPEYE	2096	4	Ecole fondamentale communale III	Rue du Ponçay 1	4680	HERMEE	OUPEYE	FOND
SAINT-NICOLAS	2097	4	Ecole fondamentale communale	Rue des Botresses 12	4420	MONTEGNEE	SAINT-NICOLAS	FOND
SAINT-NICOLAS	2098	4	Ecole fondamentale communale	Rue Emile Jeanne 27	4420	MONTEGNEE	SAINT-NICOLAS	FOND
SAINT-NICOLAS	2099	4	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Espérance 15	4420	MONTEGNEE	SAINT-NICOLAS	FOND
SAINT-NICOLAS	2103	4	Ecole fondamentale communale	Rue Tout va Bien 120	4420	SAINT-NICOLAS	SAINT-NICOLAS	FOND
SAINT-NICOLAS	2104	4	Ecole fondamentale communale Cod	Rue de la Coopération 7	4420	SAINT-NICOLAS	SAINT-NICOLAS	FOND
SAINT-NICOLAS	2105	4	Ecole fondamentale communale Hal	Quai du Halage 55	4420	TILLEUR	SAINT-NICOLAS	FOND
SAINT-NICOLAS	2106	4	Ecole fondamentale communale	Rue Chiff d'Or 9	4420	TILLEUR	SAINT-NICOLAS	FOND
SERAING	2111	4	Ecole maternelle communale Lize	Rue du Pairay 76	4100	SERAING	SERAING	FOND
SERAING	2112	4	Ecole communale maternelle autond	Rue de l'Eglise 25	4100	BONCELLES	SERAING	FOND
SERAING	2113	4	Ecole fondamentale communale du	Rue Joseph Wettinck 44	4101	JEMEPPE-SUR-MEUSE	SERAING	FOND
SERAING	2114	4	Ecole fondamentale communale Mo	Rue Morchamps 52	4100	SERAING	SERAING	FOND
SERAING	2115	4	Ecole communale Heureuse	Rue Léon Blum 42	4101	JEMEPPE-SUR-MEUSE	SERAING	FOND
SERAING	2116	4	Ecole communale fondamentale Trix	Rue de l'Enseignement	4102	UGREE	SERAING	FOND
SERAING	2117	4	Ecole Alfred Heyne	Boulevard des Arts 195	4102	UGREE	SERAING	FOND
SERAING	2118	4	Ecole fondamentale communale des	rue de la Démocratie 13	4102	UGREE	SERAING	FOND
SERAING	2119	4	Ecole communale J. Distexhe	Avenue du Centenaire 2	4102	UGREE	SERAING	FOND
SERAING	2128	4	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	Rue de Colard Trouillet	4100	SERAING	SERAING	Secondaire ordinaire
SERAING	2133	4	I.P.E.S. DE SERAING	Quai des Carmes 43	4100	JEMEPPE-SUR-MEUSE	SERAING	Secondaire ordinaire
SERAING	2134	4	Ecole Trixhes 3	Rue du Roi Albert 102	4102	UGREE	SERAING	FOND
SERAING	2138	4	Ecole communale spécialisée primai	Rue du Petit-Bourgogne	4100	SERAING	SERAING	FOND
SERAING	2139	4	Ecole communale fondamentale des	Rue Camille Lemonnier	4100	SERAING	SERAING	FOND
SERAING	2140	4	Ecole communale primaire Lize'	Rue des Ecoliers 51	4100	SERAING	SERAING	FOND
SERAING	2141	4	Ecole communale fondamentale	Rue des Tailis 4	4100	SERAING	SERAING	FOND
SERAING	2142	4	Ecole fondamentale communale Tro	Rue de la Basse-Mariha	4100	SERAING	SERAING	FOND
SERAING	2143	4	Ecole fondamentale Six-Bonniers	Rue Paquay 51	4100	SERAING	SERAING	FOND

1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1022	4	Commune de Soumagne	Avenue de la Coopération, 38	4630	SOUMAGNE
1022	4	Commune de Soumagne	Avenue de la Coopération, 38	4630	SOUMAGNE
1022	4	Commune de Soumagne	Avenue de la Coopération, 38	4630	SOUMAGNE
1022	4	Commune de Soumagne	Avenue de la Coopération, 38	4630	SOUMAGNE
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING
1234	4	Commune de Sprimont	Rue du Centre 1	4140	SPRIMONT
1234	4	Commune de Sprimont	Rue du Centre 1	4140	SPRIMONT
1234	4	Commune de Sprimont	Rue du Centre 1	4140	SPRIMONT
1234	4	Commune de Sprimont	Rue du Centre 1	4140	SPRIMONT
1231	4	Ville de Visé	Rue des Récollets 1	4600	WISE
1231	4	Ville de Visé	Rue des Récollets 1	4600	WISE
1231	4	Ville de Visé	Rue des Récollets 1	4600	WISE
1193	4	Commune de Grâce-Hollogne	Rue de l'Hôtel Communal 2	4460	GRACE-HOLLOGNE
1193	4	Commune de Grâce-Hollogne	Rue de l'Hôtel Communal 2	4460	GRACE-HOLLOGNE
1193	4	Commune de Grâce-Hollogne	Rue de l'Hôtel Communal 2	4460	GRACE-HOLLOGNE
1193	4	Commune de Grâce-Hollogne	Rue de l'Hôtel Communal 2	4460	GRACE-HOLLOGNE
1292	4	Commune de Blégny	Rue Troisfontaines 11	4670	BLEGNY
1292	4	Commune de Blégny	Rue Troisfontaines 11	4670	BLEGNY
1292	4	Commune de Blégny	Rue Troisfontaines 11	4670	BLEGNY
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING
1223	4	Commune de Neupré	Rue des Deux Eglises 16	4120	ROTUEUX-RIMIERE
1223	4	Commune de Neupré	Rue des Deux Eglises 16	4120	ROTUEUX-RIMIERE
1000	4	Commune de Trooz	Rue de l'Eglise 22	4870	TROOZ
1000	4	Commune de Trooz	Rue de l'Eglise 22	4870	TROOZ
1158	5	Commune d'Aubel	Place Nicolaï, 1	4880	AUBEL
1158	5	Commune d'Aubel	Place Nicolaï, 1	4880	AUBEL
1207	5	Commune de Baelen	Rue de la Régence 1	4837	BAELEN-SUR-VESDRE
1174	5	Commune de Dison	Rue Albert 1er 66	4820	DISON
1174	5	Commune de Dison	Rue Albert 1er 66	4820	DISON
1174	5	Commune de Dison	Rue Albert 1er 66	4820	DISON
1174	5	Commune de Dison	Rue Albert 1er 66	4820	DISON
1174	5	Commune de Dison	Rue Albert 1er 66	4820	DISON
1128	5	Ville de Herve	Rue du Collège 26	4650	HERVE
1128	5	Ville de Herve	Rue du Collège 26	4650	HERVE
1128	5	Ville de Herve	Rue du Collège 26	4650	HERVE

SERAING	2144	4	Ecole communale du Val	Rue des Bas-Sarts 6	4100	SERAING	SERAING	FOND
SERAING	2145	4	Ecole fondamentale communale Léon	Rue Deleval 9	4100	SERAING	SERAING	FOND
SERAING	2146	4	Ecole communale primaire des Bouleaux	Rue des Bouleaux 39	4100	SERAING	SERAING	FOND
SERAING	2152	4	Ecole fondamentale communale de la Jeunesse	Rue de la Jeunesse 56	4100	SERAING	SERAING	FOND
SOUMAGNE	2154	4	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Enseignement	4633	MELEN	SOUMAGNE	FOND
SOUMAGNE	2155	4	Ecole fondamentale communale	Chaussée de Wégimont	4630	SOUMAGNE	SOUMAGNE	FOND
SOUMAGNE	2156	4	Ecole fondamentale communale	Rue du Thier 1	4631	EVEGNEE	SOUMAGNE	FOND
SOUMAGNE	2157	4	Ecole communale fondamentale de la Jeunesse	Rue Paul d'Andrimont 1	4630	MICHEROUX	SOUMAGNE	FOND
SERAING	2164	4	Institut provincial secondaire spécialisé	Rue Paul d'Andrimont 2	4630	MICHEROUX	SOUMAGNE	Secondaire spécialisé
SPRIMONT	2165	4	Ecole fondamentale communale	Rue d'Esneux 28	4140	DOLEMBREUX	SPRIMONT	FOND
SPRIMONT	2166	4	Ecole fondamentale communale	Rue du Pérréon 83B	4141	LOUVEIGNE	SPRIMONT	FOND
SPRIMONT	2168	4	Ecole fondamentale communale Centrale	Place Joseph Wauters 1	4140	SPRIMONT	SPRIMONT	FOND
SPRIMONT	2169	4	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Enseignement	4140	SPRIMONT	SPRIMONT	FOND
WISE	2172	4	Ecole fondamentale communale	Allée des Erables 14	4601	ARGENTEAU	WISE	FOND
WISE	2181	4	Ecole fondamentale communale	Rue de Tongres 10	4600	WISE	WISE	FOND
WISE	2184	4	Ecole fondam. communale de Chérolles	Rue Sabaré 123	4602	CHERATTE	WISE	FOND
GRACE-HOLLOGNE	2185	4	Ecole fondamentale communale de la Gare	Avenue de la Gare 207	4460	GRACE-HOLLOGNE	GRACE-HOLLOGNE	FOND
GRACE-HOLLOGNE	2186	4	Ecole fondamentale communale Georges	Rue Ernest Renan 30	4460	GRACE-BERLEUR	GRACE-HOLLOGNE	FOND
GRACE-HOLLOGNE	2187	4	Ecole fondamentale communale Julien	Rue de l'Aqueduc 2	4460	GRACE-BERLEUR	GRACE-HOLLOGNE	FOND
GRACE-HOLLOGNE	2189	4	Ecole fondamentale communale des Champs	Rue des Champs 75	4460	HOLLOGNE-AUX-PIERRES	GRACE-HOLLOGNE	FOND
BLEGNY	2194	4	Ecole communale de Housse - Barchin	Rue du Stade 22	4671	HOUSSE	BLEGNY	FOND
BLEGNY	2195	4	Ecole fondamentale communale de l'Espérance	Espace Simone Veil 2	4670	BLEGNY	BLEGNY	FOND
BLEGNY	2198	4	Ecole fondamentale communale de la Saive	Rue Haute-Saive 2	4671	SAIVE	BLEGNY	FOND
FLEMALLE	2201	4	Ecole fondamentale communale des Awirs	Rue des Awirs 222	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	FOND
FLEMALLE	2202	4	Ecole primaire communale de Mons	Rue de Mons-Lez-Liège	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	FOND
FLEMALLE	2203	4	Ecole fondamentale communale de Thier	Thier des Trixhes 99	4400	FLEMALLE-HAUTE	FLEMALLE	FOND
FLEMALLE	2204	4	Ecole fondamentale communale de la Houle	Rue Houleuse 81	4400	FLEMALLE-HAUTE	FLEMALLE	FOND
FLEMALLE	2212	4	Ecole fondamentale communale de la Priessesse	Rue des Priesses 9	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	FOND
FLEMALLE	2213	4	Ecole fondamentale communale Calixte	Rue de la Résistance 15	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	FOND
FLEMALLE	2214	4	Ecole fondamentale communale de la Xhorré	Xhorré 1	4400	FLEMALLE-GRANDE	FLEMALLE	FOND
SERAING	2215	4	ATHENEE PROVINCIAL DE FLEMALLE	Grand'Route, 317	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	Secondaire ordinaire
NEUPRE	2216	4	Ecole fondamentale communale	Avenue Ry Chère 14	4121	NEUVILLE-EN-CONDROZ	NEUPRE	FOND
NEUPRE	2217	4	Ecole communale de Rotheux	Rue Duchêne 4	4120	ROTUEUX-RIMIERE	NEUPRE	FOND
TROOZ	2219	4	Ecole communale Groupe I	Rue Haute 444	4870	FRAIPONT	TROOZ	FOND
TROOZ	2220	4	Ecole communale Groupe II	Rue Grand'rue 186	4870	TROOZ	TROOZ	FOND
AUBEL	2223	5	Ecole communale de la Clouse	La Clouse 90	4880	AUBEL	AUBEL	FOND
AUBEL	2224	5	Ecole communale Saint-Jean-Sart	Rue des Platanes 33	4880	AUBEL	AUBEL	FOND
BAELEN	2226	5	Ecole communale fondamentale de la Régence	Rue de la Régence 1	4837	BAELEN-SUR-VESDRE	BAELEN	FOND
DISON	2227	5	Ecole communale fondamentale du Château	Rue Sous le Château 18	4821	ANDRIMONT	DISON	FOND
DISON	2228	5	Ecole communale de Fonds-de-Loup	Place Simon Gathoye 2	4821	ANDRIMONT	DISON	FOND
DISON	2229	5	Ecole communale fondamentale	Rue de Verviers 310	4821	ANDRIMONT	DISON	FOND
DISON	2230	5	Ecole fondamentale communale	Rue de Husquet 27	4820	DISON	DISON	FOND
DISON	2231	5	Ecole communale fondamentale Luc	Place Luc Hommel 15	4820	DISON	DISON	FOND
HERVE	2237	5	Ecole communale fondamentale	Rue Village 121	4650	CHAINEUX	HERVE	FOND
HERVE	2238	5	Ecole fondamentale communale	Avenue des Platanes 63	4650	GRAND-RECHAIN	HERVE	FOND
HERVE	2240	5	Ecole fondamentale communale	Rue Forges-les-Eaux 2B	4651	BATTICE	HERVE	FOND

1128	5	Ville de Herve	Rue du Collège 26	4650	HERVE
1128	5	Ville de Herve	Rue du Collège 26	4650	HERVE
1128	5	Ville de Herve	Rue du Collège 26	4650	HERVE
1200	3	Commune de Jalhay	Rue de la Fagne 46	4845	JALHAY
1200	3	Commune de Jalhay	Rue de la Fagne 46	4845	JALHAY
1239	5	Commune de Lierneux	Rue du Centre 80	4990	LIERNEUX
1239	5	Commune de Lierneux	Rue du Centre 80	4990	LIERNEUX
1239	5	Commune de Lierneux	Rue du Centre 80	4990	LIERNEUX
1035	5	Ville de Limbourg	Avenue Victor David 15	4830	LIMBOURG
1035	5	Ville de Limbourg	Avenue Victor David 15	4830	LIMBOURG
1035	5	Ville de Limbourg	Avenue Victor David 15	4830	LIMBOURG
1275	5	Ville de Malmédy	Rue Jules Steinbach 1	4960	MALMEDY
1275	5	Ville de Malmédy	Rue Jules Steinbach 1	4960	MALMEDY
1275	5	Ville de Malmédy	Rue Jules Steinbach 1	4960	MALMEDY
1275	5	Ville de Malmédy	Rue Jules Steinbach 1	4960	MALMEDY
1156	4	Commune d'Olne	rue Village, 37	4877	OLNE
1282	4	Commune de Pepinster	Rue Neuve 35	4860	PEPINSTER
1282	4	Commune de Pepinster	Rue Neuve 35	4860	PEPINSTER
1197	5	Commune de Spa	Rue de l'Hôtel de Ville 44	4900	SPA
1051	5	Ville de Stavelot	Place Saint-Remacle 32	4970	STAVELOT
1169	5	Commune de Stoumont	Route de l'Ambève 41	4987	STOUMONT
1169	5	Commune de Stoumont	Route de l'Ambève 41	4987	STOUMONT
1169	5	Commune de Stoumont	Route de l'Ambève 41	4987	STOUMONT
1199	5	Commune de Theux	Place du Perron 2	4910	THEUX
1199	5	Commune de Theux	Place du Perron 2	4910	THEUX
1199	5	Commune de Theux	Place du Perron 2	4910	THEUX
1199	5	Commune de Theux	Place du Perron 2	4910	THEUX
1199	5	Commune de Theux	Place du Perron 2	4910	THEUX
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING
1104	5	Commune de Waimes	Place Baudouin 1	4950	WAIMES
1104	5	Commune de Waimes	Place Baudouin 1	4950	WAIMES
1191	5	Commune de Welkenraedt	Rue de l'Ecole 6	4840	WELKENRAEDT
1191	5	Commune de Welkenraedt	Rue de l'Ecole 6	4840	WELKENRAEDT

HERVE	2241	5	Ecole communale de Bruyères	Rue de la Grotte 1	4651	BATTICE	HERVE	FOND
HERVE	2242	5	Ecole fondamentale communale	Rue de José 59	4651	BATTICE	HERVE	FOND
HERVE	2250	5	Ecole fondamentale communale	Rue Albert Leclercqs 35	4652	XHENDELESSE	HERVE	FOND
JALHAY	2251	3	Ecole fondamentale communale	Rue de la Fagne 12	4845	JALHAY	JALHAY	FOND
JALHAY	2252	3	Ecole communale de Sart	Rue de l'Ecole 10	4845	SART-LEZ-SPA	JALHAY	FOND
LIERNEUX	2254	5	Ecole fondamentale communale	Grand-Sart 5A	4990	LIERNEUX	LIERNEUX	FOND
LIERNEUX	2255	5	Ecole fondamentale communale	Jevigné 21	4990	LIERNEUX	LIERNEUX	FOND
LIERNEUX	2258	5	Ecole fondamentale communale Les	Herdavoye 8	4990	ARBREFONTAINE	LIERNEUX	FOND
LIMBOURG	2259	5	Ecole communale de Bilstain	Neupré 37	4831	BILSTAIN	LIMBOURG	FOND
LIMBOURG	2260	5	Ecole communale fondamentale de	Rue de l'Ecole 4	4834	GOE	LIMBOURG	FOND
LIMBOURG	2261	5	Ecole communale de Limbourg	Place Saint-Georges 53	4830	LIMBOURG	LIMBOURG	FOND
MALMEDY	2268	5	Ecole fondamentale communale de	Chemin des Ecoliers 1	4960	BEVERCE	MALMEDY	FOND
MALMEDY	2269	5	Ecole fondamentale communale de	Chemin du Lêfa 26	4960	BEVERCE	MALMEDY	FOND
MALMEDY	2270	5	Ecole fondamentale communale de	Ruelle des Capucins 2	4960	MALMEDY	MALMEDY	FOND
MALMEDY	2271	5	Ecole fondamentale communale de	Route de Montenau 1	4960	BELLEVAUX-LIGNEUVILLE	MALMEDY	FOND
OLNE	2275	4	Ecole communale fondamentale	Faweux 9	4877	OLNE	OLNE	FOND
PEPINSTER	2279	4	Ecole communale de Wegnez	Rue des Combattants 1	4860	WEGNEZ	PEPINSTER	FOND
PEPINSTER	2281	4	Ecole communale Nicolas Garçou	Soiron-Centre 2	4861	SOIRON	PEPINSTER	FOND
SPA	2282	5	Ecole fondamentale communale de	Rue de l'Eglise 98	4900	SPA	SPA	FOND
STAVELOT	2289	5	Ecole fondamentale communale	Place Emile Jamar 1	4970	FRANCORCHAMPS	STAVELOT	FOND
STOUMONT	2294	5	Ecole fondamentale communale	Rahier 77	4987	RAHIER	STOUMONT	FOND
STOUMONT	2295	5	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Eglise 11	4987	LA GLEIZE	STOUMONT	FOND
STOUMONT	2296	5	Ecole fondamentale communale	Moulin du Ruy 32	4987	LA GLEIZE	STOUMONT	FOND
THEUX	2301	5	Ecole communale fondamentale	Place du Marais 119	4910	LA REID	THEUX	FOND
THEUX	2302	5	Ecole fondamentale communale	Rue Hovémont 91	4910	THEUX	THEUX	FOND
THEUX	2303	5	Ecole communale de Jusleville	Rue Charles Rittwéger 1	4910	THEUX	THEUX	FOND
THEUX	2304	5	Ecole fondamentale communale	Place Eugène Cornesse	4910	POLLEUR	THEUX	FOND
THEUX	2305	5	Ecole fondamentale communale de	Rue des Sarts 1	4910	POLLEUR	THEUX	FOND
SERAING	2310	4	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEM	Rue Canada 157	4910	LA REID	THEUX	Secondaire ordinaire
VERVIERS	2313	5	Ecole communale de Lambermont	Rue Saint-Bernard 5	4800	LAMBERMONT	VERVIERS	FOND
VERVIERS	2314	5	Ecole communale Pierre Rapsat	Rue de la Forge 5	4801	STEMBERT	VERVIERS	FOND
VERVIERS	2315	5	Ecole communale des Linaigrettes	Rue Ma Campagne 27	4801	STEMBERT	VERVIERS	FOND
VERVIERS	2316	5	Groupe scolaire communal d'Ensival	Place Lambert Fraipont	4800	ENSIVAL	VERVIERS	FOND
VERVIERS	2317	5	Ecole communale de Petit-Rechain	Rue Nicolas Arnold 25	4800	PETIT-RECHAIN	VERVIERS	FOND
VERVIERS	2318	5	Ecole communale de Hodimont	Rue de la Chapelle 34	4800	VERVIERS	VERVIERS	FOND
VERVIERS	2319	5	Ecole communale des Hougnés	Rue des Hougnés 128	4800	VERVIERS	VERVIERS	FOND
VERVIERS	2320	5	Ecole communale des Boulevards	Rue de Liège 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	FOND
VERVIERS	2321	5	Ecole du Centre	Rue Ortmans-Hauzeur 2	4800	VERVIERS	VERVIERS	FOND
VERVIERS	2322	5	Ecole fondamentale communale Car	Rue Carl Grün 5	4800	VERVIERS	VERVIERS	FOND
SERAING	2339	4	ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIER	Rue aux Laines 69	4800	VERVIERS	VERVIERS	Secondaire ordinaire
VERVIERS	2351	5	Ecole communale Maurice Heuse	Chaussée de Heusy 98	4800	VERVIERS	VERVIERS	FOND
SERAING	2355	4	I.P.E.S. DE VERVIERS	Rue Peltzer de Clermon	4800	VERVIERS	VERVIERS	Secondaire ordinaire
WAIMES	2358	5	Ecole fondamentale communale de	Rue de Wemmel 11	4950	FAYMONVILLE	WAIMES	FOND
WAIMES	2359	5	Ecole fondamentale communale de	Rue des Ecoles 4	4950	WAIMES	WAIMES	FOND
WELKENRAEDT	2362	5	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Eglise 8	4840	WELKENRAEDT	WELKENRAEDT	FOND
WELKENRAEDT	2363	5	Ecole fondamentale communale	Chemin des Ecoliers 1	4841	HENRI-CHAPELLE	WELKENRAEDT	FOND

1112	5	Commune de Trois-Ponts	Route de Coo 58	4980	TROIS-PONTS
1119	5	Commune de Plombières	Place du Troisième Millénaire, 1	4850	PLOMBIERES
1119	5	Commune de Plombières	Place du Troisième Millénaire, 1	4850	PLOMBIERES
1119	5	Commune de Plombières	Place du Troisième Millénaire, 1	4850	PLOMBIERES
1038	5	Commune de Thimister-Clermont	Centre 2	4890	THIMISTER
1038	5	Commune de Thimister-Clermont	Centre 2	4890	THIMISTER
1176	3	Commune de Berloz	Rue Antoine Dodion 10	4257	BERLOZ
1248	3	Commune de Braives	Rue du Cornuchamp 5	4260	BRAIVES
1248	3	Commune de Braives	Rue du Cornuchamp 5	4260	BRAIVES
1179	3	Commune de Donceel	Rue Caquin 4	4357	HANEFFE
1208	3	Commune de Fexhe-le-Haut-Clocher	Rue de la Station 27	4347	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER
1201	3	Commune de Geer	Rue de la Fontaine 1	4250	GEER
1211	3	Ville de Hannut	Rue de Landen 23	4280	HANNUT
1211	3	Ville de Hannut	Rue de Landen 23	4280	HANNUT
1226	3	Commune de Lincet	Rue des Ecoles 1	4287	LINCET
1210	3	Commune d'Oreye	Rue de la Westrée 9	4360	OREYE
1283	3	Commune de Remicourt	Rue Nouvelle Percée 5	4350	REMICOURT
1273	3	Ville de Waremme	Rue Joseph Wauters 2	4300	WAREMME
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING
1273	3	Ville de Waremme	Rue Joseph Wauters 2	4300	WAREMME
1001	3	Commune de Wasseiges	Rue Baron d'Obin 219	4219	WASSEIGES
1001	3	Commune de Wasseiges	Rue Baron d'Obin 219	4219	WASSEIGES
1170	3	Commune de Faimés	Rue Adolphe Braas 13	4317	FAIMES
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON
1183	7	Commune d'Attart	Voie de la Liberté 107	6717	ATTERT
1183	7	Commune d'Attart	Voie de la Liberté 107	6717	ATTERT
1183	7	Commune d'Attart	Voie de la Liberté 107	6717	ATTERT
1268	7	Commune d'Aubange	Rue Haute 22	6791	ATHUS
1268	7	Commune d'Aubange	Rue Haute 22	6791	ATHUS
1085	7	Commune de Messancy	Rue Grande 100	6780	MESSANCY
1256	7	Collège communal de Bastogne	Rue du Vivier 58	6600	BASTOGNE
1256	7	Collège communal de Bastogne	Rue du Vivier 58	6600	BASTOGNE
1256	7	Collège communal de Bastogne	Rue du Vivier 58	6600	BASTOGNE
1256	3	Collège communal de Bastogne	Rue du Vivier 58	6600	BASTOGNE
1084	7	Commune de Bertogne	Rue Grande 33	6687	BERTOGNE
1084	7	Commune de Bertogne	Rue Grande 33	6687	BERTOGNE
1084	7	Commune de Bertogne	Rue Grande 33	6687	BERTOGNE
1084	7	Commune de Bertogne	Rue Grande 33	6687	BERTOGNE
1084	7	Commune de Bertogne	Rue Grande 33	6687	BERTOGNE
1039	7	Commune de Fauvillers	Place communale 312	6637	FAUVILLERS
1216	7	Ville de Houffalize	Rue de Schaarbeek 1	6660	HOUFFALIZE

TROIS-PONTS	2369	5	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 5	4980	TROIS-PONTS	TROIS-PONTS	FOND
PLOMBIERES	2372	5	Ecole fondamentale communale de	Rue Hack 55	4852	PLOMBIERES (HOMBOURG)	PLOMBIERES	FOND
PLOMBIERES	2373	5	Ecole communale Gemmenich-More	Rue César Franck 72	4851	GEMMENICH	PLOMBIERES	FOND
PLOMBIERES	2374	5	Ecole fondamentale communale	Place Communale 10	4850	MONTZEN	PLOMBIERES	FOND
THIMISTER-CLERMONT	2378	5	Ecole communale du Centre	Rue Cavalier Fonck 11	4890	THIMISTER	THIMISTER-CLERMONT	FOND
THIMISTER-CLERMONT	2379	5	Ecole communale La Minerie-Froidtr	Bêfve 35	4890	THIMISTER	THIMISTER-CLERMONT	FOND
BERLOZ	2380	3	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 7	4257	BERLOZ	BERLOZ	FOND
BRAIVES	2381	3	Ecole fondamentale communale	Rue de Dreye 13	4260	FALLAIS	BRAIVES	FOND
BRAIVES	2382	3	Ecole fondamentale communale	Place du Carcan 2	4260	BRAIVES	BRAIVES	FOND
DONCEEL	2387	3	Ecole fondamentale communale	Rue Caquin 4	4357	HANEFFE	DONCEEL	FOND
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	2388	3	Ecole fondamentale communale	Rue de la Station 11	4347	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	FOND
GEER	2389	3	Ecole fondamentale communale	Rue du Centre 14	4250	HOLLOGNE-SUR-GEER	GEER	FOND
HANNUT	2392	3	Ecole fondamentale communale de	Rue Mayeur Jules Debra	4280	GRAND-HALLET	HANNUT	FOND
HANNUT	2393	3	Ecole fondamentale communale de	Rue des Bourgmestres 5	4280	LENS-SAINT-REMY	HANNUT	FOND
LINCENT	2404	3	Ecole communale de Lincen	Rue de Grand'Hallet 2	4287	LINCENT	LINCENT	FOND
OREYE	2405	3	Ecole fondamentale communale	Rue de la Cité 20	4360	OREYE	OREYE	FOND
REMICOURT	2407	3	Ecole fondamentale communale	Rue Jules Mélotte 15	4350	REMICOURT	REMICOURT	FOND
WAREMME	2412	3	Ecole fondamentale communale	Avenue du Prince Réger	4300	WAREMME	WAREMME	FOND
SERAING	2419	4	I.P.E.S. DE HESBAYE	Rue de Huy 123	4300	WAREMME	WAREMME	Secondaire ordinaire
WAREMME	2423	3	Ecole communale fondamentale de	Rue d'Elmette 8	4300	OLEYE	WAREMME	FOND
WASSEIGES	2425	3	Ecole communale de Meeffe-Ambre	Rue du Berlicot 3	4219	MEEFFE	WASSEIGES	FOND
WASSEIGES	2426	3	Ecole fondamentale communale	Rue du Moulin 61	4219	WASSEIGES	WASSEIGES	FOND
FAIMES	2428	3	Ecole communale fondamentale	Rue Adolphe Braas 9	4317	FAIMES	FAIMES	FOND
ARLON	2452	7	Ecole fondamentale communale de	Rue de Stehnen 30	6700	AUTELBAS	ARLON	FOND
ARLON	2453	7	Ecole communale du Galgenberg	Avenue Numa Ensch Te	6700	ARLON	ARLON	FOND
ARLON	2454	7	Ecole primaire communale du Centr	Rue Paul Reuter 22	6700	ARLON	ARLON	FOND
ARLON	2455	7	Ecole fondamentale communale Sch	Avenue du Bois d'Arlon	6700	ARLON	ARLON	FOND
ARLON	2456	7	Ecole communale de Waltzing	Rue du Brill 4	6700	BONNERT	ARLON	FOND
ARLON	2473	7	Ecole fondamentale communale de	Rue du Moulin 7	6700	ARLON	ARLON	FOND
ATTERT	2474	7	Ecole communale Metzert-Tontelan	Millewee, Metzert 25	6717	ATTERT	ATTERT	FOND
ATTERT	2475	7	Ecole communale de Nothomb-Enov	Rue Nicolas Roeltgen 65	6717	ATTERT	ATTERT	FOND
ATTERT	2478	7	Ecole communale Heinstert -Thiaum	Chemin des Ecoliers 193	6717	NOBRESSART	ATTERT	FOND
AUBANGE	2482	7	Ecole primaire communale	Rue de l'Atre 149	6792	RACHECOURT	AUBANGE	FOND
AUBANGE	2483	7	Ecole fondamentale communale	Avenue de la Gare 39	6790	AUBANGE	AUBANGE	FOND
MESSANCY	2494	7	Ecole communale fondamentale Me	Rue Albert 1er 155	6780	WOLKRANGE	MESSANCY	FOND
BASTOGNE	2498	7	Ecole fondamentale communale de	Mageret 495	6600	BASTOGNE	BASTOGNE	FOND
BASTOGNE	2499	7	Ecole fondamentale communale de	Wardin 120	6600	WARDIN	BASTOGNE	FOND
BASTOGNE	2501	7	Ecole fondamentale communale de	Noville 462	6600	NOVILLE-LEZ-BASTOGNE	BASTOGNE	FOND
BASTOGNE	2509	3	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEN	Rue des Remparts 57	6600	BASTOGNE	BASTOGNE	Secondaire ordinaire
BERTOGNE	2515	7	Ecole communale fondamentale	Longchamps 660	6688	LONGCHAMPS (LUX.)	BERTOGNE	FOND
BERTOGNE	2517	7	Ecole fondamentale communale de	Givry 1168	6686	FLAMIERGE	BERTOGNE	FOND
BERTOGNE	2518	7	Ecole communale de Bertogne	Rue Grande 31	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	FOND
BERTOGNE	2520	7	Ecole fondamentale communale	Mande-Saint-Etienne 91	6688	LONGCHAMPS (LUX.)	BERTOGNE	FOND
BERTOGNE	2521	7	Ecole fondamentale communale	Rue du Village 53	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	FOND
FAUVILLERS	2524	7	Ecole communale fondamentale	Rue du Centre 270	6637	FAUVILLERS	FAUVILLERS	FOND
HOUFFALIZE	2526	7	Ecole communale fondamentale de	Dinez 57A	6661	MONT-LEZ-HOUFFALIZE	HOUFFALIZE	FOND

1216	7	Ville de Houffalize	Rue de Schaerbeek 1	6660	HOUFFALIZE
1216	7	Ville de Houffalize	Rue de Schaerbeek 1	6660	HOUFFALIZE
1302	7	Province de Luxembourg	Place Léopold I 1	6700	ARLON
997	7	Commune de Vaux-sur-Sûre	Chaussée de Neufchâteau 36	6640	VAUX-SUR-SURE
1178	7	Commune de Gouvy	Bovigny 59	6671	BOVIGNY
1016	7	Commune de Sainte-Ode	rue des Trois Ponts 46	6680	SAINTE-ODE
1016	7	Commune de Sainte-Ode	rue des Trois Ponts 46	6680	SAINTE-ODE
1086	7	Ville de Durbuy	rue Basse Cour 13	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE
1086	7	Ville de Durbuy	rue Basse Cour 13	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE
1086	7	Ville de Durbuy	rue Basse Cour 13	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE
1086	7	Ville de Durbuy	rue Basse Cour 13	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE
1221	7	Commune d'Érezée	Rue des Combattants 15	6997	EREZEE
1221	7	Commune d'Érezée	Rue des Combattants 15	6997	EREZEE
1221	7	Commune d'Érezée	Rue des Combattants 15	6997	EREZEE
1302	3	Province de Luxembourg	Place Léopold I 1	6700	ARLON
1230	7	Commune de Hotton	Rue des Ecoles 50	6990	HOTTON
1230	7	Commune de Hotton	Rue des Ecoles 50	6990	HOTTON
1230	7	Commune de Hotton	Rue des Ecoles 50	6990	HOTTON
1139	7	Ville de La Roche-en-Ardenne	Place du Marché 1	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE
1139	7	Ville de La Roche-en-Ardenne	Place du Marché 1	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE
1139	7	Ville de La Roche-en-Ardenne	Place du Marché 1	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE
1036	7	Ville de Marche-en-Famenne	Boulevard du Midi 22	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
1036	7	Ville de Marche-en-Famenne	Boulevard du Midi 22	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
1036	7	Ville de Marche-en-Famenne	Boulevard du Midi 22	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
1108	7	Commune de Nassogne	Place Communale	6950	NASSOGNE
1108	7	Commune de Nassogne	Place Communale	6950	NASSOGNE
1302	7	Province de Luxembourg	Place Léopold I 1	6700	ARLON
1190	7	Commune de Rendeux	Rue de Hotton 1	6987	RENDEUX
1167	7	Commune de Tenneville	Route de Bastogne 1	6970	TENNEVILLE
1297	7	Commune de Manhay	Voie de la Libération 4	6960	VAUX-CHAVANNE
1202	7	Collège communal de Bertrix	Rue de la Gare 38	6880	BERTRIX
1202	7	Collège communal de Bertrix	Rue de la Gare 38	6880	BERTRIX
1202	7	Collège communal de Bertrix	Rue de la Gare 38	6880	BERTRIX
1202	7	Collège communal de Bertrix	Rue de la Gare 38	6880	BERTRIX
1202	7	Collège communal de Bertrix	Rue de la Gare 38	6880	BERTRIX
1146	7	Collège communal de Bouillon	Place Ducale 1	6830	BOUILLON
1146	7	Collège communal de Bouillon	Place Ducale 1	6830	BOUILLON
1058	7	Commune de Daverdisse	Grand-Place 1	6929	HAUT-FAYS
1058	7	Commune de Daverdisse	Grand-Place 1	6929	HAUT-FAYS
1058	7	Commune de Daverdisse	Grand-Place 1	6929	HAUT-FAYS
1278	7	Commune de Herbeumont	Rue Lauvaux 27	6887	HERBEUMONT
1245	7	Commune de Léglise	Rue du Chaudfour 2	6860	LEGLISE
1245	7	Commune de Léglise	Rue du Chaudfour 2	6860	LEGLISE
1246	7	Commune de Libin	Rue du Commerce 14	6890	LIBIN
1246	7	Commune de Libin	Rue du Commerce 14	6890	LIBIN
1246	7	Commune de Libin	Rue du Commerce 14	6890	LIBIN

HOUFFALIZE	2528	7	Ecole communale fondamentale Les	Rue de Schaerbeek 3	6660	HOUFFALIZE	HOUFFALIZE	FOND
HOUFFALIZE	2529	7	Ecole communale fondamentale de	Mabompré 62A	6663	MABOMPRES	HOUFFALIZE	FOND
ARLON	2533	7	Ecole primaire d'enseignement spéc	Dinez 1	6674	MONT-LEZ-HOUFFALIZE	HOUFFALIZE	FOND
VAUX-SUR-SURE	2546	7	Ecole de Vaux-sur-Sûre I	Rue du Wez 4	6640	VAUX-SUR-SURE	VAUX-SUR-SURE	FOND
GOUVY	2548	7	Ecole fondamentale communale de	Bovigny 105	6671	BOVIGNY	GOUVY	FOND
SAINTE-ODE	2551	7	Ecole fondamentale communale	Rue de la Bonne-Dame	6681	LAVACHERIE	SAINTE-ODE	FOND
SAINTE-ODE	2553	7	Ecole fondamentale communale	Rue de la Croisette 5	6680	TILLET	SAINTE-ODE	FOND
DURBUY	2555	7	Ecole fondamentale communale	Basse Commène 24	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE	DURBUY	FOND
DURBUY	2556	7	Ecole communale fondamentale Hev	Fosses di Martchet 15	6941	HEYD	DURBUY	FOND
DURBUY	2558	7	Ecole communale Bomal	Rue des Ardenes 25	6941	BOMAL-SUR-OURTHE	DURBUY	FOND
DURBUY	2559	7	Ecole communale fondamentale Bor	Tige du Bois de Gras 16	6941	BORLON	DURBUY	FOND
EREZEE	2567	7	Ecole communale fondamentale	Place du Batty 6 A	6997	MORMONT	EREZEE	FOND
EREZEE	2568	7	Ecole primaire communale	Route de Beffe 15	6997	AMONINES	EREZEE	FOND
EREZEE	2570	7	Ecole fondamentale communale	Rue du Ravet 4	6997	EREZEE	EREZEE	FOND
ARLON	2574	3	Institut provincial secondaire spécia	Briscol 12	6997	EREZEE	EREZEE	Secondaire spécialisé
HOTTON	2575	7	Ecole communale fondamentale	Clos des Pommiers 12	6990	HAMPTEAU	HOTTON	FOND
HOTTON	2576	7	Ecole fondamentale communale	Rue de la Scierie 5	6990	HOTTON	HOTTON	FOND
HOTTON	2580	7	Ecole communale fondamentale	Rue du Ban 15	6990	FRONVILLE	HOTTON	FOND
LA ROCHE-EN-ARDENNE	2581	7	Ecole communale fondamentale	Ortho 9	6983	ORTHO	LA ROCHE-EN-ARDENNE	FOND
LA ROCHE-EN-ARDENNE	2582	7	Ecole fondamentale communale de	Rue du Monument 8	6980	BEAUSAINT	LA ROCHE-EN-ARDENNE	FOND
LA ROCHE-EN-ARDENNE	2584	7	Ecole communale fondamentale Bér	Bérismenil 30	6982	SAMREE	LA ROCHE-EN-ARDENNE	FOND
MARCHE-EN-FAMENNE	2588	7	Ecole communale fondamentale de	Rue des Sarts, 2	6900	AYE	MARCHE-EN-FAMENNE	FOND
MARCHE-EN-FAMENNE	2589	7	Ecole communale fondamentale de	Rue d'Ambly 16	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	FOND
MARCHE-EN-FAMENNE	2590	7	Ecole communale fondamentale de	Rue Saint-Denis 60	6900	WAHA	MARCHE-EN-FAMENNE	FOND
NASSOGNE	2602	7	Ecole fondamentale communale de	Rue du Centre 15	6952	GRUNE	NASSOGNE	FOND
NASSOGNE	2603	7	Ecole communale de la Lhomme	Rue des Alliés 44	6953	FORRIERES	NASSOGNE	FOND
ARLON	2607	7	Ecole primaire d'enseignement spéc	Rue des Alliés 32	6953	FORRIERES	NASSOGNE	FOND
RENDEUX	2608	7	Ecole fondamentale communale	Rue de La-Roche 22	6987	RENDEUX	RENDEUX	FOND
TENNEVILLE	2610	7	Ecole fondamentale communale	Route de Bastogne, 25c	6971	TENNEVILLE	TENNEVILLE	FOND
MANHAY	2614	7	Ecole fondamentale communale de	Rue du Châtaignier, 14	6960	HARRE	MANHAY	FOND
BERTRIX	2620	7	Ecole fondamentale communale	Rue de l'A-de-l'A 16	6880	OR GEO	BERTRIX	FOND
BERTRIX	2621	7	Ecole communale fondamentale	Grand-Rue 21	6880	OR GEO	BERTRIX	FOND
BERTRIX	2622	7	Ecole fondamentale communale	Place Paul Verlaine 16	6880	JEHONVILLE	BERTRIX	FOND
BERTRIX	2623	7	Ecole communale fondamentale	Ruelles 1	6880	AUBY-SUR-SEMOIS	BERTRIX	FOND
BERTRIX	2630	7	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 27	6880	BERTRIX	BERTRIX	FOND
BOUILLON	2632	7	Ecole communale fondamentale	Rue des Bastions 4	6830	BOUILLON	BOUILLON	FOND
BOUILLON	2633	7	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 2	6831	NOIREFONTAINE	BOUILLON	FOND
DAVERDISSE	2639	7	Ecole fondamentale communale	Rue de Wellin 13	6929	HAUT-FAYS	DAVERDISSE	FOND
DAVERDISSE	2640	7	Ecole communale fondamentale	Rue de Redu 30	6929	PORCHERESSE-EN-ARDENNE	DAVERDISSE	FOND
DAVERDISSE	2641	7	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 8	6929	GEMBES	DAVERDISSE	FOND
HERBEUMONT	2642	7	Ecole communale fondamentale	Avenue des Combattan	6887	HERBEUMONT	HERBEUMONT	FOND
LEGLISE	2646	7	Ecole communale Les Genets	Chemin de Stria 4	6860	LEGLISE	LEGLISE	FOND
LEGLISE	2649	7	Ecole fondamentale communale Les	Rue du Buchy 5	6860	LEGLISE	LEGLISE	FOND
LIBIN	2651	7	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 4	6890	TRANSINNE	LIBIN	FOND
LIBIN	2653	7	Ecole fondamentale communale	Ruelle des Messes 160	6890	LIBIN	LIBIN	FOND
LIBIN	2656	7	Ecole fondamentale communale	Place Communale 21	6890	OCHAMPS	LIBIN	FOND

1006	7	Ville de Neufchâteau	Grand-Place 1	6840	NEUFCHATEAU
1006	7	Ville de Neufchâteau	Grand-Place 1	6840	NEUFCHATEAU
1065	7	Commune de Paliseul	Grand-Place 1	6850	PALISEUL
1065	7	Commune de Paliseul	Grand-Place 1	6850	PALISEUL
1065	7	Commune de Paliseul	Grand-Place 1	6850	PALISEUL
1142	7	Ville de Saint-Hubert	Place du Marché 1	6870	SAINT-HUBERT
1204	7	Commune de Tellin	Rue de la Libération 45	6927	TELLIN
1066	7	Commune de Wellin	Grand-Place 1	6920	WELLIN
1120	7	Commune de Libramont-Chevigny	Place Communale 9	6800	LIBRAMONT
1120	7	Commune de Libramont-Chevigny	Place Communale 9	6800	LIBRAMONT
1120	7	Commune de Libramont-Chevigny	Place Communale 9	6800	LIBRAMONT
1120	7	Commune de Libramont-Chevigny	Place Communale 9	6800	LIBRAMONT
1120	7	Commune de Libramont-Chevigny	Place Communale 9	6800	LIBRAMONT
1281	7	Ville de Chiny	rue du Faing 10	6810	JAMOIGNE
1250	7	Commune d'Étalle	Rue du Moulin 15	6740	ETALLE
1250	7	Commune d'Étalle	Rue du Moulin 15	6740	ETALLE
1250	7	Commune d'Étalle	Rue du Moulin 15	6740	ETALLE
1241	7	Ville de Florenville	Rue du Château 5	6820	FLORENVILLE
1241	7	Ville de Florenville	Rue du Château 5	6820	FLORENVILLE
1241	7	Ville de Florenville	Rue du Château 5	6820	FLORENVILLE
1241	7	Ville de Florenville	Rue du Château 5	6820	FLORENVILLE
1189	7	Commune de Meix-devant-Virton	Rue de Gérouville 5	6769	MEIX-DEVANT-VIRTON
1096	7	Commune de Musson	Place Abbé Goffinet 1	6750	MUSSON
1240	7	Commune de Saint-Léger (Lux.)	Rue du Château 19	6747	SAINT-LEGER-EN-GAUME
1088	7	Commune de Tintigny	Grand-Rue 76	6730	TINTIGNY
1088	7	Commune de Tintigny	Grand-Rue 76	6730	TINTIGNY
1180	7	Ville de Virton	Rue Charles Magnette 19	6760	VIRTON
1180	7	Ville de Virton	Rue Charles Magnette 19	6760	VIRTON
1302	7	Province de Luxembourg	Place Léopold I 1	6700	ARLON
1244	7	Commune de Habay	Rue du Châtelet 2	6720	HABAY-LA-NEUVE
1244	7	Commune de Habay	Rue du Châtelet 2	6720	HABAY-LA-NEUVE
1233	7	Commune de Rouvroy	Rue du Huit Septembre 41	6767	DAMPICOURT
1118	6	Commune d'Anhée	Place Communale 6	5537	ANHEE
1118	6	Commune d'Anhée	Place Communale 6	5537	ANHEE
1118	6	Commune d'Anhée	Place Communale 6	5537	ANHEE
1118	6	Commune d'Anhée	Place Communale 6	5537	ANHEE
1192	6	Ville de Beauraing	Place de Seurre 3-5-7	5570	BEAURAING
1235	6	Commune de Bièvre	Rue de Bouillon 39	5555	BIEVRE
1238	6	Collège des Bourgmestre et Echevins de Ciney	Rue du Centre 35	5590	CINEY
1238	6	Collège des Bourgmestre et Echevins de Ciney	Rue du Centre 35	5590	CINEY
1300	4	Province de Namur	Rue Henri Blès 188/190	5000	NAMUR
1238	4	Collège des Bourgmestre et Echevins de Ciney	Rue du Centre 35	5590	CINEY
1238	6	Collège des Bourgmestre et Echevins de Ciney	Rue du Centre 35	5590	CINEY
1265	6	Ville de Dinant	Rue Grande 112	5500	DINANT
1175	6	Commune de Gedinne	Rue Albert Marchal 2	5575	GEDINNE

NEUFCHATEAU	2659	7	Ecole fondamentale communale Les	Allée du Centenaire 2	6840	HAMIPRE	NEUFCHATEAU	FOND
NEUFCHATEAU	2661	7	Ecole fondamentale communale Le	Route de la Madairie 4	6840	LONGLIER	NEUFCHATEAU	FOND
PALISEUL	2669	7	Ecole fondamentale communale de	Rue de l'Enseignement	6856	FAYS-LES-VENEURS	PALISEUL	FOND
PALISEUL	2670	7	Ecole communale fondamentale	Rue Haie-du-K 32	6850	PALISEUL	PALISEUL	FOND
PALISEUL	2674	7	Ecole communale fondamentale de	Rue Joseph Jacques 5	6850	CARLSBOURG	PALISEUL	FOND
SAINT-HUBERT	2684	7	Ecole fondamentale communale Pau	Rue Wacomont 28	6870	ARVILLE	SAINT-HUBERT	FOND
TELLIN	2691	7	Ecole fondamentale communale	Mont du Carillon 30	6927	TELLIN	TELLIN	FOND
WELLIN	2695	7	Ecole communale de Lomppez	Rue de Haut-Fays 80A	6924	LOMPREZ	WELLIN	FOND
LIBRAMONT-CHEVIGNY	2701	7	Ecole fondamentale communale de	Buisson Ponsin 13	6800	LIBRAMONT	LIBRAMONT-CHEVIGNY	FOND
LIBRAMONT-CHEVIGNY	2703	7	Ecole fondamentale communale de	Rue de Grandvoir 49	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY	LIBRAMONT-CHEVIGNY	FOND
LIBRAMONT-CHEVIGNY	2704	7	Ecole fondamentale communale de	Rue Zébo 30	6800	BRAS	LIBRAMONT-CHEVIGNY	FOND
LIBRAMONT-CHEVIGNY	2706	7	Ecole fondamentale communale de	Croix des Fourneaux 31	6800	SAINTE-MARIE-CHEVIGNY	LIBRAMONT-CHEVIGNY	FOND
LIBRAMONT-CHEVIGNY	2707	7	Ecole fondamentale communale de	La Bondine 8	6800	SAINTE-MARIE-CHEVIGNY	LIBRAMONT-CHEVIGNY	FOND
LIBRAMONT-CHEVIGNY	2708	7	Ecole fondamentale communale d'O	Rue Plein Vent, 19	6800	SAINTE-MARIE-CHEVIGNY	LIBRAMONT-CHEVIGNY	FOND
CHINY	2715	7	Ecole fondamentale communale de	Rue de Corbuha, 14	6813	CHINY	CHINY	FOND
ETALLE	2722	7	Ecole fondamentale communale de	Rue des Lilas 53	6743	BUZENOL	ETALLE	FOND
ETALLE	2723	7	Ecole communale de Vance-Chanter	Rue des Roses 52	6741	VANCE	ETALLE	FOND
ETALLE	2725	7	Ecole fondamentale communale	Rue Fernand Neuray 36	6740	ETALLE	ETALLE	FOND
FLORENVILLE	2730	7	Ecole fondamentale communale	Rue de Margny 9	6823	VILLERS-DEVANT-ORVAL	FLORENVILLE	FOND
FLORENVILLE	2732	7	Ecole fondamentale communale	Rue Grande 46	6820	MUNO	FLORENVILLE	FOND
FLORENVILLE	2733	7	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles, 1	6820	FONTENOILLE	FLORENVILLE	FOND
FLORENVILLE	2734	7	Ecole fondamentale communale	Rue des Iles 12	6821	LACUISINE	FLORENVILLE	FOND
MEIX-DEVANT-VIRTON	2739	7	Ecole fondamentale communale	Rue Firmin Lepage 18	6769	MEIX-DEVANT-VIRTON	MEIX-DEVANT-VIRTON	FOND
MUSSON	2741	7	Ecole fondamentale communale	Rue du Paquis 2	6750	MUSSY-LA-VILLE	MUSSON	FOND
SAINT-LEGER	2745	7	Ecole fondamentale communale	Rue de Conchibois 7	6747	SAINT-LEGER-EN-GAUME	SAINT-LEGER	FOND
TINTIGNY	2748	7	Ecole communale - Centre	Rue de France 18	6730	TINTIGNY	TINTIGNY	FOND
TINTIGNY	2749	7	Ecole communale Bellefontaine-Lah	Rue Jean-Charles de Hu	6730	BELLEFONTAINE	TINTIGNY	FOND
VIRTON	2751	7	Ecole communale de Chenois	Rue des Ecoles	6761	LATOIR	VIRTON	FOND
VIRTON	2752	7	Ecole communale de Ruettes-Grandc	Rue de Longuyon 64	6760	RUETTE	VIRTON	FOND
ARLON	2765	7	Ecole primaire d'enseignement spéc	Rue Nouvelle 28B	6760	ETHE	VIRTON	FOND
HABAY	2768	7	Ecole fondamentale communale d'H	Place Saint-Etienne 2A	6723	HABAY-LA-VIEILLE	HABAY	FOND
HABAY	2770	7	Ecole communale de Marbehan-Rull	Rue de la Rivière 37	6724	MARBEHAN	HABAY	FOND
ROUVROY	2778	7	Ecole fondamentale communale sub	Rue des Pâquis 2A	6767	LAMORTEAU	ROUVROY	FOND
ANHEE	2783	6	Ecole fondamentale communale	Rue de Maredret 10 A	5537	DENEE	ANHEE	FOND
ANHEE	2784	6	Ecole fondamentale communale de	Rue de Fraire 5	5537	BIOL	ANHEE	FOND
ANHEE	2785	6	Ecole fondamentale communale de	Rue de Maredret 10	5537	DENEE	ANHEE	FOND
ANHEE	2786	6	Ecole fondamentale communale de	Rue Grande 92	5537	ANHEE	ANHEE	FOND
BEAURAING	2788	6	Ecole fondamentale communale de	Rue des Ecoles 6-8	5570	WINENNE	BEAURAING	FOND
BIEVRE	2797	6	Ecole communale fondamentale	Rue d'Houdremont 2	5555	BIEVRE	BIEVRE	FOND
CINEY	2798	6	Ecole fondamentale communale	Rue de Rochefort 39	5590	LEIGNON	CINEY	FOND
CINEY	2800	6	Ecole communale - Sections primaire	Rue Saint-Pierre 4	5590	CINEY	CINEY	FOND
NAMUR	2806	4	Ecole provinciale d'agronomie et des	Rue Saint-Quentin 14	5590	CINEY	CINEY	Secondaire ordinaire
CINEY	2810	4	Ecole Les Forges	Quai de l'Industrie 28C	5590	CINEY	CINEY	Secondaire spécialisé
CINEY	2813	6	Ecole primaire d'enseignement spéc	Rue Saint-Pierre 4	5590	CINEY	CINEY	FOND
DINANT	2817	6	Ecole fondamentales communales d	Place Roger Bodart	5500	DREHANCE	DINANT	FOND
GEDINNE	2832	6	Ecole communale fondamentale de	Rue Albert Marchal 3	5575	GEDINNE	GEDINNE	FOND

1253	6	Commune de Hamois	Rue du Relais 1	5360	HAMOIS
1253	6	Commune de Hamois	Rue du Relais 1	5360	HAMOIS
1253	6	Commune de Hamois	Rue du Relais 1	5360	HAMOIS
1253	6	Commune de Hamois	Rue du Relais 1	5360	HAMOIS
1209	6	Commune de Havelange	Rue de la Station 99	5370	HAVELANGE
1209	6	Commune de Havelange	Rue de la Station 99	5370	HAVELANGE
1209	6	Commune de Havelange	Rue de la Station 99	5370	HAVELANGE
1004	6	Commune de Houyet	Rue Saint-Roch 15	5560	HOUYET
1149	6	Commune d'Onhaye	Rue Albert Martin 3	5520	ONHAYE
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert 1er 1	5580	ROCHEFORT
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert 1er 1	5580	ROCHEFORT
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert 1er 1	5580	ROCHEFORT
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert 1er 1	5580	ROCHEFORT
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert 1er 1	5580	ROCHEFORT
1236	6	Commune de Somme-Leuze	Rue du Centre, 1	5377	BAILLONVILLE
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR
1267	6	Commune de Hastière	Avenue Guy Stinglhamber 6	5540	HASTIERE-LAVAUUX
1254	6	Commune de Vresse-sur-Semois	Rue Albert Raty 112	5550	VRESSE-SUR-SEMOIS
1135	6	Ville d'Andenne	Place des Tilleuls 1	5300	ANDENNE
1135	6	Ville d'Andenne	Place des Tilleuls 1	5300	ANDENNE
1300	4	Province de Namur	Rue Henri Blès 188/190	5000	NAMUR
1135	6	Ville d'Andenne	Place des Tilleuls 1	5300	ANDENNE
1114	6	Commune d'Assesse	Esplanade des Citoyens 4	5330	ASSESE
1114	6	Commune d'Assesse	Esplanade des Citoyens 4	5330	ASSESE
1168	6	Commune d'Eghezée	Route de Gembloux 43	5310	EGHEZEE
1289	6	Commune de Floreffe	Rue Emile Romedenne 9	5150	FLOREFFE
1141	6	Ville de Fosses-la-Ville	Place du Marché 1	5070	FOSSES-LA-VILLE
1047	6	Commune de Gesves	Chaussée de Gramptinne 112	5340	GESVES
1047	6	Commune de Gesves	Chaussée de Gramptinne 112	5340	GESVES
1155	6	Commune de Mettet	Place Joseph Meunier 1	5640	METTET
1155	6	Commune de Mettet	Place Joseph Meunier 1	5640	METTET
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR

HAMOIS	2840	6	Ecole fondamentale communale d'H	Rue d'Hubinne 1A	5360	HAMOIS	HAMOIS	FOND
HAMOIS	2841	6	Ecole fondamentale communale de	Rue de l'Ancienne Com	5364	SCHALTIN	HAMOIS	FOND
HAMOIS	2842	6	Ecole fondamentale communale de	Chaussée de Namur 23	5360	NATOYE	HAMOIS	FOND
HAMOIS	2843	6	Ecole fondamentale communale d'A	Rue de la Creugette 12	5363	ACHET	HAMOIS	FOND
HAVELANGE	2847	6	Ecole fondamentale communale	Rue du Musée 22	5370	FLOSTOY	HAVELANGE	FOND
HAVELANGE	2848	6	Ecole fondamentale de Barvaux-Maf	Route de Spa 17A	5372	MEAN	HAVELANGE	FOND
HAVELANGE	2850	6	Ecole communale fondamentale	Rue de l'Eglise 37	5376	MIECRET	HAVELANGE	FOND
HOUYET	2853	6	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Hileau 17	5560	HOUYET	HOUYET	FOND
ONHAYE	2855	6	Ecole fondamentale communale	Rue Abbé Dujardin 16A	5520	ONHAYE	ONHAYE	FOND
ROCHEFORT	2856	6	Ecole communale primaire	Rue de Sovette 7	5580	LAVAUX-SAINTE-ANNE	ROCHEFORT	FOND
ROCHEFORT	2857	6	Ecole fondamentale communale	Rue Joseph Lamotte 3	5580	HAN-SUR-LESSE	ROCHEFORT	FOND
ROCHEFORT	2858	6	Ecole communale du Centre	Rue de l'Eglise 2	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	FOND
ROCHEFORT	2859	6	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Aujoûle 13	5580	EPRAVE	ROCHEFORT	FOND
ROCHEFORT	2860	6	Ecole communale fondamentale	Rue des Cailloux 7	5580	VILLERS-SUR-LESSE	ROCHEFORT	FOND
SOMME-LEUZE	2871	6	Ecole communale fondamentale	Rue de l'Eglise 13	5377	HEURE	SOMME-LEUZE	FOND
YVOIR	2872	6	Ecole fondamentale communale	Place du Centenaire 3	5530	DORINNE	YVOIR	FOND
YVOIR	2873	6	Ecole fondamentale communale	Rue de Mianoye 23	5530	DURNAL	YVOIR	FOND
YVOIR	2874	6	Ecole communale fondamentale	Place du Monument 10	5530	YVOIR	YVOIR	FOND
YVOIR	2875	6	Ecole communale fondamentale	Rue du Hêtre Pourpre 3	5530	SPONTIN	YVOIR	FOND
YVOIR	2876	6	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 11	5530	PURNODE	YVOIR	FOND
YVOIR	2877	6	Ecole communale fondamentale	Rue du Pont 59	5530	GODINNE	YVOIR	FOND
YVOIR	2878	6	Ecole communale fondamentale de	Rue du Centre 63	5530	MONT-SUR-MEUSE	YVOIR	FOND
HASTIERE	2882	6	Ecole fondamentale communale Has	Rue Jules Poucet 2	5540	HERMETON-SUR-MEUSE	HASTIERE	FOND
VRESSE-SUR-SEMOIS	2885	6	Ecole communale de Vresse	Rue de la Seigneurie, 50	5550	BOHAN	VRESSE-SUR-SEMOIS	FOND
ANDENNE	2888	6	Ecole fondamentale communale d'A	Rue des Ecoles 1	5300	ANDENNE	ANDENNE	FOND
ANDENNE	2889	6	Ecole fondamentale communale d'A	Rue du Baty 240	5300	SCLAYN	ANDENNE	FOND
NAMUR	2895	4	INSTITUT PROVINCIAL ENSEIGNEME	Rue François Jassogne 2	5300	SEILLES	ANDENNE	Secondaire ordinaire
ANDENNE	2902	6	Ecole fondamentale communale d'A	Rue du Portail 489	5300	VEZIN	ANDENNE	FOND
ASSESE	2903	6	Ecole fondamentale communale	Rue de la Pavée 3A	5336	COURRIERE	ASSESE	FOND
ASSESE	2904	6	Ecole primaire communale	Rue de la Gendarmerie	5330	ASSESE	ASSESE	FOND
EGHEZEE	2908	6	Ecole fondamentale communale d'E	Place de Mehaigne 8	5310	MEHAIGNE	EGHEZEE	FOND
FLOREFFE	2918	6	Ecole communale de Floreffe	Rue de l'Ecole 17	5150	FRANIERE	FLOREFFE	FOND
FOSES-LA-VILLE	2921	6	Ecole communale fondamentale de	Chaussée de Charleroi 1	5070	FOSES-LA-VILLE	FOSES-LA-VILLE	FOND
GESVES	2925	6	Ecole communale primaire	Rue des Ecoles 2	5340	FAULX-LES-TOMBES	GESVES	FOND
GESVES	2926	6	Ecole communale La Croisette	Rue de la Croisette 17	5340	SOREE	GESVES	FOND
METTET	2930	6	Ecole communale de Mettet II	Rue du Village 14	5640	BIESMEREE	METTET	FOND
METTET	2931	6	Ecole communale de Mettet I	Rue Saint-Nicolas 5	5640	SAINT-GERARD	METTET	FOND
NAMUR	2935	6	Ecole fondamentale communale de	Rue des Tautûs 1	5001	BELGRADE	NAMUR	FOND
NAMUR	2936	6	Ecole fondamentale communale de	Avenue Baudouin 1er 20	5004	BOUGE	NAMUR	FOND
NAMUR	2937	6	Ecole fondamentale communale de	Rue de Monin 30	5100	WEPION	NAMUR	FOND
NAMUR	2938	6	Ecole fondamentale communale de	Rue Lt-Colonel Maniette	5020	TEMPLoux	NAMUR	FOND
NAMUR	2939	6	Ecole fondamentale communale Bel	rue de la Luzerne 20	5101	JAMBES	NAMUR	FOND
NAMUR	2940	6	Ecole fondamentale communale de	Chaussée de Louvain 16	5000	NAMUR	NAMUR	FOND
NAMUR	2941	6	Ecole fondamentale communale de	Rue Alphonse Delonnoy	5000	NAMUR	NAMUR	FOND
NAMUR	2942	6	Ecole fondamentale communale de	Parc Astrid 9	5100	JAMBES	NAMUR	FOND
NAMUR	2943	6	Ecole fondamentale communale de	Rue Henri Duhainaut 7	5100	JAMBES	NAMUR	FOND

1300	4	Province de Namur	Rue Henri Blès 188/190	5000	NAMUR
1161	6	Commune d'Ohey	Place Roi Baudouin 80	5350	OHEY
1161	6	Commune d'Ohey	Place Roi Baudouin 80	5350	OHEY
1046	6	Commune de Profondeville	Chaussée de Dinant 2	5170	PROFONDEVILLE
1015	6	Commune de Sombreffe	Allée de Château-Chinon 7	5140	SOMBREFFE
1037	6	Collège communal de Sambreville	Grand Place 1	5060	SAMBREVILLE
1037	6	Collège communal de Sambreville	Grand Place 1	5060	SAMBREVILLE
1263	6	Commune de Fernelmont	Rue Goffin 2	5380	NOVILLE-LES-BOIS
1232	6	Ville de Gembloux	Parc d'Epinal	5030	GEMBOUX
1232	6	Ville de Gembloux	Parc d'Epinal	5030	GEMBOUX
1232	6	Ville de Gembloux	Parc d'Epinal	5030	GEMBOUX
1117	6	Commune de La Bruyère	Place Communale 6	5080	RHISNES
1117	6	Commune de La Bruyère	Place Communale 6	5080	RHISNES
1117	6	Commune de La Bruyère	Place Communale 6	5080	RHISNES
1126	6	Commune de Cerfontaine	Place de l'Eglise 5	5630	CERFONTAINE
1024	6	Ville de Couvin	Avenue de la Libération 2	5660	COUVIN
1024	6	Ville de Couvin	Avenue de la Libération 2	5660	COUVIN
1024	6	Ville de Couvin	Avenue de la Libération 2	5660	COUVIN
1280	6	Commune de Doische	Rue Martin Sandron 114	5680	DOISCHE
1129	6	Commune de Florennes	Place de l'Hôtel de Ville, 1	5620	FLORENNES
1129	6	Commune de Florennes	Place de l'Hôtel de Ville, 1	5620	FLORENNES
1123	6	Ville de Philippeville	Place d'Armes 12	5600	PHILIPPEVILLE
1123	6	Ville de Philippeville	Place d'Armes 12	5600	PHILIPPEVILLE
1132	6	Ville de Walcourt	Place de l'Hôtel de Ville, 3	5650	WALCOURT
1132	6	Ville de Walcourt	Place de l'Hôtel de Ville, 3	5650	WALCOURT
1042	6	Commune de Viroinval	Parc Communal	5670	NISMES
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1025	8	Ville de Leuze-en-Hainaut	Avenue de la Résistance 1	7900	LEUZE-EN-HAINAUT
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES
1059	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU
1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath	Rue de Pintamont 54	7800	ATH
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	BRUXELLES
1140	9	Commune de Quiévrain	Rue des Wagnons 4	7380	QUIEVRAIN
1099	9	Commune de Manage	Place Albert 1er 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE
1069	9	Commune de Bernissart	Place de Bernissart 1	7320	BERNISSART
1298	1	Province du Brabant wallon	Avenue Einstein 2	1300	WAVRE
1016	7	Commune de Sainte-Ode	rue des Trois Ponts 46	6680	SAINTE-ODE
469	1	Commission communautaire française	Rue des Palais 42 A	1030	BRUXELLES
1038	5	Commune de Thimister-Clermont	Centre 2	4890	THIMISTER
1094	8	Commune de Silly	PLACE, 18	7830	SILLY
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert 1er 1	5580	ROCHEFORT
1264	9	Commune de Honnelles	Rue Grande 1	7387	AUTREPPE

NAMUR	3008	4	ECOLE HOTELIERE PROVINCIALE DE	Avenue de l'Ermitage 7	5000	NAMUR	NAMUR	Secondaire ordinaire
OHEY	3023	6	Ecole fondamentale d'Ohey II	Rue de Reppe 115B	5350	OHEY	OHEY	FOND
OHEY	3024	6	Ecole fondamentale d'Ohey I	Rue du Bois de Goesnes	5351	PERWEZ-HAILLOT	OHEY	FOND
PROFONDEVILLE	3025	6	Ecole fondamentale communale de	Rue Buissonnière 3	5170	PROFONDEVILLE	PROFONDEVILLE	FOND
SOMBREFFE	3031	6	Ecole communale de Sombreffe	Rue Haute 12	5140	LIGNY	SOMBREFFE	FOND
SAMBREVILLE	3035	6	Ecole fondamentale communale d'A	Rue du Cimetière 18	5060	AUVELAIS	SAMBREVILLE	FOND
SAMBREVILLE	3039	6	Ecole fondamentale communale de	Place de Moignelée	5060	MOIGNELEE	SAMBREVILLE	FOND
FERNELMONT	3059	6	Ecole fondamentale communale de	Rue d'Otreppe 46	5380	BIERWART	FERNELMONT	FOND
GEMBOUX	3064	6	Ecole fondamentale communale de	Place communale 1	5031	GRAND-LEEZ	GEMBOUX	FOND
GEMBOUX	3065	6	Ecole fondamentale communale de	Rue de la Station 20	5030	BEUZET	GEMBOUX	FOND
GEMBOUX	3066	6	Ecole fondamentale communale de	Rue Eugène Delvaux 57	5030	ERNAGE	GEMBOUX	FOND
LA BRUYERE	3087	6	Ecole fondamentale communale de	Rue des Dames Blanche	5080	RHISNES	LA BRUYERE	FOND
LA BRUYERE	3088	6	Ecole fondamentale communale de	Rue Janquart 5	5081	MEUX	LA BRUYERE	FOND
LA BRUYERE	3089	6	Ecole fondamentale communale d'E	Rue de Rhisnes 20	5080	EMINES	LA BRUYERE	FOND
CERFONTAINE	3092	6	Ecole fondamentale communale	Place de l'Eglise 1	5630	CERFONTAINE	CERFONTAINE	FOND
COUVIN	3097	6	Ecole fondamentale communale des	Rue de France 27	5660	MARIEMBOURG	COUVIN	FOND
COUVIN	3098	6	Ecole fondamentale communale des	Rue Roger Lambert 2	5660	PESCHE	COUVIN	FOND
COUVIN	3099	6	Ecole fondamentale communale des	Place Notre-Dame de M	5660	PRESGAUX	COUVIN	FOND
DOISCHE	3109	6	Ecole fondamentale communale	Voye-d'Adam 77A	5680	VODELEE	DOISCHE	FOND
FLORENNES	3111	6	Ecole communale Florennes I	Rue de Morialmé 17	5621	THY-LE-BAUDUIN	FLORENNES	FOND
FLORENNES	3112	6	Ecole communale Florennes II	Place de Rosée 43	5620	ROSEE	FLORENNES	FOND
PHILIPPEVILLE	3123	6	Ecole fondamentale communale de	Chemin des Ecoliers 5	5600	VILLERS-LE-GAMBON	PHILIPPEVILLE	FOND
PHILIPPEVILLE	3129	6	Ecole fondamentale communale de	Place de Neuville 11	5600	NEUVILLE-LE-CHAUDRON	PHILIPPEVILLE	FOND
WALCOURT	3138	6	Ecole communale des Eoliennes	Grand'Rue 61	5651	SOMZEE	WALCOURT	FOND
WALCOURT	3139	6	Ecole communale des Charmilles	Rue des Marronniers 29	5651	THY-LE-CHATEAU	WALCOURT	FOND
VIROINVAL	3142	6	Ecole fondamentale communale de	Parc Communal 1	5670	NISMES	VIROINVAL	FOND
LIEGE	3145	4	I.R.H.O.V. Enseignement fondament	Rue Monulphe 78	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
FLEMALLE	3149	4	Ecole fondamentale communale Ivo	Chaussée d'Ivoz 65	4400	IVOZ-RAMET	FLEMALLE	FOND
BRUXELLES	3151	1	Ecole maternelle des Eburons	Rue des Eburons 50	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
BRUXELLES	3152	1	INSTITUT DE MOT-COUVREUR	PI Nouveau Marché Gra	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
LEUZE-EN-HAINAUT	3155	8	Ecole fondamentale communale de	Rue du Rempart 19	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	LEUZE-EN-HAINAUT	FOND
ANDERLECHT	3156	1	ATHENEE JOSEPH BRACOPS	Rue de la Procession 78	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	Secondaire ordinaire
BOUSSU	3160	9	Ecole fondamentale communale du	Quartier de Robertmon	7300	BOUSSU	BOUSSU	FOND
ATH	3180	8	Ecole communale n°5	Place de Maffle, 27	7822	MAFFLE	ATH	FOND
BRUXELLES	3183	1	Ecole maternelle de la Marolle	Rue Sainte-Thérèse 1	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
WOLUWE-SAINT-PIERRE	3184	1	Ecole fondamentale Centre	Avenue Charles Thielém	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	FOND
QUIEVRAIN	3185	9	Ecole communale de Baisieux	Rue d'Angre 152	7380	BAISIEUX	QUIEVRAIN	FOND
MANAGE	3186	9	Ecole communale maternelle autond	Rue Léonard, 24	7170	LA HESTRE	MANAGE	FOND
BERNISSART	3191	9	Ecole fondamentale communale de	Rue Lotard 16	7320	BERNISSART	BERNISSART	FOND
WAVRE	3192	1	I.P.E.S. DE WAVRE	Quai aux Huîtres 31	1300	WAVRE	WAVRE	Secondaire ordinaire
SAINTE-ODE	3196	7	Ecole fondamentale communale	rue Saint-Martin 6	6680	SAINTE-ODE	SAINTE-ODE	FOND
SCHAERBEEK	3198	1	Institut Emile Gryson	Avenue Emile Gryson, 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	Secondaire ordinaire
THIMISTER-CLERMONT	3204	5	Ecole fondamentale communale	Place de la Halle 11	4890	CLERMONT-SUR-BERWINNE	THIMISTER-CLERMONT	FOND
SILLY	3205	8	Ecole fondamentale communale	La Clergerie 81	7830	OVES	SILLY	FOND
ROCHEFORT	3212	6	Ecole communale Rond-Point	Rue des Ecureuils	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	FOND
HONNELLES	3213	9	Ecole communale fondamentale La	Place de Fayt 11	7387	FAYT-LE-FRANC	HONNELLES	FOND

1186	2	Ville de Genappe	Espace 2000 3	1470	GENAPPE
1040	10	Ville de Fontaine-l'Evêque	Rue du Château	6140	FONTAINE-L'EVEQUE
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR
1025	8	Ville de Leuze-en-Hainaut	Avenue de la Résistance 1	7900	LEUZE-EN-HAINAUT
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING
1086	7	Ville de Durbuy	rue Basse Cour 13	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE
1145	9	Commune de Seneffe	Rue Lintermans 21	7180	SENEFFE
1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath	Rue de Pintamont 54	7800	ATH
1034	10	Commune de Gerpinnes	Avenue Reine Astrid 11	6280	GERPINNES
1244	7	Commune de Habay	Rue du Château 2	6720	HABAY-LA-NEUVE
1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUV
1203	4	Commune d'Aywaille	Rue de la Heid, 8	4920	AYWAILLE
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1062	2	Commune de Tubize	Grand'Place 1	1480	TUBIZE
1163	2	Ville de Nivelles	Place Albert Ier	1400	NIVELLES
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE
1257	2	Commune de Perwez	Rue Emile de Brabant 2	1360	PERWEZ
1242	2	Ville de Jodoigne	Rue du Château 13	1370	JODOIGNE
1071	8	Ville de Mouscron	Grand-Place 1	7700	MOUSCRON
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI
997	7	Commune de Vaux-sur-Sûre	Chaussée de Neufchâteau 36	6640	VAUX-SUR-SURE
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS
991	2	Commune de Rixensart	Avenue de Mérode 75	1330	RIXENSART
1082	9	Collège communal de Braine-le-Comte	Grand Place 39	7090	BRAINE-LE-COMTE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1193	4	Commune de Grâce-Hollogne	Rue de l'Hôtel Communal 2	4460	GRACE-HOLLOGNE
993	3	Ville de Huy	Grand'Place 1	4500	HUY
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI
1262	4	Commune de Dalhem	Rue de Maëstricht 7	4607	BERNEAU
1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1046	6	Commune de Profondeville	Chaussée de Dinant 2	5170	PROFONDEVILLE
1213	9	Commune de Quévy	Rue de Pâturages 48-50	7041	GIVRY
1130	8	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL
1198	7	Commune de Vielsalm	Rue de l'Hôtel-de-Ville 5	6690	VIELSALM
1263	6	Commune de Fernelmont	Rue Goffin 2	5380	NOVILLE-LES-BOIS
1271	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Auderghem	Rue Emile Idiers 12	1160	BRUXELLES
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR
1285	7	Collège communal de la ville d'Arлон	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON
1040	2	Ville de Fontaine-l'Evêque	Rue du Château	6140	FONTAINE-L'EVEQUE

GENAPPE	3220	2	Ecole fondamentale communale de	Rue Godefroid de Bouill	1470	BAISY-THY	GENAPPE	FOND
FONTAINE-L'EVEQUE	3221	10	Ecole communale de la Rue Chaussée	Rue Chaussée 133	6141	FORCHIES-LA-MARCHE	FONTAINE-L'EVEQUE	FOND
ANS	3222	4	Ecole fondamentale communale de	Rue de Jemeppe 66	4431	LONCIN	ANS	FOND
LEUZE-EN-HAINAUT	3224	8	Ecole fondamentale communale de	Rue du Bergeant 2	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	LEUZE-EN-HAINAUT	FOND
SERAING	3229	4	I.P.E.S. PARAMEDICAL DE LIEGE-HUY	Quai du Barbou 2	4020	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
DURBUY	4802	7	Ecole communale fondamentale Pet	Rue des Pinèdes 2	6940	GRANDHAN	DURBUY	FOND
SENEFFE	4805	9	Ecole fondamentale communale	Chaussée de Marche 27	7181	FELUY	SENEFFE	FOND
ATH	4810	8	Ecole communale n°6	Chemin de la Poterie 1	7804	REBAIX	ATH	FOND
GERPINNES	4811	10	Ecole communale fondamentale Oct	Rue de Villers 81	6280	GERPINNES	GERPINNES	FOND
HABAY	4814	7	Ecole fondamentale communale	Rue Saint-Amand 49	6720	HACHY	HABAY	FOND
OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	5013	2	Ecole communale fondamentale d'O	Avenue des Combattan	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA	FOND
AYWAILLE	5014	4	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Ecole 2	4920	SOUGNE-REMOUCHAMPS	AYWAILLE	FOND
BRUXELLES	5016	1	Ecole primaire Robert Catteau	Rue Ernest Allard 49	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
TOURNAI	5074	8	Ecole fondamentale communale de	Rue de Tournai 1	7520	TEMPLEUVE	TOURNAI	FOND
BRUXELLES	5134	1	Ecole maternelle Christian Merveille	Rue de la Buanderie 33	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
TUBIZE	5135	2	Ecole communale fondamentale de	Chaussée d'Enghien 243	1480	SAINTE	TUBIZE	FOND
NIVELLES	5136	2	Ecole communale fondamentale Ma	Square des Nations-Uni	1400	NIVELLES	NIVELLES	FOND
BINCHE	5137	9	Ecole communale fondamentale Bin	Rue des Ecoles 9	7133	BUVRINNES	BINCHE	FOND
PERWEZ	5138	2	Ecole fondamentale fondamentale de	Rue de Mellemont 3	1360	THOREMBAIS-LES-BEGUINES	PERWEZ	FOND
JODOIGNE	5139	2	Ecole communale fondamentale n°2	Rue du Mont 12	1370	PIETRAIN	JODOIGNE	FOND
MOUSCRON	5140	8	Ecole communale de Luingne	Rue Louis Dassonville 34	7700	LUINGNE	MOUSCRON	FOND
TOURNAI	5141	8	Ecole fondamentale communale Les	Rue des Ecoles 49	7540	KAIN	TOURNAI	FOND
VAUX-SUR-SURE	5142	7	Ecole de Vaux-sur-Sûre II	Rue de l'Eglise 6	6640	SIBRET	VAUX-SUR-SURE	FOND
MONS	5144	9	Ecole communale fondamentale du	Avenue du Général de C	7000	MONS	MONS	FOND
RIXENSART	5146	2	Ecole communale de Rixensart-Bour	Rue Lambermont 12	1330	RIXENSART	RIXENSART	FOND
BRAINE-LE-COMTE	5148	9	Ecole fondamentale communale de	Rue d'Henripont 145	7090	BRAINE-LE-COMTE	BRAINE-LE-COMTE	FOND
LIEGE	5150	4	Ecole fondamentale de Grivegnée-B	Rue René Demoitelle 19	4030	GRIVEGNEE	LIEGE	FOND
GRACE-HOLLOGNE	5232	4	Ecole communale "Sinibaldo Basile"	Rue Paul Janson 187	4460	GRACE-BERLEUR	GRACE-HOLLOGNE	FOND
HUY	5233	3	Ecole fondamentale communale	Avenue de Beaufort 2	4500	BEN-AHIN	HUY	FOND
CHARLEROI	5236	10	Ecole Trieux-Hameau	Rue de la Solidarité 2	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	FOND
DALHEM	5376	4	Ecole fondamentale communale - G	Place du Centenaire Flé	4608	WARSAGE	DALHEM	FOND
DOUR	5377	9	Ecole communale primaire de l'Athé	Rue de l'Athénée 23	7370	DOUR	DOUR	FOND
SERAING	5378	4	Ecole communale primaire autonom	Rue de Faigneux 14A	4100	BONCELLES	SERAING	FOND
CHARLEROI	5380	10	Ecole communale des Haies	Rue du Longtry 41	6032	MONT-SUR-MARCHIENNE	CHARLEROI	FOND
LIEGE	5381	4	ATHENEE COMMUNAL LEONIE DE W	Boulevard d'Avroy 96	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
SCHAERBEEK	5410	1	Ecole maternelle Autonome 17	Rue Désiré Desmet 16-1	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
BRUXELLES	5411	1	Ecole maternelle Catteau - Horta	Rue Saint-Ghislain 40	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
PROFONDEVILLE	5412	6	Ecole fondamentale communale Pro	Rue Jules Borbouse, 68	5170	BOIS-DE-VILLERS	PROFONDEVILLE	FOND
QUEVY	5462	9	Groupe scolaire communal de Quev	Rue de Sars 7	7040	BLAREGNIES	QUEVY	FOND
FRASNES-LEZ-ANVAING	5464	8	Ecole communale d'Anvaing	Chaussée de Renaix 58	7910	ANVAING	FRASNES-LEZ-ANVAING	FOND
VIELSALM	5465	7	Ecole fondamentale communale de	Rue du Vieux Château 3	6690	VIELSALM	VIELSALM	FOND
FERNELMONT	5478	6	Ecole fondamentale communale de	Rue de Cognelée 2	5380	MARCHOVELETTE	FERNELMONT	FOND
AUDERGHEM	5521	1	Centre scolaire communal Les Marr	Chaussée de Wavre 117	1160	BRUXELLES	AUDERGHEM	FOND
ANS	5542	4	Ecole fondamentale communale d'A	Rue de la Vallée 60	4432	ALLEUR	ANS	FOND
ARLON	5578	7	Ecole fondamentale communale du	Place des Chasseurs Arc	6700	ARLON	ARLON	FOND
FONTAINE-L'EVEQUE	5696	2	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEN	Place de la Wallonie 1	7000	FONTAINE-L'EVEQUE	FONTAINE-L'EVEQUE	Secondaire ordinaire

1117	6	Commune de La Bruyère	Place Communale 6	5080	RHISNES
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES
1130	8	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL
1130	8	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1292	4	Commune de Blégny	Rue Troisfontaines 11	4670	BLEGNY
1284	8	Commune de Celles (lez-Tournai)	Rue Parfait 14	7760	CELLES
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES
1168	6	Commune d'Eghezée	Route de Gembloux 43	5310	EGHEZEE
1257	2	Commune de Perwez	Rue Emile de Brabant 2	1360	PERWEZ
1275	5	Ville de Malmédy	Rue Jules Steinbach 1	4960	MALMEDY
1295	8	Commune de Brunehaut	Rue Wibault-Bouchart 11	7620	BLEHARIES
1125	10	Commune de Les Bons Villers	Place de Frasnes 1	6210	FRASNES-LEZ-GOSSELIES
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR
1259	4	Commune de Fléron	Rue François Lapierre 19	4620	FLERON
1046	6	Commune de Profondeville	Chaussée de Dinant 2	5170	PROFONDEVILLE
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR
1171	8	Ville de Péruwelz	Rue Albert 1er 35	7600	PERUWELZ
1076	10	Administration communale de Sivry-Rance - Service de l'Enseignement	Grand'Place 2	6470	SIVRY
1034	10	Commune de Gerpinnes	Avenue Reine Astrid 11	6280	GERPINNES
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI
1126	6	Commune de Cerfontaine	Place de l'Eglise 5	5630	CERFONTAINE
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES
999	4	Commune de Juprelle	Rue de l'Eglise 20	4450	JUPRELLE
1104	5	Commune de Waimes	Place Baudouin 1	4950	WAIMES
1212	10	Commune de Montigny-le-Tilleul	Rue de Marchienne 5	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL
1148	3	Commune de Wanze	Chaussée de Wavre 39	4520	WANZE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1231	4	Ville de Visé	Rue des Récollets 1	4600	WISE
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE
1132	6	Ville de Walcourt	Place de l'Hôtel de Ville, 3	5650	WALCOURT
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES

LA BRUYERE	5719	6	Ecole fondamentale communale de	Rue du Médecin 4	5080	WARISOULX	LA BRUYERE	FOND
TOURNAI	5720	8	Ecole fondamentale communale Les	Rue Raoul Van Spitael 3	7540	KAIN	TOURNAI	FOND
LA LOUVIERE	5725	9	Ecole fondamentale communale de	Rue de Mignault 30	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	FOND
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	5737	1	Ecole fondamentale communale Tar	Avenue du Condor, 1	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEA	FOND
FRASNES-LEZ-ANVAING	5738	8	Ecole fondamentale communale de	Rue des Combattants 2	7912	SAINT-SAUVEUR	FRASNES-LEZ-ANVAING	FOND
FRASNES-LEZ-ANVAING	5739	8	Ecole fondamentale communale de	Rue Gorge 12	7911	MONTROEUL-AU-BOIS	FRASNES-LEZ-ANVAING	FOND
SCHAERBEEK	5749	1	Ecole maternelle communale n°16	Boulevard Léopold III 3	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
BLEGNUY	5755	4	Ecole fondamentale communale de	Rue Haisse 3	4670	MORTIER	BLEGNUY	FOND
CELLES	5863	8	Ecole fondamentale communale d'E	Place d'Escanaffles 19	7760	ESCANAFFLES	CELLES	FOND
LIEGE	5865	4	Ecole "La Colline de l'Eveil"	Boulevard Ernest Solvay	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	5870	4	Ecole fondamentale spécialisée Crèv	Rue Crève-Coeur 1	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
SCHAERBEEK	5930	1	Ecole maternelle communale n°2	Rue Quinaux 32	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
SCHAERBEEK	5931	1	Ecole maternelle communale n°6 Ge	Rue Richard Vandeveld	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
UCCLE	5937	1	Ecolecommunale fondamentale de	Avenue Dolez 544	1180	BRUXELLES	UCCLE	FOND
EGHEZEE	5942	6	Ecole fondamentale communale d'E	Place de Tavier 13	5310	TAVIERS	EGHEZEE	FOND
PERWEZ	5951	2	Ecole communale fondamentale de	Rue d'Opprebais 61	1360	MALEVES-SAINTE-MARIE-WASTINES	PERWEZ	FOND
MALMEDY	5978	5	Ecole fondamentale communale de	Rue Saint-Hilaire 19	4960	BEVERCE	MALMEDY	FOND
BRUNEHAUT	5979	8	Groupe scolaire communal Scaldis	Rue des Zelvas 2	7620	BLEHARIES	BRUNEHAUT	FOND
LES BONS VILLERS	5987	10	Ecole Arthur Grumiaux	Rue de l'Escaille 1	6210	VILLERS-PERWIN	LES BONS VILLERS	FOND
ANS	95066	4	Ecole primaire Pierre Perret 2	Rue Monfort, 70	4430	ANS	ANS	FOND
FLERON	95068	4	Ecole du Fort	Avenue Général Mozin	4620	FLERON	FLERON	FOND
PROFONDEVILLE	95071	6	Ecole fondamentale communale de	Rue Saint Léger, 35	5170	LUSTIN	PROFONDEVILLE	FOND
NAMUR	95072	6	Ecole fondamentale communale des	Rue des Aubépines 110	5100	ERPENT	NAMUR	FOND
PERUWELZ	95074	8	Ecole fondamentale de Bon-Secours	Allée Max Quintart, 1	7603	BON-SECOURS	PERUWELZ	FOND
SIVRY-RANCE	95079	10	Ecole communale fondamentale de	Rue Carrière, 1/ A	6470	RANCE	SIVRY-RANCE	FOND
GERPINNES	95134	10	Ecole communale les Cariotis	Place de Gougny 2	6280	GOUGNIES	GERPINNES	FOND
FLEMALLE	95136	4	Ecole fondamentale communale aut	Rue de Mons-lez-Liège 2	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	FOND
LIEGE	95191	4	Ecole fondamentale A. Clausse Laveu	Rue du Laveu , 56	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	95192	4	Ecole fondamentale Agimont-Warou	Rue Agimont , 26	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
MONS	95194	2	LYCEE PROVINCIAL HORNU COLFON	Avenue Fénélon, 48	7340	PATURAGES	COLFONTAINE	Secondaire ordinaire
CHARLEROI	95195	10	Ecole maternelle de Charleroi Roton	Rue Nouvelle, 1	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	FOND
CERFONTAINE	95258	6	Ecole fondamentale communale de	Rue Houpière 236	5630	SENZEILLE	CERFONTAINE	FOND
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95261	1	Ecole maternelle communale du Ko	Rue du Korenbeek 133	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEA	FOND
JUPRELLE	95262	4	Ecole fondamentale communale de	Rue de Flot 18	4450	LANTIN	JUPRELLE	FOND
WAIMES	95263	5	Ecole communale de Robertville	Rue de la Station 38	4950	SOURBRODT	WAIMES	FOND
MONTIGNY-LE-TILLEUL	95267	10	Groupe scolaire Fougères-Landelies	Rue de Cousolre 2	6111	LANDELIES	MONTIGNY-LE-TILLEUL	FOND
WANZE	95268	3	Ecole de Bas-Oha	Rue Charles Bormans 24	4520	WANZE	WANZE	FOND
LIEGE	95276	4	Ecole fondamentale spécialisée Jean	Rue Bonne Nouvelle 7B	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
WISE	95277	4	Ecole fondamentale communale de	Rue Hahelette 17	4600	RICHELLE	WISE	FOND
SAINT-GHISLAIN	95278	9	Groupe scolaire n°7 - Saint-Ghislain	Rue de Chièvres 427	7332	NEUFMAISON	SAINT-GHISLAIN	FOND
WALCOURT	95312	6	Ecole communale des Fontaines	Rue de la Cure 4	5651	LANEFFE	WALCOURT	FOND
BRUXELLES	95314	1	ATHENE MARGUERITE YOURCENAF	Rue Claessens 10	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95317	1	Ecole maternelle communale n° 15	Avenue Carl Requette 1	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEA	FOND
NAMUR	95319	6	Ecole fondamentale communale de	Rue Charles Bouvier 1	5004	BOUGE	NAMUR	FOND
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95321	1	Ecole fondamentale communale	Rue Paloke 31	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEA	FOND
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95322	1	Ecole fondamentale communale	Rue du Gulden Bodem 4	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEA	FOND

1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES
1245	7	Commune de Léglise	Rue du Chaudfour 2	6860	LEGLISE
1223	4	Commune de Neupré	Rue des Deux Eglises 16	4120	ROTUEUX-RIMIERE
1072	9	Ville de Chièvres	Du Grand Vivier 2	7950	CHIEVRES
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES
1192	6	Ville de Beauraing	Place de Seurre 3-5-7	5570	BEAURAING
1141	6	Ville de Fosses-la-Ville	Place du Marché 1	5070	FOSSES-LA-VILLE
1286	2	Commune d'Ittre	Rue de la Planchette 2	1460	ITTRE
997	7	Commune de Vaux-sur-Sûre	Chaussée de Neufchâteau 36	6640	VAUX-SUR-SURE
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	BRUXELLES
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1292	4	Commune de Blégny	Rue Troisfontaines 11	4670	BLEGNY
1265	6	Ville de Dinant	Rue Grande 112	5500	DINANT
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES
1031	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Berchem-Sainte-Agathe	Avenue du Roi Albert 33	1082	BRUXELLES
1085	7	Commune de Messancy	Rue Grande 100	6780	MESSANCY
1021	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	BRUXELLES
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES
1211	3	Ville de Hannut	Rue de Landen 23	4280	HANNUT
1203	4	Commune d'Aywaille	Rue de la Heid, 8	4920	AYWAILLE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1099	9	Commune de Manage	Place Albert 1er 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES
1031	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Berchem-Sainte-Agathe	Avenue du Roi Albert 33	1082	BRUXELLES
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	BRUXELLES
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR
1232	6	Ville de Gembloux	Parc d'Epinal	5030	GEMBLOUX
1207	5	Commune de Baelen	Rue de la Régence 1	4837	BAELEN-SUR-VESDRE
1036	7	Ville de Marche-en-Famenne	Boulevard du Midi 22	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
1036	7	Ville de Marche-en-Famenne	Boulevard du Midi 22	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1200	3	Commune de Jalhay	Rue de la Fagne 46	4845	JALHAY
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES

MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95323	1	Ecole fondamentale communale "La	Rue de la Flûte Enchant	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	FOND
LEGLISE	95324	7	Ecole fondamentale communale "Le	Rue Albert 1er 67	6860	LEGLISE	LEGLISE	FOND
NEUPRE	95327	4	Ecole communale de Plainevaux	Rue du Centre 48	4122	PLAINEVAUX	NEUPRE	FOND
CHIEVRES	95328	9	Ecole communale "Le grand Vivier"	Grand'Place 2	7950	CHIEVRES	CHIEVRES	FOND
LIEGE	95335	4	Ecole communale de Wandre II	Rue de Rabosée 10	4020	WANDRE	LIEGE	FOND
ANDERLECHT	95336	1	Ecole maternelle autonome "Les Pet	Rue Daniel Van Damme	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	FOND
ANDERLECHT	95337	1	Ecole fondamentale "Moortebek" (J	Rue Adolphe Willemijns	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
BEAURAING	95352	6	Ecole fondamentale communale de	Rue de Wellin 61	5574	PONDROME	BEAURAING	FOND
FOSSÉS-LA-VILLE	95354	6	Ecole communale fondamentale de	Rue Cortil-Curé 6	5070	AISEMONT	FOSSÉS-LA-VILLE	FOND
ITTRE	95355	2	Ecole communale fondamentale de	Rue de la Libération 15	1460	VIRGINAL-SAMME	ITTRE	FOND
VAUX-SUR-SURE	95356	7	Ecole fondamentale communale de	Morhet 98B	6640	MORHET	VAUX-SUR-SURE	FOND
UCCLE	95357	1	Ecole communale fondamentale du	Rue du Doyenné, 60	1180	BRUXELLES	UCCLE	FOND
WOLUWE-SAINT-PIERRE	95358	1	Ecole communale maternelle de Joli	Val des Epinettes 13	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	FOND
TOURNAI	95359	8	Ecole communale fondamentale du	Rés. Marcel Carbonelle	7500	TOURNAI	TOURNAI	FOND
LIEGE	95362	4	Ecole fondamentale Jupille-Bruyères	Large Voie 73	4020	JUPILLE-SUR-MEUSE	LIEGE	FOND
BLEGNY	95363	4	Ecole communale de Saive II	Rue Haute-Saive 3	4671	SAIVE	BLEGNY	FOND
DINANT	95364	6	Ecole fondamentale communale d'A	Rue Arthur Defoin 207	5500	ANSEREMME	DINANT	FOND
ANDERLECHT	95384	1	Ecole maternelle Les Goélands	Rue Démosthène 195	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	FOND
ANDERLECHT	95385	1	Ecole maternelle Petits Goujons M6	Rue des Goujons 88	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	FOND
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	95386	1	Ecole maternelle communale Openv	Rue Openveld 100-110	1082	BRUXELLES	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	FOND
MESSANCY	95387	7	Ecole communale 2 Messancy-Turp	Rue de la Halte 27	6780	MESSANCY	MESSANCY	FOND
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	95388	1	Ecole fondamentale Les Tournesols	Rue Saint-François 19-2	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	FOND
SAINT-GILLES	95389	1	Ecole Nouvelle	Rue de l'Hôtel des Mon	1060	BRUXELLES	SAINT-GILLES	FOND
UCCLE	95390	1	Ecole communale fondamentale des	Avenue des Eglantiers 1	1180	BRUXELLES	UCCLE	FOND
UCCLE	95391	1	Ecole communale fondam. du Homb	Avenue du Homborchv	1180	BRUXELLES	UCCLE	FOND
UCCLE	95392	1	Ecole communale primaire Val Fleur	Rue Gatti de Gamond 1	1180	BRUXELLES	UCCLE	FOND
HANNUT	95394	3	Ecole communale de Hannut III	Rue du Chiroux 18	4280	THISNES	HANNUT	FOND
AYWAILLE	95395	4	Ecole fondamentale communale Sou	Rue Ladry 25	4920	SOUGNE-REMOUCHAMPS	AYWAILLE	FOND
LIEGE	95397	4	Ecole fondamentale spécialisée Joëll	Quai de Wallonie 2	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
MANAGE	95405	9	Ecole communale Coq-Cau-Bois	Rue Eugène Coquereau	7170	BOIS-D'HAINÉ	MANAGE	FOND
ANDERLECHT	95429	1	Le Petit Scherdmael "M22"	Avenue de la Libre Acad	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	FOND
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	95430	1	Ecole communale primaire "Les Lilas	Avenue du Hunderenve	1082	BRUXELLES	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	FOND
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	95433	1	Ecole communale Parc Malou	Rue Joseph Aernaut 11	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	FOND
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95434	1	Ecole communale n°6	Rue de Bonne 105	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	FOND
LIEGE	95444	4	Ecole fondamentale communale "Na	Rue Longue 46	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
ARLON	95445	7	Ecole fondamentale communale de	Chemin de Piélemrot 4	6700	ARLON	ARLON	FOND
ANS	95447	4	Ecole fondamentale communale de	Rue du Paradis 33	4432	XHENDREMAEL	ANS	FOND
GEMBLOUX	95468	6	Ecole fondamentale communale de	Rue de la Croix-Rouge 1	5032	GEMBLOUX	GEMBLOUX	FOND
BAELEN	95469	5	Ecole fondamentale communale de	Place Thomas Palm 15	4837	MEMBACH	BAELEN	FOND
MARCHE-EN-FAMENNE	95476	7	Ecole communale fondamentale de	Rue Simon Legrand 8	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	FOND
MARCHE-EN-FAMENNE	95477	7	Ecole communale fondamentale de	Les Ruelles 1	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	FOND
ANDERLECHT	95480	1	Ecole primaire autonome "Les Trèfle	Rue Delwart 40	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
SERAING	95489	4	Ecole fondamentale communale Ma	Rue de Douai 1	4101	JEMEPPE-SUR-MEUSE	SERAING	FOND
SERAING	95490	4	Ecole fondamentale communale de	Rue Waleffe 76	4101	JEMEPPE-SUR-MEUSE	SERAING	FOND
JALHAY	95491	3	Ecole communale de Tiège	Tiège 81	4845	JALHAY	JALHAY	FOND
SAINT-GILLES	95498	1	Lycée Intégral Roger Lallemand	Rue de la Croix de Pierr	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	Secondaire ordinaire

1650	1	Pouvoir Organisateur Pluriel asbl	Rue du Comte de Flandre, 60	1080	MOLENBEEK
1650	1	Pouvoir Organisateur Pluriel asbl	Rue du Comte de Flandre, 60	1080	MOLENBEEK
1037	6	Collège communal de Sambreville		5060	SAMBREVILLE
1019	1	Administration communale de Ganshoren	Avenue Charles-Quint, 140	1083	BRUXELLES
1224	2	Administration communale de Court-Saint-Etienne	Rue des Ecoles, 1	1490	COURT-SAINT-ETIENNE
1224	2	Administration communale de Court-Saint-Etienne	Rue des Ecoles, 2	1491	COURT-SAINT-ETIENNE
1275	5	Administration communale de Malmédy	Rue Jules Steinbach, 1	4960	MALMEDY
1002	1	Administration communale de Forest	Rue du Curé, 2	1190	BRUXELLES
1183	7	Administration communale d'Attart	Voie de la Liberté, 107	6717	ATTERT
1153	4	Ville de Herstal - Centre administratif "La Ruhe"	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL
1296	1	Commune d'Evere	Square Servaas Hoedemaekers, 10	1140	BRUXELLES
1289	6	Commune de Floreffe	Rue Emile Romedenne 9	5150	FLOREFFE
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	BRUXELLES
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1074	8	Ville de Lessines	Grand'Place 12	7860	LESSINES
1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUV
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert 1er 1	5580	ROCHEFORT
1268	7	Commune d'Aubange	Rue Haute 22	6791	ATHUS
1184	4	Commune d'Estaimpuis	Rue de Berne, 4	7730	LEERS-NORD
1296	1	Administration communale d'Evere	Square Servaas Hoedemaekers 10	1140	BRUXELLES
1107	4	Administration communale de Seraing	Place Communale	4100	SERAING
1020	1	Administration communale d'Etterbeek	Avenue d'Auderghem 155	1040	BRUXELLES
995	3	Administration communale de Héron	Place Communale 1	4218	COUTHUIN
1270	1	Administration communale de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	BRUXELLES
1055	6	Administration communale de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR
1105	1	Administration communale de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 11	4001	LIEGE
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE
1128	4	Administration communale de Herve	Place Marie-Thérèse 3	4650	HERVE
1184	8	Administration communale d'Estaimpuis	Rue de Berne 4	7730	LEERS-NORD
1238	6	Administration communale de Ciney	Rue du Centre 35	5590	CINEY
1057	1	Ville de Bruxelles - D.G. de l'Instruction publique	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES
1142	7	Administration communale de Saint-Hubert	Place du Marché 1	6870	SAINT-HUBERT
1295	8	Administration communale de Brunehaut	Rue Wibault-Bouchart 11	7620	BLEHARIES
116	4	ASBL Sainte-Claire	Rue des Larrons, 8	4500	HUY
18	4	ASBL Enseignement spécialisé Les Castors	Boulevard de Froidmont,10	4020	LIEGE
1326	4	ASBL PO Ecole Jean XXIII	Cité Cowette,18	4610	BEYNE-HEUSAY
325	4	ASBL Comité scolaire Ecole primaire Jean XXIII	Rue Basse Méhagne, 4	4053	EMBOURG
18	4	ASBL Enseignement spécialisé Les Castors	Boulevard de Froidmont,10	4020	LIEGE
522	4	ASBL PO de l'Ecole spécialisé Robert Brasseur	Rue Jean d'Outremeuse,57	4020	LIEGE
18	4	ASBL Enseignement spécialisé Les Castors	Boulevard de Froidmont,10	4020	LIEGE
174	10	ASBL Sainte-Chrétienne - Enseignement spécialisé	Boulevard Louise,23	6460	CHIMAY
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE
1221	7	Commune d'Érezée	Rue des Combattants 15	6997	EREZEE
1183	7	Commune d'Attart	Voie de la Liberté 107	6717	ATTERT

MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95499	1	Ecole secondaire Plurielle Karveld	Chaussée de Gand , 615	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Secondaire ordinaire
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95500	1	Ecole Secondaire Plurielle Maritime	Avenue Jean Dubrucq ,	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Secondaire ordinaire
SAMBREVILLE	95509	6	Ecole fondamentale communale de	Hurlevent , 49	5060	VELAINE-SUR-SAMBRE	VELAINE-SUR-SAMBRE	FOND
GANSHOREN	95511	1	Ecole maternelle communale Les Bru	Clos Jacques Wagner , 2	1083	GANSHOREN	GANSHOREN	FOND
COURT-SAINT-ETIENNE	95513	2	Ecole communale fondamentale de	Rue de l'Arbre de Justice	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	FOND
COURT-SAINT-ETIENNE	95514	2	Ecole communale fondamentale du	Place de la gare, 5	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	FOND
MALMEDY	95515	5	Ecole fondamentale communale de	Avenue des Alliers, 175	4960	MALMEDY	MALMEDY	FOND
FOREST	95516	1	Ecole communale primaire N° 3	Rue Timmermans, 53	1190	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
ATTERT	95518	7	Ecole communale d'Attart (Materne	Rue des Potiers, 308	6717	ATTERT	ATTERT	FOND
HERSTAL	95519	4	Ecole fondamentale communale Jea	Rue En Bois, 281	4040	HERSTAL	HERSTAL	FOND
EVERE	95560	1	Ecole Claire-vivre Omega	Rue de la Résistance 29	1140	BRUXELLES	EVERE	FOND
FLOREFFE	95565	6	Ecole communale de Floreffe 2	RUE DE DORLODOT 15	5150	FLORIFFOUX	FLOREFFE	FOND
FOREST	95566	1	Ecole du Bempt	Chaussée de Neerstalle	1190	BRUXELLES	FOREST	FOND
ANDERLECHT	95567	1	Ecole communale "P24-M24 - Les Pd	Allée des Coquelicots 7	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
BRUXELLES	95568	1	École fondamentale "A la Croisée de	Avenue des Croix de Gu	1120	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
LESSINES	95569	8	Ecole fondamentale communale	Ancien Chemin d'Ollign	7860	LESSINES	LESSINES	FOND
OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	95571	2	École communale maternelle de Blo	Rue Haute 3	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	FOND
ROCHEFORT	95572	6	École communale de Jemelle	Place Sainte-Marguerite	5580	JEMELLE	ROCHEFORT	FOND
AUBANGE	95587	7	Ecole communale fond d'Aix-sur-Clo	Rue Reifenberg 11	6792	HALANZY	AUBANGE	FOND
ESTAIMPUIS	95609	4	Centre Educatif Mitterrand Estaimpu	Rue de Menin, 4	7730	ESTAIMPUIS	ESTAIMPUIS	Secondaire ordinaire
EVERE	95612	1	Ecole communale fondamentale Ma	Avenue Cicéron 20	1140	BRUXELLES	ETTERBEEK	FOND
SERAING	95626	4	Ecole communale fondamentale Heu	Rue du Parc 1	4101	SERAING	SERAING	FOND
ETTERBEEK	95627	1	Ecole communale maternelle "Parad	Avenue Commandant L	1040	BRUXELLES	ETTERBEEK	FOND
HERON	95628	3	Ecole communale fondamentale de	Chaussée de Wavre 78	4217	HERON	HERON	FOND
JETTE	95633	1	Ecole maternelle autonome Arbre B	Rue Bonaventure 10 - 1	1090	BRUXELLES	JETTE	FOND
NAMUR	95638	6	Ecole communale des Collines	Rue de la Gare de Nanir	5100	NANINNE	NAMUR	FOND
SCHAERBEEK	95639	1	Ecole fondamentale "Ecole neuve"	Avenue Ernest Cambier	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
LIEGE	95640	4	Ecole fondamentale communale "Ec	Rue Bonne Nouvelle, 16	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	95641	4	Ecole fondamentale communale "Be	Rue du Beau Mur, 9	4030	GRIVEGNEE	LIEGE	FOND
HERVE	95679	4	Ecole fondamentale communale de	Maigre Cense 4	4650	JULEMONT	HERVE	FOND
LEERS-NORD	95680	8	Ecole fondamentale communale Est	Rue des Muguets 1	7730	ESTAIMBOURG	ESTAIMBOURG	FOND
CINEY	95681	6	Ecole fondamentale communale d'A	Route de Dinant 1	5590	ACHENE	ACHENE	FOND
BRUXELLES	95686	1	École maternelle "A la Croisée des C	Avenue des Croix de Gu	1120	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
SAINT-HUBERT	95663	7	Ecole communale Paul Verlaine 2	Rue de l'Eglise 23	6870	HATRIVAL	SAINT-HUBERT	FOND
BRUNEHAUT	95665	8	Groupe scolaire communal des Pépi	Rue des Pépinières 3	7621	LESDAIN	BRUNEHAUT	FOND
HUY	1789	4	Ecole d'enseignement primaire spéc	Rue des Larrons, 8	4500	HUY	HUY	FOND
LIEGE	1829	4	Ecole professionnelle d'enseigne	Rue du Zoning, 120	4430	ANS	ANS	FOND
LIEGE	1850	4	Ecole professionnelle spécialisée Jea	Cité Cowette,18	4610	BEYNE-HEUSAY	LIEGE	FOND
LIEGE	1859	4	Ecole primaire d'enseignement spéc	Rue Basse Méhagne,4	4053	EMBOURG	LIEGE	FOND
LIEGE	1989	4	Ecole professionnelle d'enseigne	Boulevard de Froidmon	4020	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	2060	4	Ecole Robert Brasseur - Castors B	Rue Jean d'Outremeuse	4020	LIEGE	LIEGE	FOND
LIEGE	2063	4	Ecole Les Castors A	Rue Sainte-Marguerite,	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
CHIMAY	1532	10	Institut Sainte-Chrétienne - Primaire	Boulevard Louise, 23	6460	CHIMAY	CHIMAY	FOND
BINCHE	95760	9	Ecole fondamentale communale Bin	Avenue Charbonnage, 1	7120	ESTINNES	BINCHE	FOND
EREZEE	2568	7	Ecole fondamentale communale	Route de Beffe 15	6997	EREZEE	EREZEE	FOND
ATTERT	95608	7	Ecole secondaire La Vallée de l'Atter	Rue Au Village, 1	6717	ATTERT	ATTERT	SEC

1147	2	Commune de GREZ-DOICEAU	Place Ernest Dubois 1	1390	GREZ-DOICEAU
------	---	-------------------------	-----------------------	------	--------------






CODE	NOTE EXPLICATIVE
3	Mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou mise en non-activité disciplinaire
84	Réaffectation, remise au travail provisoire, rappel provisoire à l'activité de service ou rappel à l'activité de service ou rappel à l'activité de service pour une durée indéterminée suite à une disponibilité par défaut d'emploi ou une perte partielle de charge, dans un emploi vacant, et dans la même fonction dans le même ou dans un autre établissement (à encoder dans l'établissement de nomination)
85	Réaffectation, remise au travail provisoire, rappel provisoire à l'activité de service ou rappel à l'activité de service ou rappel à l'activité de service pour une période indéterminée suite à une disponibilité par défaut d'emploi ou une perte partielle de charge, dans un emploi non vacant et dans la même fonction dans le même ou dans un autre établissement (à encoder dans l'établissement de nomination).
B3	Réaffectation, remise au travail provisoire, rappel provisoire à l'activité de service ou rappel à l'activité de service ou rappel à l'activité de service pour une durée indéterminée dans un autre établissement, dans un emploi non vacant, et dans la même fonction (en regard des heures prestées).
B4	Réaffectation, remise au travail provisoire, rappel provisoire à l'activité de service ou rappel à l'activité de service ou rappel à l'activité de service pour une durée indéterminée dans un autre établissement, dans un emploi vacant et dans la même fonction (en regard des heures prestées)
9C	Réaffectation, remise au travail provisoire, rappel provisoire à l'activité de service ou rappel à l'activité de service ou rappel à l'activité de service pour une durée indéterminée dans le même ou dans un autre établissement (en regard des heures perdues) (à encoder dans l'établissement de nomination avec le code fonction de nomination)
9D	Réaffectation, remise au travail provisoire, rappel provisoire à l'activité de service ou rappel à l'activité de service ou rappel à l'activité de service pour une durée indéterminée dans une autre fonction dans le même ou dans un autre établissement (en regard des heures prestées) (à encoder dans l'établissement de nomination ou autre établissement avec le code fonction de la fonction exercée)
ST	Suspension temporaire d'un congé pour l'exercice d'une fonction moins bien rémunérée suite à la mise en disponibilité pour cause de maladie ou suite à un congé de maternité (dans l'établissement d'accueil)
PD	Congé pré-DPPR
PP	Congé précédant la pension de retraite au 01/09
1	Disponibilité totale par défaut d'emploi régime normal (pas de FR)
2	Disponibilité par retrait d'emploi dans l'intérêt du service (pas de FR)
4	Disponibilité avec traitement ou subvention traitement d'attente pour accomplir des missions spéciales au profit du gouvernement fédéral, d'un gouvernement de communauté ou de région, d'un gouvernement étranger, d'un organisme international, d'une administration publique belge ou étrangère, d'un établissement scientifique ou artistique, d'une institution de recherche scientifique ou d'une institution privée (article 18)
5	Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente est égal au traitement d'activité
6	Disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge avec réaffectation ou remise au travail ou rappel provisoire en service ou rappel provisoire à l'activité ou rappel provisoire à l'activité de service ou rappel à l'activité de service pour une durée indéterminée, dans le même établissement, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail. Supprimé à partir du 01/09/2021
7	Disponibilité pour convenances personnelles (5 ans maximum)

9	Non activité pour absence de longue durée justifiée par des raisons familiales
10	Remplacement d'un définitif ou temporaire rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail (congé, disponibilité, prestations réduites)
11	Disponibilité sans traitement ou subvention traitement d'attente pour accomplir des missions spéciales au profit du gouvernement fédéral, d'un gouvernement de communauté ou de région, d'un gouvernement étranger, d'un organisme international, d'une administration publique belge ou étrangère, d'un établissement scientifique ou artistique, d'une institution de recherche scientifique ou d'une institution privée (article 18)
12	Congé pour mission (Art 6.1,4°) au sein du cabinet du Roi (avec remboursement de l'organisme)
13	Congé pour mission (Art 6.1,3°) auprès d'un groupe politique reconnu de la Chambre, du Sénat ou d'un Parlement de communauté ou de région (avec remboursement de l'organisme)
15	Enseignement dans le cadre d'une convention
17	Perte partielle de charge (sans réaffectation ou remise au travail ou rappel provisoire en service ou rappel provisoire à l'activité)
18	Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 1 à temps plein. La disponibilité est payée par le Ministère de la Communauté Française au taux de la pension. La fraction de charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité)
19	Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail
21	Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion
22	Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti
23	Accident de travail
24	Maladie professionnelle
25	Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR)
26	Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement
27	Congé de maladie ou infirmité
28	Congé de maternité (définitif)
29	Congé parental
31	Congé de prophylaxie
33	Désignation en qualité de juré dans un jury d'assises
35	Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5)
36	Disponibilité avec traitement ou subvention – traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne
37	Congé pour mission (Art 6.1,5°) exercé dans le cadre et aux conditions de la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtés d'exécution (avec remboursement de l'organisme)
38	Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB
39	Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,3°) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB
40	Jour de carence pour un membre du personnel contractuel
41	Jours de maladie payés à 100% - 1ère semaine – pour un membre du personnel contractuel
42	Jours de maladie payés à 26% (ouvriers) ou 27% (employés) – du 15ème au 30ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel
43	Jours de maladie payés à 86% (ouvriers) ou 87% (employés) – du 8ème au 14ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel
44	Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,2°) auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisateurs d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FWB
45	Congé pour stage dans un autre emploi
46	Congé pour suivre des cours
47	Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989)
48	Congé pour exercice provisoire d'une fonction de sélection ou de promotion mieux rémunérée non universitaire dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées)
49	Remplacement d'un définitif en congé de maternité
50	Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,4°) auprès d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB– Code fonction 395 obligatoire
52	Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées)

53	Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées)
54	Suspension disciplinaire
55	Suspension préventive
56	Remplacement d'un enseignant en formation continuée
58	Congé politique (décret 10.04.95 – MB 03.05.95)
60	Congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officielle
61	Congé pour mission (Art 6.1,2°) au sein du cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat fédéral, régional ou communautaire (autre que la FWB) ou dans le cabinet d'un membre du Collège de la Cocof, de la Cocon ou de la Cocom (avec remboursement de l'organisme)
62	Congé pour mission (Art 6.1,1°) ayant trait à l'enseignement ou à la guidance PMS (avec remboursement de l'organisme)
63	Congé pour mission (Art 6.1,6°) auprès d'une organisation d'éducation permanente agréée ou auprès d'un organisme agréé exerçant des activités d'insertion socio-professionnelle ou de formation professionnelle continuée (avec remboursement de l'organisme)
64	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail à la suite d'une maladie ou d'une infirmité
65	Congé pour mission non repris dans les nombres globaux parce que les membres du personnel sont remplacés par des ACS-APE dont le nombre par réseau ne peut être supérieur à un pourcentage du nombre d'agents contractuels subventionnés accordé au réseau (Art. 7)
67	Congé pour mission non repris dans les nombres globaux parce qu'il est accordé à des membres du personnel en disponibilité pour maladie qui ont été reconnus par le Medex inaptes à exercer une fonction d'enseignement ou de guidance PMS mais aptes à exercer une fonction administrative (Art. 14)
68	Augmentation de cadre en cours d'année dans le maternel
69	Congé syndical permanent
70	Congé pour prestations réduites (heures non prestées pour raisons sociales ou familiales)
71	Congé pour prestations réduites (heures non prestées pour raisons de convenances personnelles)
72	Perte de charge et/ou disponibilité par défaut d'emploi avec suspension du traitement ou de la subvention-traitement
73	Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¾ temps, avec 50% du traitement
75	Congé pour prestations réduites à partir de l'âge de 50 ans (codes transaction 07, 08, 09, 86, 96 Art 94 loi du 31/07/84 ancien régime)
76	Congé de maladie non rémunéré pour un membre du personnel temporaire ou contractuel (indemnités payées par la mutuelle)
77	Dans le paiement des ouvriers avec le dénominateur 1976, pour ne pas tenir compte dans le calcul d'une période mensuelle incomplète
78	Congé de maternité non rémunéré pour un membre du personnel temporaire ou contractuel (indemnités payées par la mutuelle)
79	Congé pour motifs impérieux d'ordre familial
81	Congé pour exercice provisoire d'une fonction de sélection ou de promotion mieux rémunérée non universitaire dans un emploi vacant et dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause autre que maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées)
82	Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ½ temps, avec 50% du traitement pour ce qui dépasse la demi – charge encore prestée (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité)
83	Remplacement d'un définitif en interruption de carrière
86	Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 2 avec 75% du traitement, lorsque le membre du personnel était en disponibilité totale par défaut d'emploi (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité)
87	Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 3 avec 75% du traitement, lorsque le membre du personnel est remplacé par une personne en disponibilité totale par défaut d'emploi (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) (jusqu'au 31/12/2021)
92	Paiement d'un définitif durant les grandes vacances si une partie de l'année scolaire a été codifiée en disponibilité pour convenances personnelles ou en prestations réduites pour des raisons de convenance personnelle ou pour des raisons sociales ou familiales (DI 07, 70 et 71)
94	Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi vacant et dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause autre que maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées)
95	Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi vacant et dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause autre que maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées)
97	Absence non réglementairement justifiée
98	Disponibilité non imputée dans le nombre global, parce qu'elle est exercée par des membres du personnel en disponibilité pour maladie qui ont été reconnus par l'office médico-social de l'état inaptes à exercer une fonction d'enseignement ou de guidance psycho-médico-sociale mais aptes à exercer une fonction administrative
99	Disponibilité pour mission non imputée dans le nombre global, parce que sa durée ne dépasse pas un mois

<b>1A</b>	Congé pour don d'organes, de tissus ou de moelle osseuse
<b>1B</b>	Congé sportif
<b>1C</b>	Congé syndical occasionnel – Article 7bis décret 17/07/2003 (inséré par article 33 décret 12/12/2008)
<b>1D</b>	Remplacement d'un définitif en congé syndical occasionnel – Article 7bis décret 17/07/2003 (inséré par article 33 décret 12/12/2008)
<b>2C</b>	Congé pour exercice provisoire d'une fonction également rémunérée hors Hautes Ecoles (en regard des périodes abandonnées)
<b>2D</b>	Congé pour exercice provisoire d'une fonction donnant droit à une échelle de traitement inférieure (en regard des périodes abandonnées)
<b>2F</b>	congé pour exercice provisoire dans un pôle territorial (en regard des périodes abandonnées)
<b>3B</b>	Pension temporaire
<b>3C</b>	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail à la suite d'un accident du travail
<b>3D</b>	Ecartement ou mesure de protection de la maternité (temporaire ou définitif payé par la CF)
<b>3E</b>	Remplacement d'un définitif ou d'un temporaire en écartement (mesure de protection de la maternité)
<b>4A</b>	Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée (en regard des périodes prestées). L'allocation temporaire est payée avec une fraction 1111 5527
<b>4B</b>	Congé pour exercice provisoire d'une fonction de sélection ou de promotion mieux rémunérée (en regard des périodes prestées). L'allocation temporaire est payée avec une fraction 1111 5527
<b>4C</b>	Membre du personnel PTP/ACS/APE dans des prestations non rémunérées, déjà reprises dans les prestations de l'établissement gestionnaire du dossier
<b>4D</b>	Congé pour interruption de carrière dans le cadre du congé parental AVEC allocation de l'ONEM (à partir du 1/1/2011)
<b>4E</b>	Congé pour interruption de carrière dans le cadre du congé parental SANS allocation de l'ONEM (à partir du 1/1/2011)
<b>5A</b>	Congé pour interruption de carrière pour assistance ou octroi de soins à un membre du ménage ou de la famille jusqu'au 2ème degré gravement malade AVEC allocation de l'ONEM (à partir du 1/1/2011)
<b>5B</b>	Congé pour interruption de carrière pour assistance ou octroi de soins à un membre du ménage ou de la famille jusqu'au 2ème degré gravement malade SANS allocation de l'ONEM (à partir du 1/1/2011)
<b>5C</b>	Congé pour interruption de carrière pour soins palliatifs AVEC allocation de l'ONEM (à partir du 1/1/2011)
<b>5D</b>	Congé pour interruption de carrière pour soins palliatifs SANS allocation de l'ONEM (à partir du 1/1/2011)
<b>5E</b>	Congé pour interruption de carrière AVEC allocation de l'ONEM (à partir du 1/1/2011)
<b>6A</b>	Congé pour interruption de carrière SANS allocation de l'ONEM (à partir du 1/1/2011)
<b>6B</b>	Congé pour exercice provisoire d'une fonction également rémunérée hors Hautes Ecoles (en regard des périodes prestées)
<b>6C</b>	Congé pour exercice d'une fonction donnant droit à une échelle de traitement inférieure (en regard des périodes prestées)
<b>6F</b>	congé pour exercice provisoire dans un pôle territorial (en regard des périodes prestées)
<b>7A</b>	Congé syndical occasionnel (activité ponctuelle)
<b>7B</b>	Accouchement de l'épouse ou de la personne avec laquelle l'agent vit en couple au moment de l'événement (uniquement personnel contractuel pour la période indemnisée par la mutuelle)
<b>7C</b>	Congé pour présenter sa candidature aux élections législatives ou provinciales
<b>7D</b>	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle
<b>7E</b>	Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées)
<b>8A</b>	Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures prestées)
<b>8B</b>	Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone
<b>8C</b>	Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire
<b>8D</b>	Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées)
<b>8E</b>	Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures prestées)
<b>9A</b>	Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées)
<b>9B</b>	Changement d'affectation provisoire (en regard des heures prestées)
<b>9C</b>	Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées)
<b>9D</b>	Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées)
<b>9E</b>	Congé pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 12/07/2012
<b>A1</b>	Congé mi-temps bimestre précédant la naissance – Article 3 de l'AGCF du 07/06/2012 (à partir du 2 juillet 2012)
<b>A2</b>	Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012)
<b>A3</b>	Ecartement immédiat sur décision judiciaire précédant la suspension préventive éventuelle du Pouvoir Organisateur

<b>A4</b>	Congé de circonstance – congé exceptionnel de 10 jours pour l'accouchement de l'épouse ou de la personne avec qui, au moment de l'évènement, le membre du personnel vit en couple lorsque celui-ci donne droit à un remplacement rémunéré
<b>A5</b>	Congé de « protection civile » rémunéré
<b>A6</b>	Congé pour mission (Art 6.1.8°) auprès d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB (avec remboursement de l'organisme)
<b>A7</b>	MDP remis au travail sur décision du MEDEX dans une fonction administrative suite à une décision à exercer une fonction d'enseignement ou de guidance PMS
<b>A8</b>	MDP remis au travail sur décision du médecin du travail dans une autre activité ou tâche dans le cadre de la protection de la maternité.
<b>A9</b>	Congé de circonstance – congé exceptionnel de 10 jours pour l'accouchement de l'épouse ou de la personne avec qui, au moment de l'évènement, le MDP vit en couple (uniquement pour les MDP PAPO à charge de la dotation)
<b>AA</b>	Prestations à charge du Fonds Social Européen (en regard des heures prestées) (à partir du 01/01/2011)
<b>AB</b>	Prestations à charge du Fonds Social Européen (en regard des heures abandonnées) (à partir du 01/01/2011)
<b>AC</b>	Congé pour mission remboursable par NTPP (Art. 6bis) (à partir du 01/09/2013)
<b>AD</b>	Remplacement d'un membre du personnel en congé pour mission remboursable par NTPP (6bis) (à partir du 01/09/2013)
<b>AE</b>	Suspension préventive rémunérée à 100% (à partir du 01/07/2013)
<b>B1</b>	Réaffectation provisoire dans une autre fonction dans laquelle le membre du personnel est désigné temporaire prioritaire (rémunération à titre temporaire jusqu'à la nomination définitive (propre à la FWB) (en regard des heures abandonnées)
<b>B2</b>	Réaffectation provisoire dans une autre fonction dans laquelle le membre du personnel est désigné temporaire prioritaire (rémunération à titre temporaire jusqu'à la nomination définitive (propre à la FWB) (en regard des heures prestées)
<b>B5</b>	Réaffectation, remise au travail ou rappel provisoire en service ou rappel provisoire à l'activité ou rappel provisoire à l'activité de service ou rappel à l'activité de service pour une durée indéterminée dans un autre établissement, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des heures prestées). Supprimé à partir du 01/09/2021
<b>BA</b>	Congé sans solde pour un travailleur contractuel (à partir du 01/01/2003)
<b>BB</b>	Ecartement dans le cadre de la protection de la maternité pour un membre du personnel contractuel (à partir du 01/01/2003)
<b>BC</b>	Allocation pour exercice d'un mandat de Directeur-Président dans une Haute Ecole (assimilé à une nomination en matière de pension) (à partir du 01/07/2007). Allocation payée avec la fraction 1111 5527
<b>BD</b>	Allocation pour exercice d'un mandat de Directeur de catégorie dans une Haute Ecole (assimilé à une nomination en matière de pension) (à partir du 01/07/2007). Allocation payée avec la fraction 1111 5527
<b>BE</b>	Congé pour prestations réduites bénéficiant aux MDP en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques (à partir du 01/09/2014)
<b>BF</b>	Allocation pour exercice d'un mandat de Directeur-Adjoint dans une Haute Ecole. Allocation payée avec la fraction 1111 5527
<b>C1</b>	Complément de charge (propre à la FWB)
<b>C2</b>	Complément d'attribution (propre à la FWB)
<b>C3</b>	Complément d'horaire (propre à la FWB)
<b>C4</b>	Remplacement d'un temporaire en congé de maternité
<b>C5</b>	Congé de paternité non rémunéré pour un membre du personnel temporaire ou contractuel (en cas de décès ou d'hospitalisation de la maman) (indemnités payées par la mutuelle)
<b>C6</b>	Congé pour mission accordé à un MDP en disponibilité pour maladie qui a conclu un plan de réintégration, en vue de mettre en œuvre ce plan de réintégration (décret mission du 24/06/96 : insertion d'un nouvel article 14bis)
<b>CA</b>	Congé pour mission à charge de la FWB (article 5) auprès d'un établissement organisé ou subventionné par la FWB (en regard des périodes prestées) (à partir du 01/07/2014)
<b>CB</b>	Congé pour mission à charge de la FWB (article 5) auprès d'un établissement organisé ou subventionné par la FWB (en regard des périodes abandonnées) (à partir du 01/07/2014)
<b>CC</b>	Remplacement d'un MDP en congé pour mission à charge de la C.F. (article 5) auprès d'un établissement organisé ou subventionné par la C.F. (à partir du 01/07/2014)
<b>CD</b>	Remplacement d'un MDP en congé pour mission sur base de l'art.7 du Décret Mission du 24/06/1996 (code DI 65) – Décret Inspection du 08/03/2007 art.150 (à partir du 01/09/2015)
<b>CE</b>	Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.5°) dans le cadre d'un programme spécifique à vocation pédagogique ou en relation directe avec l'enseignement décidé par le gouvernement ou le parlement de la FWB en regard des heures abandonnées – Décret du 24/06/1996 (à partir du 01/03/2015)
<b>CV</b>	Congé pour interruption de carrière dans le cadre du congé parental Corona, à 1/5 ou 1/2 temps - AVEC allocation de l'ONEM
<b>D1</b>	Congé de « protection civile » non rémunéré pour un membre du personnel temporaire ou contractuel
<b>D2</b>	Allocation suite à une remise au travail, un rappel provisoire en service ou un rappel provisoire à l'activité ou rappel provisoire à l'activité de service ou rappel à l'activité de service pour une durée indéterminée dans un emploi vacant ou non donnant droit à une échelle de traitement supérieure à en regard des heures prestées : B3. Allocation payée avec la fraction 1111 5527
<b>D3</b>	Mi-temps médical non rémunéré accordé par la mutuelle à un membre du personnel temporaire ou contractuel

<b>D4</b>	Congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officieuse non rémunéré pour un travailleur contractuel
<b>D5</b>	Remplacement d'un ACS/APE/PTP non rémunéré pendant une période d'absence
<b>DA</b>	Personnel sous contrat APE ou PTP non couvert en matière d'accident de travail par l'assurance prévue par l'arrêté royal du 24/01/1968 – AR du 13/07/1970 – Loi du 10/04/1971 (à partir du 01/01/2006)
<b>DB</b>	ACS/APE engagé en remplacement et occupant la fonction délaissée par un membre du personnel mis en congé pour mission sur base de l'article 7 (code DI 65)
<b>DC</b>	ACS/APE engagé en remplacement et occupant en tout ou en partie une autre fonction que la fonction délaissée par un membre du personnel mis en congé pour mission sur l'article 7 (code DI 65)
<b>DD</b>	Membre du personnel sur NTPP occupant en tout ou en partie la fonction délaissée par un membre du personnel mis en congé pour mission sur base de l'article 7 (code DI 65)
<b>DE</b>	Congé pour mission (Art 6.1,7°) exercé au sein d'un établissement organisé ou subventionné par la Communauté flamande ou la Communauté germanophone (en regard des périodes abandonnées) (à partir du 29/06/2014)
<b>E1</b>	Remplacement d'un ACS/APE/PTP rémunéré pendant une période d'absence
<b>E2</b>	Congé pour raisons impérieuses sans maintien de la rémunération pour un travailleur contractuel (ex. : en cas de maladie, accident ou d'hospitalisation d'un proche) – Maximum 10 jours/an
<b>E3</b>	Congé pour mission non repris dans les nombres globaux parce que la durée ne dépasse pas un mois (Art. 17)
<b>E4</b>	Congé de paternité d'un définitif (en cas de décès ou d'hospitalisation de la maman)
<b>E5</b>	Allocation pour fonction mieux rémunérée pour TDI plus de 6 ans – AR du 15/01/1974 art.14 – Décret du 20/12/2012 (à partir du 01/09/2013). Allocation payée avec la fraction 1111 5527
<b>EA</b>	Recrutement de personnel enseignant par conversion de crédits complémentaires en capital-périodes ou NTPP (à partir du 01/09/2015)
<b>EB</b>	Retenue sur traitement (à partir du 01/01/2016)
<b>ED</b>	Congé pour l'Exercice d'un mandat auprès des services publics de l'Etat fédéral, d'une région ou d'une Communauté et des organismes d'intérêt publics qui en dépendent.
<b>EE</b>	Absence pour grève
<b>FM</b>	Remplacement dans le cadre d'un congé pour force majeure
<b>MC</b>	Remplacement d'un malade COVID
<b>QC</b>	Absence « Quarantaine liée au Covid 19 » MDP impacté par l'absence
<b>RC</b>	Absence « Quarantaine liée au Covid 19 » MDP remplaçant

<b>NUMERO/CODE FONCTION</b>	<b>LIBELLE DES FONCTIONS DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL</b>
<b>1002</b>	Maître de Religion catholique
<b>1003</b>	Maître de Religion islamique
<b>1004</b>	Maître de Religion orthodoxe
<b>1005</b>	Maître de Religion israélite
<b>1006</b>	Maître de Religion protestante
	<b>LIBELLE DES FONCTIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</b>
<b>992</b>	REL Religion catholique DI
<b>993</b>	REL Religion islamique DI
<b>994</b>	REL Religion orthodoxe DI
<b>995</b>	REL Religion israélite DI
<b>996</b>	REL Religion protestante DI
<b>997</b>	REL Religion catholique DS
<b>998</b>	REL Religion islamique DS
<b>999</b>	REL Religion orthodoxe DS
<b>1000</b>	REL Religion israélite DS
<b>1001</b>	REL Religion protestante DS

FILIERE		FORME (enseignement spécialisé)		TYPE D'ENSEIGNEMENT (enseignement spécialisé)		VACANCE DE L'EMPLOI		CLASSIFICATION	
G	Général	1	Enseignement d'adaptation sociale	1	Présentant une déficience mentale légère	DV	Définitivement vacant	CG	Cours généraux
P	Professionnel	2	Enseignement d'adaptation sociale et professionnelle	2	Présentant une déficience mentale modérée à sévère	TV	Temporairement vacant	MOR	Morale non confessionnelle
TQ	Technique de qualification	3	Enseignement professionnel	3	Présentant un trouble du comportement et de la personnalité	DISPONIBILITE		CA	cours artistique
TT	Technique de transition	4	Enseignement général, technique, artistique ou professionnel	4	Présentant une déficience physique	DT	Disponibilité totale	CT	Cours technique
AQ	Artistique de qualification			5	Présentant une maladie qui oblige une hospitalisation à long terme	PP	Perte partielle de charge	PP	Pratique professionnelle
AT	Artistique de transition			6	Présentant une déficience visuelle			PPM	psychologie-pédagogie-méthodologie
				7	Présentant une déficience auditive			NCC	Personnel non chargé de cours
				8	Présentant des troubles instrumentaux ou des troubles d'apprentissage			REL	Religion

QUALITE TITRES RTF		SITUATION ADMINISTRATIVE		PROTECTION DE L EMPLOI		DECISION DE L'ORGANE DE REAFFECTATION		ORGANES DE REAFFECTATION	
TR	Pour le porteur d'un titre requis	D	Définitif	CC	Commission centrale - art 91 du décret du 10/03/2006	R	Réaffecté dans un emploi définitivement vacant	PO	Pouvoir Organisateur
TS	Pour le porteur d'un titre jugé suffisant	V	Temporaire stable (d'une durée égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi définitivement vacant	NON	pour les emplois non soustraits à la réaffectation	A	Réaffecté dans un emploi temporairement vacant	CC	Commission centrale
TPL	Pour le porteur d'un titre pénurie listé	S	Temporaire stable (d'une durée égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi temporairement vacant	VIOLENCE	priorités visées à l'article 69 du décret du 10 MARS 2006	T	Rappel provisoire à l'activité dans un emploi définitivement vacant	INI	A l'initiative du membre du personnel
TPnL	Pour le porteur d'un titre pénurie non listé	I	Temporaire intérimaire (d'une durée inférieure à 15 semaines) dans un emploi temporairement vacant	SPEC	article 83 al. 2 du décret du 10 mars 2006	M	Rappel provisoire à l'activité dans un emploi temporairement vacant		
		P	Disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge	ED	ENCADREMENT DIFFERENCIE	R*	Reconduction R		
		R	Réaffectation dans un emploi définitivement vacant			A*	Reconduction A		
		A	Réaffectation dans un emploi temporairement vacant			T*	Reconduction T		
		T	Rappel provisoire à l'activité dans un emploi définitivement vacant			M*	Reconduction M		
		M	Rappel provisoire à l'activité dans un emploi temporairement vacant.			D Admin	Désignation administrative		

CYCLE		OSPAC		ED	
DI	Degré inférieur	O	ordinaire	1	Classification des implantations primaires et secondaires pour les bénéficiaires de l'encadrement différencié
DS	Degré supérieur	S	spéciale	2	
HRI	CEFA de niveau Inférieur	P	Promotion sociale	3a	
HRS	CEFA de niveau supérieur	A	Artistique	3b	
SI	Promotion sociale secondaire de degré inférieur	C	CEFA	4	
SS	Promotion sociale secondaire de degré supérieur			5	
SU	Promotion sociale supérieur			6	
HA	Humanités artistiques			7	
AHR	Artistique à horaire réduit			8	
				9	
				10	
				11	
				12	
				13	
				14	
				15	
				16	
				17	
				18	
				19	
				20	

## COMPRESSION / DECOMPRESSION DES DOCUMENTS AVANT ENVOI

Le stockage des fichiers et des dossiers sur un ordinateur peut être un problème épineux si l'on ne dispose pas beaucoup de place sur le disque dur. Des logiciels de compression, tels que WinZip, Winrar ou 7-ZIP, vous permettent de gagner de l'espace lors de vos enregistrements sur votre ordinateur.

Ce processus a pour but de réduire la taille mais également de faciliter l'envoi des fichiers par courriel,

A l'Administration, le logiciel utilisé est le Z-ZIP. Ce logiciel est open source (gratuit) et disponible en téléchargement sur son site officiel : <http://www.7-zip.org/download.html>

Le manuel d'utilisation est disponible via : [http://framasoftware.net/IMG/tutoriel\\_7-zip-1.pdf](http://framasoftware.net/IMG/tutoriel_7-zip-1.pdf)